

au cœur du social

OPTIONS

UGICT
UNE JEUNE
CINQUANTENAIRE

Page 46

JEAN-PIERRE AMET / MAXPPP

RETRAITES
A la recherche
d'un nouveau
modèle ?

Page 28

Austérité, précarité, gratuité

Culture en péril

Les travailleurs de la culture sont confrontés à la révolution Internet, au poids du marché et des politiques publiques d'austérité. Pages 16 à 27

Nos métiers

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, un conseiller spécialisé est à votre disposition au
0 805 500 190
(appel gratuit depuis un poste fixe)

INTERNET

Retrouvez également la **garantie santé intermittents** et toute l'offre du Groupe Audiens sur Internet www.audiens.org
Espace "artistes et techniciens du spectacle"/santé



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION

Aides financières, prêts. Accompagnements divers : réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, endeuillés...

À SAVOIR

LA GARANTIE SANTÉ INTERMITTENTS, UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DÉDIÉE AUX ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE ET DE L'AUDIOVISUEL

Depuis son lancement en 2009, la Garantie Santé Intermittents compte **18 240 adhésions**. Elle offre le choix entre trois niveaux de couverture. Une partie de la cotisation mensuelle peut être prise en charge par le Fonds collectif du spectacle pour la santé, alimenté par des cotisations d'employeurs, ce qui permet aux intermittents qui y sont éligibles de bénéficier d'une couverture de qualité, à prix modéré.



SERVICES AUX PROFESSIONS

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations. Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de services.

MÉDICAL

A Paris, dans le quartier des Halles, le centre médical René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, radiologie, bilans de santé adaptés aux métiers, centre dentaire, actions de prévention... Audiens organise également des colloques (prévention de la douleur, aide aux aidants...) et met en place un dispositif sur la souffrance au travail, avec l'aide de psychologues.



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE

Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 55 82 83 61

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
2^e trimestre 2013



éditorial

Pour un dialogue de progrès social

Le succès des actions profes- sionnelles

et de rassemblement du 13 au 19 juin, souvent unitaires, illustre l'attachement des salariés aux projets de développement et aux propositions alternatives à la gestion de la crise. Ces mobilisations appellent de nouvelles exigences de dialogue social. Il ne s'agit pas de l'institutionnaliser davantage, mais de légitimer l'intervention des salariés sur leur travail et sur la stratégie des entreprises. Un dialogue qui s'appuie sur le social comme levier d'une dynamique économique durable et audible. Une transformation de la culture des pratiques de consultation et de négociation collective à tous les niveaux s'impose. C'est vrai pour la conférence sociale comme pour la réforme des retraites. Or le dialogue social est porteur d'une rupture dans la notion même de progrès. Un paradoxe ! Les progrès de la rentabilité financière ne sont pas corrélés au développement

économique ; les progrès des Ntic le sont encore moins au progrès social.

Le gouvernement prend sa part de responsabilité en abandonnant la redistribution de la productivité du travail au capital. Il en résulte une spirale de régressions avec ses gâchis sociaux et ses drames humains, mais aussi des dysfonctionnements économiques et de réels dangers pour la démocratie.

Y a-t-il dialogue social quand des thèmes de la conférence sociale sont fixés unilatéralement, ignorant superbement la question des salaires, celle du financement des retraites ou encore celle du coût du capital ? Quelle est la valeur de la démocratie quand on gouverne à coups d'audits et de rapports qui « précadrent » les réformes sans autoriser à mettre sur la table les problèmes des salariés et leurs propositions alternatives ?

La course effrénée aux profits financiers d'hier a détruit les emplois d'aujourd'hui, et une réforme sacrificielle des retraites produirait immédiatement une explosion du chômage pour les jeunes. L'encadrement va se retrouver pris en tenaille entre la spoliation de ses droits au nom de l'équité et l'obligation renforcée de se soumettre ou se démettre face aux directives du Wall Street management. Les propositions alternatives et la mobilisation des salariés répondent à l'urgence de la sortie de crise.

Comment faire vivre des propositions pour desserrer les contraintes dont ils font l'objet ? Quels droits syndicaux pour des cadres au forfait-jour ? Quel âge de départ effectif à la retraite ? Quelle reconnaissance du diplôme pour un jeune diplômé à l'entreprise ? Quelle possibilité d'exercice du professionnalisme des cadres et des techniciens ?

L'issue de la crise ne peut être que sociale. La Cgt annonce une dynamique de mobilisation à travers quatre meetings sur les préoccupations concrètes des salariés et une journée d'action interprofessionnelle dans la première quinzaine de septembre. Nous avons tout l'été pour débattre des propositions de la Cgt avec un maximum de syndiqués et de salariés, et pour donner confiance en nos capacités à renouer avec le progrès social.



DR

Marie-José Kotlicki
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Famille
Vers un abaissement des droits

8 lbm
La purge se poursuit

Travailleurs sociaux
Quelle reconnaissance ?

9 Université et recherche
Rien n'est réglé...

Ryan Air
Atterrisage forcé en vue

Portage Enfin encadré...

10 Taksim
La bataille



SEDAT SUNA / MAXPPP

12 Europe
Stop à l'austérité
Entretien avec Bernadette Ségol, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (Ces)

14 Retraités
Les bases d'une autre réforme

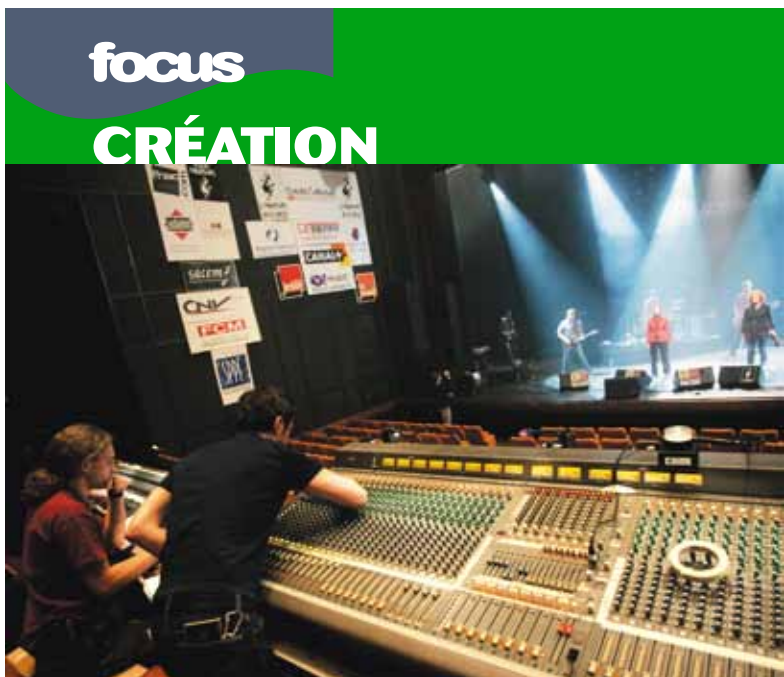
15 Bangladesh
Vigilance sur l'accord textile

Allemagne-France
Ensemble pour l'emploi jeunes

Emeutes à Stockolm
Les ratés du modèle

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)



focus
CRÉATION

La culture en péril

Pages 16 à 27 Dans l'atelier du Théâtre des Amandiers de Nanterre où se préparent des décors pour l'automne prochain, les musiciens répètent, des étudiants travaillent une pièce dans la petite salle et la majorité de l'équipe technique s'affaire au montage d'un décor. Mais les gels ou les réductions de subventions ont frappé les effectifs et les métiers techniques. Une situation difficile pour les équipes de permanents et plus encore pour les intermittents. Pourtant, artistes, créateurs et interprètes ne sont nullement voués, par une sorte de malédiction sociale, aux affres de la précarité. Un récent rapport parlementaire s'attache à dénoncer le caractère systématique et organisé de la précarité dans ce secteur et en appelle à la consolidation d'un emploi stable et qualifié. Il se penche sur les conditions concrètes de l'indemnisation du chômage et de la protection sociale dans des secteurs en grand besoin.

Notre table ronde avec Angeline Barth, Denis Gravouil et Marc Slyper.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- **Options (mensuel, 10 numéros par an):**
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

28 Retraites

A la recherche d'un nouveau modèle ?



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

30 Hôtel-Dieu Paris

Fin programmée des urgences : fin de l'établissement ?

31 Professionnels de santé

Les cadres de l'AP-HP dans le mouvement revendicatif

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



ARNO BÜRGI / MAXPPP

33 Recherche

L'archipel des professions intermédiaires

34 Professions intermédiaires

Devenir cadre... ou pas

droits

35 Droit du travail

Egalité de traitement : nouvel apport

36 Erreur de paie de l'administration

Les nouvelles règles d'extinction d'une dette d'un agent public

hors champs

38 Aurillac Festival

La famille de la rue en plein cœur du Cantal

39 Lille Michel-Ange, Dürer et les autres plus Ernest Pignon-Ernest

40 Exposition

Hundertwasser l'homme-nature dans tous ses états



© 2013 HUNDERTWASSER ARCHIV, WIEN

platines

43 Boulez Mahler et Berg

Philippe Jordan Debussy, Stravinsky, Ravel
Nigel Kennedy Récital

bouteilles

43 Millésime 2012 Sale temps pour les producteurs !

lire

44 Les polars TRUISME La vie a ses hauts et ses bas

45 Les romans APPRENTISSAGE Délivrez-moi des livres (et moi)

hors champs

46 Syndicalisme

Ugict, jeune cinquantenaire



CLAUDE CANDILLE

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Clément Méric : faire pièce au monstrueux...

Le meurtre de Clément Méric – de quelque côté qu'on le prenne – est inséparable des poussées d'hystérie d'extrême droite dont le pays a été le théâtre dans la dernière période. Il éclaire tragiquement un long processus de glissement tectonique au sein des mondes de droite. Fracturé, hautement concurrentiel et porté à la détestation réciproque, ce petit monde vit à l'heure d'une configuration politique en mouvement. Le vieux clivage entre la droite républicaine et l'extrême droite a volé en éclats sous la volonté de Nicolas Sarkozy. Les dissensions internes qui ont accompagné les mobilisations des anti-mariage pour tous ont traduit une tension pour le *leadership* entre différentes sensibilités, toutes détestables mais n'assignant pas toutes le même rôle à la violence dans la confrontation avec l'appareil d'Etat. L'Ump, déchirée entre tendances et luttes de clans, finit par se couler dans le jeu de ces forces centrifuges tandis que le Front national, axé sur sa stratégie de banalisation, a dégagé sur son flanc droit des espaces occupés par des groupes d'individus plus proches du chien de meute que du citoyen. C'est l'un d'eux qui a sauté à la gorge de Clément Méric. Au-delà du deuil et du souvenir, comment, aujourd'hui, faire pièce à ce que nous voyons se mettre en place ? Au retour monstrueux de théories qui sont aux antipodes de la démocratie ? En la défendant pour ce qu'elle porte de valeurs sociales et d'égalité. En opposant un refus de principe à toute désignation de boucs émissaires aux problèmes économiques et sociaux qui inquiètent l'opinion publique : l'étranger ou prétendument tel, l'immigré, avec ou sans papiers. En réaffirmant plus que jamais que les droits des étrangers,

Serge Ayoub,
dirigeant des
Jeunesses
révolutionnaires
nationales, bien
connu des services
de police...



PHILIPPE HUYNH-MINH / MAXPPP

AU PROGRAMME CE SOIR :

18'30 : LA PAUVRETÉ EN HAUSSE
20'00 : LE RETOUR DE LA TUBERCULOSE
DU SIDA ET DE TOUT LE RESTE
21'00 : DOSSIER NÉONAZIS
24'00 : FERMETURE DE LA TÉLÉVISION
PUBLIQUE



des migrants, des Roms et de tous ceux que l'on essaie de tenir en lisière des droits fondamentaux sont les droits de tous. Et qu'accepter que certains en soient privés reviendrait inéluctablement à les affaiblir pour tous.

Edward Snowden, lanceur d'alerte

Les révélations d'Edward Snowden, spécialiste informatique et ex-employé d'un sous-traitant de l'Agence de sécurité nationale américaine, la fameuse Nsa, n'en finissent pas d'alimenter le débat public sur les nouvelles technologies et l'espionnage. On sait en effet maintenant, et grâce à lui, que la Nsa « récolte » depuis 2006 des données d'appels téléphoniques aux Etats-Unis, au moins par l'intermédiaire de l'opérateur Verizon. Et que, corrélativement, elle s'autorisait, par le biais d'un programme appelé Prism, à intercepter les communications d'internautes étrangers, se situant hors des Etats-Unis, sur neuf grands réseaux sociaux comme Facebook. Les étrangers, c'est vous, c'est moi et nos voisins de palier. L'affaire n'est pas mineure : au prétexte de la sécurité nationale, du droit à espionner les « terroristes », une agence d'Etat s'est mise en situation de pouvoir écouter, sans le moindre encadrement légal, un juge, un journaliste, voire, pourquoi pas, un futur président de la République... De la même façon que le docteur Knock considérait qu'un homme bien portant est un malade qui s'ignore, l'administration Obama a jugé qu'un innocent était un terroriste encore ignoré. Fort de cette logique, qui n'exclut évidemment pas l'espionnage industriel, le président de la commission du contre-terrorisme

et du renseignement de la Chambre des représentants a demandé l'extradition de Snowden vers les Etats-Unis. Car, fort de l'expérience du soldat Manning, traité de façon inhumaine par le gouvernement des Etats-Unis pour avoir livré des informations à Wikileaks, Snowden, dans un premier temps réfugié à Hongkong, a plongé dans la clandestinité. Souhaitons bonne chance au lanceur d'alerte et, puisque l'on nous écoute, décidons de nous faire entendre. Il est temps que l'intimité, au même titre que la sûreté en 1789, soit reconnue comme un droit, une valeur commune; qu'elle mobilise protestations, intelligence technologique et précipite la création de contre-pouvoirs réels, singulièrement au plan international. Comme dirait l'autre: «Allo?»

Grèce : à pleurer de rire

La Grèce n'en finit pas de nourrir l'actualité, les regrets et les inquiétudes. Ceux du Fmi d'abord. Trois ans après que la Commission européenne, la Banque centrale européenne (Bce) et le Fonds monétaire international (Fmi) ont décidé de sauver la Grèce, dussent les Grecs périr, les bilans commencent à fleurir. Celui du Fmi prête à sourire. En effet, l'auguste institution a rendu publique une autocritique d'où il ressort que le premier plan de sauvetage s'est soldé par des échecs notables. Les experts financiers critiquent par-là une certaine absence de réactivité internationale, laquelle a permis à un certain nombre de créanciers privés de s'en sortir en préservant leurs intérêts. Ils critiquent également l'absence de solidarité manifestée au début de la crise par les gouvernements de la zone euro, en soulignant qu'elle aurait peut-être pu éviter la suite de catastrophes qui se sont ensuivies. Ce qu'ils illustrent en reconnaissant avoir délibérément sous-estimé l'ampleur de la crise devant le refus des Européens – Bce en tête – d'accorder la moindre restructuration de la dette grecque de peur de contaminer le reste de la zone euro. Tout cela pourrait être fort amusant n'était que, quelques jours plus tôt, l'Onu dénonçait les atteintes aux droits de l'homme causées par l'austérité en Grèce. Un expert onusien dépêché dans la péninsule hellénique a ainsi pu constater que le plan de redressement des finances publiques se traduit par une «hausse de la pauvreté», une crise de santé publique avec la réapparition de maladies disparues et une explosion du nombre de séropositifs. Sans surprise, l'expert a également constaté la progression d'un net sentiment xénophobe dont bénéficie l'extrême droite. Ces constats catastrophés et contrits auraient dû encourager la Commission européenne à condamner la fermeture de la télévision publique grecque, ne serait-ce qu'au regard des textes communautaires régissant la liberté d'expression. Las, celle-ci s'est contentée d'en «prendre note»: un couac de plus...

Pierre TARTAKOWSKY

FAMILLE VERS UN ABAISSEMENT DES DROITS

LE GOUVERNEMENT PERSISTE DANS SA LOGIQUE D'UNE RÉSORPTION DES DÉFICITS PAR ABAISSEMENT DES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES.



JÉRÔME GORIN / MAXPPP

Pour «assurer la pérennité de la branche famille» et «rendre les prestations plus justes», le gouvernement a opté pour une révision «du système global d'aides financières pour les familles ayant les plus hauts revenus». Principalement visés: les avantages fiscaux, «qui contribuent le plus à majorer les aides des familles». En diminuant, d'une part, le quotient familial, dont la réduction – aujourd'hui plafonnée à 2 000 euros par demi-part – passera à 1 500 euros; en supprimant, d'autre part, la réduction d'impôt accordée pour frais de scolarité dans le secondaire, pour «recentrer» les aides sur l'allocation de rentrée scolaire. Certes, le principe de l'universalité des allocations familiales est préservé, mais d'autres choix étaient et sont toujours possibles, affirme la Cgt dans un communiqué, insistant sur une nécessaire réforme de la protection sociale et une autre répartition des richesses dans le pays. D'autant que, pour le gouvernement, il s'agit en l'occurrence d'opérer une redistribution des moyens vers les familles les plus modestes. En ciblant les «plus hauts revenus»: en réalité, il suffira d'être imposable pour être touché par la suppression de la réduction pour frais de scolarité dans le secondaire. Quant à la diminution du quotient familial, elle concernera les familles imposables à partir de 2 800 euros mensuels en moyenne pour chaque membre du couple. Elle va donc toucher les techniciens, les agents de maîtrise, les cadres moyens... A côté, des mesures plus positives, comme la majoration du complément familial ou la revalorisation de l'allocation de soutien familial versée à certaines familles monoparentales, n'atteindront leur pleine efficacité qu'au bout de cinq années. Quand aux autres ambitions affichées par le gouvernement (cent mille places de crèche, autant d'accueil par les assistantes maternelles...), «elles se heurtent à la dure réalité des budgets des collectivités locales dont l'Etat réduit les dotations», souligne la Cgt. Pour qui, en recherchant 4,3 milliards d'économies en trois ans pour la branche famille, le gouvernement est toujours «dans sa logique d'une résorption des déficits par abaissement des droits des bénéficiaires». C.L.

IBM LA PURGE SE POURSUIT

Le 27 mai, en comité central d'entreprise, la direction d'Ibm France a confirmé la suppression de 689 postes d'ici à la fin de l'année, dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (Pse), accompagné d'un plan de mobilité qui touchera 129 personnes. La purge se poursuit donc, puisque le groupe informatique, qui a compté jusqu'à 32 000 salariés en France dans les années 1990, en comptera désormais moins de 9 000. Et elle continuera en 2014, l'objectif déjà affiché étant la suppression supplémentaire de six cents postes l'an prochain. Les syndicats contestent la validité d'un Pse, puisque le groupe ne connaît pas de réelle difficulté: au premier trimestre 2013, il a enregistré un bénéfice net de 3 milliards de dollars. De plus, rien n'assure que les départs en retraite anticipée ou les départs volontaires suffiront réellement à éviter des licenciements, les conditions de départ offertes étant pour l'heure jugées peu avantageuses. Les salariés pour lesquels une mutation est envisagée – de Marseille à Lille, par exemple – pourraient également se voir signifier un licenciement en cas de refus. A La Gaude et Sophia Antipolis, par exemple, où 258 des 637 salariés sont «invités» à quitter l'entreprise, les syndicats Cgt, Cgc et Cfdt ont demandé la nomination d'un expert pour examiner la validité du Pse et porté l'affaire devant le Tgi de Grasse après le refus de la direction de financer l'expertise. Les syndicats dénoncent également une dégradation constante des conditions de travail, ces dernières années, due à l'alourdissement des charges de travail, mais aussi à la multiplication des pressions qui pèsent sur les salariés, comme les cas de harcèlement signalés se traduisant par des arrêts maladie en forte croissance ainsi que par des suicides, toutes les pratiques semblant bonnes pour purger les effectifs: une enquête du Chsct est en cours. Le processus d'information-consultation se poursuit, mais les syndicats dénoncent la stratégie «boursière» du groupe, notamment l'abandon de certaines activités en France et le redéploiement dans les pays à coût salariaux moindres – les postes de consultants ou de chefs de projet devraient être particulièrement touchés, mais aussi la branche marketing – afin de dégager une rentabilité encore meilleure et plus rapide. Le plan doit être définitivement finalisé pour une annonce le 24 juillet et une mise en œuvre dès le début de septembre. A suivre... V.G.



PHILIPPE LAMBERT / MAXPPP

TRAVAILLEURS SOCIAUX QUELLE RECONNAISSANCE?

Quatre organisations syndicales des collectivités territoriales (Cgt, Fsu, Sud-Solidaire et FA-Fpt) se mobilisent pour une reconnaissance à bac plus trois des diplômés d'Etat des travailleurs sociaux et la requalification de leurs cadres d'emplois en catégorie A. Rappelons que, en 2011, ont été attribués cent quatre-vingts crédits européens aux diplômés d'Etat des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie sociale et familiale, équivalant au niveau français «licence».

Dans une lettre adressée à Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, la Fédération Cgt des services publics alerte sur la dégradation de la situation des travailleurs sociaux depuis une quinzaine d'années: alors que, dans les années 1990, les travailleurs sociaux débutaient leur carrière à un salaire équivalent à 1,89 smic, c'est 1,1 smic aujourd'hui. Dans le même temps, la formation est devenue de plus en plus exigeante et les conditions de travail se sont dégradées, dans un contexte par ailleurs de demande sociale croissante.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que la reconnaissance de ces professionnels est imposée par le processus de Bologne dont la France, rappelle l'intersyndicale, a été l'un des initiateurs. C.L.



THOMAS BOUCHER / MAXPPP

CHÔMAGE DES JEUNES: NOUVEAUX RECORDS

23,5%

des jeunes Européens de moins de vingt-cinq ans étaient au chômage au mois d'avril, d'après Eurostat (soit 5,6 millions de 15-24 ans), contre 22,6% un an plus tôt. Ce bond de cent mille jeunes sans emploi supplémentaires fixe le nouveau record du taux de chômage des jeunes en Europe. Les pays du Sud sont particulièrement frappés: 62,5% en Grèce, 56,4% en Espagne, 45% en Italie ou 42,5% au Portugal. Et la France n'est pas épargnée: 26,5%... Les ministres du Travail et de l'Economie de ces derniers pays et de l'Allemagne devaient se réunir en juin (le 14 à Rome, le 19 à Madrid) et avancer des propositions pour y remédier à l'échelle européenne.

UNIVERSITÉ ET RECHERCHE

RIEN N'EST RÉGLÉ...



THOMAS PADILLA / MAXPPP

La mobilisation de l'intersyndicale Cgt, Fsu, Solidaires, FO, Slr, Slu et des collectifs de précaires ainsi que les actions auprès de certains députés ont en partie porté leurs fruits, puisque le projet de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche examiné en urgence à l'Assemblée n'a été adopté, le 28 mai dernier, qu'avec les seules voies des députés socialistes et radicaux de gauche. Les chercheurs et universitaires continuent donc de se mobiliser, et ils organisaient une nouvelle journée d'action le 18 juin, jour où devait commencer l'examen du texte au Sénat. Le contentieux reste lourd, le projet de loi n'ayant fait l'objet d'aucun amendement susceptible d'orienter la politique gouvernementale vers une rupture avec les logiques imposées ces dernières années par le pacte pour la recherche et la Lru. Au contraire, l'Aeres, par exemple, pourtant stigmatisée comme un symbole honni du manque de démocratie et de transparence dans l'évaluation comme dans les choix de projets et de financements (l'Anr est d'ailleurs maintenue), n'a pas vraiment été supprimée mais juste rebaptisée... De même, des dispositifs comme le crédit impôt recherche gardent la préférence du gouvernement, signe que, là encore, on continue de mettre en concurrence les chercheurs sans leur donner plus de moyens, mais on donne aux entreprises les yeux fermés. D'autres inquiétudes se font également jour quant à la place laissée aux initiatives des Régions, en termes de pilotage comme de financement. De plus, la recherche fondamentale est une nouvelle fois affaiblie, du fait qu'elle n'est pas affichée comme une priorité par rapport à la recherche appliquée et au transfert économique. Ainsi, un amendement (43 bis) remet en cause le statut de chercheur à plein temps, en affirmant pour tous les chercheurs l'obligation d'enseigner, quand pourtant des milliers de précaires aimeraient être titularisés à ces postes d'enseignants. Bien au contraire, les finances des universités étant dans le rouge, les mille postes qui doivent être créés à l'université sont d'ailleurs pour une bonne partie gelés. Quant aux étudiants, satisfaits des améliorations apportées aux conditions d'entrée à l'université ou sur le développement de passerelles permettant de se réorienter en cours de licence, ils attendent toujours que le Président s'acquitte de sa promesse d'améliorer leurs conditions de vie, notamment avec l'attribution d'une allocation d'études sous conditions de ressources. V.G.

RYAN AIR

ATTERRISSAGE FORCÉ EN VUE

Le jugement sera prononcé le 25 septembre prochain, mais il est d'ores et déjà probable que la compagnie aérienne *low cost* irlandaise Ryan Air fasse l'objet d'une condamnation exemplaire par le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. Ryan Air comparait, à la fin mai, pour travail dissimulé, entrave au fonctionnement du comité d'entreprise, des délégués du personnel, à l'exercice du droit syndical et emploi illégal de personnel navigant sur la période allant de 2007 à 2010. Pour assurer ses vols au départ de Marseille, Ryan Air a en effet employé jusqu'à cent vingt-sept salariés vivant et travaillant autour de la cité phocéenne, sans pour autant déclarer son activité en France ou payer la moindre charge patronale sur notre territoire. Les parties civiles, parmi lesquelles l'Urssaf, Pôle emploi, la Caisse de retraite des personnels navigants ainsi que des salariés, réclament 10 millions d'euros de dommages et intérêt. Le 31 mai, le procureur a pour sa part requis 225 000 euros de dommages et intérêts et la confiscation des quatre avions basés à Marseille, soit des sanctions non négligeables, pour imposer à la compagnie irlandaise le respect du droit français... V.G.



ENIDA DORAN / MAXPPP

PORTAGE

ENFIN ENCADRÉ...

Il aura fallu attendre deux ans et dix mois... pour voir le portage salarial bientôt encadré. Le portage salarial consiste, pour des entreprises, à salarier pour l'essentiel des cadres mis à disposition d'une autre société pour y effectuer une mission. Mais l'accord conclu voilà presque trois ans entre les syndicats Cgt, Cfdt, Cftc, Cfe-Cgc et le patronat (Prisme Intérim), visant à encadrer cette pratique concernant en France entre quarante et cinquante mille équivalents temps plein, n'avait toujours pas été validé. Il l'est désormais, précisément depuis le 23 mai dernier, par une sous-commission de la Commission nationale de la négociation collective, ce qui ouvre la voie à la publication d'un arrêté du gouvernement dans un délai d'un mois. Pour la Cgt, «*la ténacité a payé*». Grâce à cette extension, en effet, la situation des salariés portés va être sécurisée. Elle va entre autres obliger les employeurs qui pratiquent du prêt de main-d'œuvre illicite sous couvert de portage salarial à se mettre en conformité. Enfin, poursuit la Cgt, «*elle ouvre une nouvelle phase de négociation d'une convention collective destinée à préciser les garanties des salariés portés et à définir les modalités de suivi de cette nouvelle forme d'emploi*». C.L.

A large crowd of people is gathered in a public square, many holding large Turkish flags. The scene is filled with a sense of collective action and protest. The flags are red with a white crescent and star, and the crowd is diverse in age and appearance.

STOPPER LES DÉRIVES AUTORITAIRES

Qu'est-ce qui pousse une foule à se faire peuple et à protester ? A Istanbul, c'est le projet gouvernemental de réaménagement urbain du parc Gezi. Raser les arbres au bénéfice d'un centre commercial ? L'idée est immédiatement perçue comme le symbole même de l'autoritarisme islamo-conservateur au pouvoir et cristallise un mécontentement social et politique vis-à-vis de grands projets – canal parallèle au Bosphore, troisième aéroport international – très éloignés des besoins populaires.

LA BATAILLE DE TAKSIM

Les occupations successives de la place Taksim, à Istanbul, témoignent de la profondeur du malaise démocratique, de la détermination des manifestants et d'une authentique difficulté du pouvoir à affronter l'expression populaire autrement que par la répression.



ESPACE PUBLIC ET DÉMOCRATIE

La place Taksim devient, dès la première occupation, un centre de débats, de confrontations et de convergences de sensibilités diverses ainsi que de pratiques sociales : on y trouve deux dispensaires. La fonction sociale de son occupation renvoie moins à une mise en cause de la légitimité du gouvernement – comme en Egypte ou en Tunisie – qu'à la mise en cause de ses pratiques. Singulièrement de celles du Premier ministre, perçu comme arrogant, autoritaire et, incidemment, possible futur président.

UNE RÉPRESSION ERRATIQUE

L'usage de gaz et de diverses méthodes répressives a alterné avec des propositions de dialogue, elles-mêmes immédiatement suivies d'un redémarrage du cycle répressif. Le Premier ministre Erdogan, après avoir reçu les représentants des manifestants et reculé sur le projet, les a assimilés à des terroristes... C'est qu'Istanbul n'a pas le monopole des manifestations de masse. Recep Tayyip Erdogan et son parti, l'Akp, ont donc finalement opté pour une stratégie de tension. Un choix à hauts risques...

EUROPE: STOP À L'AUSTÉRITÉ



BERNARD RONDEAU / PHOTOSOCIALE

“La France est la deuxième puissance économique de l’Europe. Elle a un rôle essentiel à jouer... Avec une coalition de sept pays européens motivés, menée par la France, l’orientation des politiques économiques changerait!”

ENTRETIEN

AVEC

BERNADETTE SÉGOL

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE
DES SYNDICATS (CES)

Pour sortir du cercle infernal «récession-chômage-démantèlement du modèle social», il faut que la question de l’emploi devienne réellement la priorité absolue. L’Europe sociale est au cœur des débats, elle doit s’affirmer davantage encore.

– **Options: Que pouvez-vous nous dire du rendez-vous organisé par la Ces à Dublin, les 5 et 6 juin 2013, sur le thème: «Europe sociale, l’heure de vérité» ?**

– **Bernadette Ségol:** A Dublin, le message principal est que les différentes politiques menées ont conduit les pays dans une impasse plus ou moins importante. Il faut un programme d’investissement en Europe. Il faut des politiques alternatives concrètes visant à relancer la croissance, combattre le chômage et construire une Europe sociale plus juste. C’est véritablement une urgence; toutes les interventions de la Ces ont principalement abordé ce thème.

– **Quelles actions devraient-elles être menées contre l’austérité?**

– La politique sociale est dramatique dans certains pays, ce qui augmente le risque d’attitudes xénophobes et populistes. Les travailleurs risquent de considérer l’Europe comme un système dangereux, susceptible de les attaquer, au lieu de la voir comme un soutien, un collectif qui devrait les protéger, surtout si l’on met en place la «solidarité», une notion qui est revenue sans cesse à Dublin. La solidarité doit être morale, mais pas seulement. La solidarité économique passe par ce plan d’investissement européen. L’idée est que les pays les mieux lotis acceptent d’investir dans ceux qui sont les plus défavorisés. Par exemple, l’Allemagne réalise 60% de son excédent commercial avec la zone euro. Par conséquent, si les autres pays arrêtent de lui acheter des biens, elle aura d’énormes problèmes. La solidarité économique se décline entre tous les pays.

– **Et que préconisez-vous pour les populations victimes de l’austérité?**

– Nous souhaitons qu’un standard mini-

mum soit adopté dans chaque pays. Nous n’appelons pas à un salaire minimum, car dans certains pays c’est la convention collective et non la législation qui fixe le revenu de base. Nous ne cherchons pas non plus à imposer le même revenu dans toute l’Europe, car ce serait irréaliste. En revanche, nous raisonnons à partir du niveau de pauvreté qui est établi dans chaque pays et nous le confrontons au coût de la vie pour parvenir au revenu minimal. Ces minima doivent passer par une législation européenne, notamment sur les aspects de santé et de sécurité. Or la Commission européenne tente de faire passer les règlements sur la santé et la sécurité comme des entraves à la compétitivité.

– **Avez-vous d’autres revendications sociales?**

– Nous insistons aussi sur le principe qui consiste à donner un salaire égal à tous ceux qui font le même travail. Cette base devrait être le revenu minimal dont je vous parlais précédemment. Nous aimerions que ce principe d’égalité soit unifié en Europe à tous les travailleurs, quelle que soit leur origine et quel que soit leur employeur. L’égalité nécessaire à tous m’oblige à dire un mot sur les inégalités qui devraient être réduites. Elles existent entre les femmes et les hommes et, même si beaucoup en ont conscience, il n’y a pas grand-chose de concret qui est fait pour les combattre. Et lorsque l’on constate que ces inégalités semblent diminuer, il ne faut pas forcément s’en réjouir, car les statistiques montrent aussi que les salaires des hommes ont baissé. Une égalisation par le bas est terrible et conduit inévitablement à une double augmentation des inégalités et de la pauvreté. C’est pourquoi, selon nous, il faudrait

introduire des indicateurs sur ces critères dans le « semestre européen ». [A partir d'un rapport de la Commission en fin d'année, le Conseil européen émet, au printemps de l'année suivante, des avis sur les principaux défis économiques à venir. Ils sont déclinés en programmes nationaux – programmes de stabilité et programmes nationaux de réforme – qui précisent notamment les mesures concernant la situation budgétaire, l'emploi et l'inclusion sociale. Ces programmes sont évalués à la fin du premier semestre par la Commission – Ndlr.] Les chiffres macro-économiques devraient être mis en regard avec les inégalités, la pauvreté et le chômage pour qu'un pays membre puisse modifier sa politique.

– En vue du sommet européen des 27 et 28 juin 2013, la Ccs a effectué un tour des capitales européennes. Quels messages avez-vous portés ?

– « Stop à l'austérité » et l'urgence du plan d'investissement européen. Pour sortir du cercle infernal « récession-chômage-démantèlement du modèle social », il faut que la question de l'emploi devienne réellement la priorité absolue. L'Europe sociale est au cœur des débats, elle doit s'affirmer davantage encore. On constate, hélas, que des politiques néolibérales partent dans un sens contraire à ce que nous préconisons, certains hauts fonctionnaires étant convaincus que cette crise est un bon moyen de favoriser la dérégulation des marchés européens en matière sociale.

– L'emploi des jeunes en Europe est devenu une priorité affirmée et affichée pour les chefs d'Etat français et allemand...

– Bien sûr que l'emploi des jeunes doit être une priorité, et l'on ne peut que se réjouir de cette initiative. Mais la Ccs va plus loin, car nous pensons que, pour résoudre la question de l'emploi, il ne faut pas prendre les catégories séparément mais l'envisager dans son ensemble, avec ses complexités et ses particularismes territoriaux.

– Avez-vous été entendus ?

– D'une manière générale, nous avons été bien reçus, même par les pays qui ont une étiquette libérale. Ils sont polis, mais malheureusement ne nous écoutent pas sur l'essentiel. Or, dans de nombreux pays qui subissent la crise depuis plusieurs années, les politiques menées, notamment en matière d'austérité, ne fonctionnent pas. Mais ces pays ne le comprennent pas alors que leurs popu-

lations constatent leur échec. Il y a donc un risque de crise de confiance dans la politique. Or c'est l'inverse qui devrait se passer. Il ne faut pas que la politique abandonne la partie, car la désaffection frappant les institutions est favorable à une poussée de l'extrême droite qui propose de mauvaises solutions, fondées sur la peur et l'exclusion, sans vision sociale ni économique. Le danger est réel, nous ne cessons de le dire.

– Et lors de ces rencontres, avez-vous pu obtenir des promesses ?

– Non, il n'y a pas eu de promesses, mais j'ai senti une écoute, des dirigeants prêts à entendre nos thèses, car eux aussi constatent les dérives extrémistes et craignent que le peu d'Europe sociale qui existe disparaisse. Pour moi, la France peut jouer un rôle essentiel.

– Quelle vision avez-vous du rôle de la France dans le concert des nations européennes ?

– La France est la deuxième puissance économique de l'Europe. Elle a un rôle essentiel à jouer, même si je suis bien consciente qu'elle ne peut pas tout faire seule. Nous aimerions lui faire prendre conscience qu'elle pourrait être le moteur d'une coalition de pays qui vont dans le même sens qu'elle. Avec une coalition de sept pays européens motivés, menée par la France, l'orientation des politiques économiques changerait. L'impulsion de la France pourrait vraiment changer le cours des choses, j'en suis sûre.

– Que pense la présidente de la Ccs de la division syndicale qui peut faire le jeu du néolibéralisme ?

– Nous avons récemment proposé deux documents : un « Contrat social pour l'Europe » et « Pour une dimension sociale européenne forte ». Tous deux ont été approuvés par tous les syndicats qui nous soutiennent. Aujourd'hui, tous ont pris conscience que, lorsque des relations sociales, des conditions de travail sont attaquées dans un autre pays européen, ils risquent eux aussi, à terme, d'y être confrontés. Ils ne considèrent plus que c'est un problème local avec des spécificités qui leur sont étrangères. Toute politique macroéconomique orientée contre les relations sociales constitue un danger. C'est pourquoi l'unité de la Ccs est capitale et, au milieu de la cacophonie politique qui fait tant de dégâts, le syndicalisme européen continue vaillamment sur sa ligne pour défendre tous les travailleurs et habitants !

Propos recueillis par Claire PADYCH

Pour résoudre la question de l'emploi, il ne faut pas prendre les catégories séparément mais l'envisager dans son ensemble, avec ses complexités et ses particularismes territoriaux. Dans de nombreux pays qui subissent la crise depuis plusieurs années, les politiques menées, notamment en matière d'austérité, ne fonctionnent pas. Mais ces pays ne le comprennent pas alors que leurs populations constatent leur échec. Il y a donc un risque de crise de confiance dans la politique.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

RETRAITES LES BASES D'UNE AUTRE RÉFORME

SI LES PISTES AVANCÉES POUR LA PROCHAINE RÉFORME DEVAIENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE, LES SALARIÉS N'AURAIENT D'AUTRE CHOIX, POUR AMORTIR UNE BAISSÉ PROGRAMMÉE DE LEURS PENSIONS, QUE DE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS.

Après cinq réformes depuis 1995, c'est donc une nouvelle réforme des retraites qui était à l'ordre du jour de la conférence sociale des 20 et 21 juin derniers, actualisée par trois rapports: le rapport dit « Moreau », mais aussi ceux du Conseil d'orientation des retraites et du Haut Conseil du financement de la protection sociale. Parmi les pistes évoquées au cours de ces dernières semaines: un allongement de la durée de cotisation au prétexte du gain d'espérance de vie, une désindexation des pensions, une révision des « modalités de calcul » des pensions des salariés du public... Dit autrement, les salariés n'auraient d'autre choix, pour amortir une baisse prévisible de leur pension, que de travailler plus longtemps pour espérer atteindre le taux plein.

« Nous sommes opposés à ces mesures », a prévenu Eric Aubin, secrétaire confédéral de la Cgt chargé de la protection sociale, à l'occasion de l'initiative organisée par l'Ugict-Cgt (lire pages 28-29). D'une part, parce qu'elles restent dans la logique des

réformes précédentes, qui n'ont rien réglé et qui s'attaquent au niveau des pensions. D'autre part, parce qu'elles ignorent la question fondamentale du financement. « Or nous portons une véritable réforme du financement qui permet de jouer sur les ressources », a précisé Eric Aubin. Et de proposer un système qui, en restant sur les fondements de 1945, garantit la continuité du niveau de vie à la retraite dès soixante ans, avec un taux de remplacement du salaire par la retraite d'au moins 75 %, sans pensions inférieures au smic net.

Quelles cotisations patronales ?

D'abord par une double modulation des cotisations patronales, en fonction du rapport masse salariale sur valeur ajoutée et en prenant en compte les politiques salariales et d'emploi des entreprises. Le problème des retraites relève en effet, avant tout, des possibilités d'emploi. Or les règles actuelles de financement de la protection sociale vont à l'encontre de cet objectif: moins une entreprise affecte une

part de sa richesse à la masse salariale, moins elle paie de cotisations sociales. C'est contre-productif en matière d'emploi et cela pénalise les Pme/Tpe par rapport aux grands groupes « qui se sont organisés depuis longtemps pour capter l'argent public et porter une stratégie de bas salaires ». La proposition de la Cgt est de remettre à plat ce système pour encourager les entreprises qui privilégient l'emploi, le salaire ainsi que d'autres critères basés sur la qualité des politiques d'emploi. Ces critères pourraient être, par exemple, le niveau d'emploi des jeunes ou celui de la précarité, mais aussi l'égalité femmes-hommes.

Deuxième proposition: mettre à contribution les revenus financiers des entreprises, alors que les dividendes versés

Calendrier serré

Pour le moment, la méthode pour préparer la prochaine réforme des retraites n'est pas la bonne au vu du calendrier gouvernemental. Une concertation doit en effet s'engager à l'issue de la conférence sociale pour se clôturer temporairement à la fin du mois de juillet. Si rien n'est prévu en août, les discussions doivent reprendre à la rentrée, pour se terminer... fin septembre. Soit à peine, en comptant large, trois mois de concertation.

ont augmenté en pleine crise financière au détriment des salaires. A cela s'ajoute un élargissement de l'assiette des cotisations aux sommes distribuées au titre de l'épargne salariale, que ce soit la participation, l'intéressement ou l'abondement des employeurs aux Pee (plans d'épargne d'entreprise) et Perco (plans d'épargne retraite collectifs). Si tous les revenus étaient ainsi soumis à cotisation, ce sont 9 à 10 milliards d'euros qui rentreraient ainsi dans les caisses de retraite, a précisé Eric Aubin. Enfin, la Cgt porte l'idée d'une maison commune des retraites qui n'est pas une traduction d'un régime unique mais une coordination entre les différents régimes de retraite.

Vers une réforme "systémique" ?

Dans la concertation qui va s'engager avec un calendrier extrêmement serré (*lire encadré*), la mise en œuvre d'une réforme « systémique » – qui ne porterait pas son nom –, comme celle mise en œuvre en Suède, est un risque. Là aussi, la Cgt y est opposée pour de multiples raisons. « *Il faut que les jeunes aient à nouveau confiance dans le système de retraite, a argumenté Eric Aubin. Or adopter les comptes notionnels avec des pensions calculées en fonction de l'espérance de vie d'une génération serait à la fois porter de grandes inégalités et incertitudes: on ne sait pas à quel âge on part et avec quel niveau de pension. L'une des conséquences d'un tel système serait une fragilisation de la répartition.* »

Au profit de la capitalisation. En feignant d'ignorer, comme l'a souligné Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, que « *le système de répartition solidaire est de loin le plus efficient en terme de rendement* ». En ajoutant: « *Ainsi, pour espérer compenser une baisse du niveau des pensions de dix points par rapport au salaire, il faudrait épargner un mois de salaire chaque année pendant trente ans* », selon les données de l'Observatoire de l'épargne européenne et de la Fédération française des sociétés d'assurances. Pour une baisse de vingt points observée depuis 1993, cela nécessiterait d'épargner deux mois de salaire, toujours pendant trente ans. Avec allongement des annuités, baisse du niveau des pensions, partage de la pénurie parmi les salariés et retraités... « *Nous refusons résolument les axes de la réforme avancée* », a affirmé Marie-José Kotlicki, pour qui « *gagner l'opinion publique pour conforter et développer le système de répartition solidaire est à notre portée* ». Sur la base d'une nouvelle répartition des richesses. ▶

Christine LABBE

BANGLADESH VIGILANCE SUR L'ACCORD TEXTILE

Après l'écroulement d'un bâtiment ayant causé la mort de 1 229 personnes qui y travaillaient dans des conditions indignes, le patronat bangladais a signé un accord, le 24 mai, avec 39 multinationales occidentales du textile, pour améliorer les conditions de travail et la sécurité des travailleurs bangladais. Le Bangladesh est le deuxième exportateur mondial de textile, mais son instabilité politique et sociale risque pourtant d'attirer les industriels occidentaux vers des pays encore plus engagés dans le dumping social, comme le Cambodge ou le Vietnam. La Cgt et ses fédérations du commerce, des services, du textile-habillement-cuirs ont relayé les inquiétudes des syndicats bangladais et d'organisations comme « *Peuples solidaires* » et « *Ethique sur l'étiquette* » pour exiger « *des mesures concrètes et vérifiables* ». Elles sont choquées que, parmi les grandes enseignes françaises, seule Carrefour ait paraphé l'accord. « *Les groupes de distribution ne peuvent pas se dédouaner de leurs responsabilités en déclarant ignorer ce qui se passe dans les usines de confection en Asie, ou en s'abritant derrière le secret des relations commerciales qu'elles concluent avec leurs sous-traitants.* » A l'automne, ces organisations mèneront une mission pour évaluer sur place les réels effets de l'accord.

ALLEMAGNE-FRANCE ENSEMBLE POUR L'EMPLOI JEUNES



ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

L'emploi des jeunes sera une des priorités du sommet européen des 27 et 28 juin prochains. Dès la fin mai, un plan franco-allemand a été annoncé, qui n'engageait aucun fonds mais prévoyait de développer le système d'apprentissage à l'allemande et la mobilité géographique des apprentis via un programme comparable à ce que fait Erasmus pour les étudiants: outre-Rhin, l'an dernier, soixante-dix mille places en apprentissage n'auraient pas trouvé preneurs auprès des jeunes allemands. Face à la gravité du problème, notamment en Europe du Sud, Angela Merkel et François Hollande plaident désormais pour un plan européen accéléré de 6 milliards d'euros en deux ans, antérieurement prévu dans le cadre du budget 2014-2020 de l'UE, et prioritairement dans les régions où le chômage des jeunes est supérieur à 25 %, soit treize des vingt-sept Etats membres.

ÉMEUTES À STOCKOLM LES RATÉS DU MODÈLE

Une semaine d'émeutes, fin mai, dans les banlieues de Stockholm et de plusieurs autres villes suédoises a jeté un coup de projecteur inédit sur la situation sociale d'un pays plutôt connu comme « modèle »: une centaine de voitures, et même une crèche, des écoles et une bibliothèque ont été détruites par les incendies... Les violences ont débuté après qu'un habitant de soixante-neuf ans, originaire d'un quartier défavorisé, d'origine portugaise, a été abattu par la police. Le débat s'est alors porté sur les plus fragiles qui, là-bas aussi, sont les premiers et les plus durement frappés par la crise et le chômage. Les immigrés, en particulier (15 % de la population « *parqués* » à plus de 80 % dans des quartiers pauvres), restent relégués à la marge du modèle suédois. L'extrême droite, en pleine ascension dans le pays, estime que la Suède, qui a accueilli quarante-quatre mille nouveaux migrants en 2012, doit revoir sa politique d'ouverture. Pour les autres, ces violences sont le résultat de politiques accentuant les inégalités sociales au lieu de favoriser l'intégration.

La culture en péril

Dans les coulisses des Amandiers

Promenade dans la fin de saison du Théâtre des Amandiers de Nanterre. Dans l'immense atelier où se préparent des décors pour l'automne prochain, les musiciens répètent, des étudiants travaillent une pièce dans la petite salle et la majorité de l'équipe technique s'affaire au montage d'un décor. Chacun de ces plateaux mobilise une somme de compétences – lumières, son, décors – et les temps afférant à leur mise en œuvre. Mais les gels ou les réductions de subventions, récurrentes depuis quelques années, ont particulièrement frappé les effectifs et les métiers techniques. C'est largement sur le volume d'emploi que se font les économies, même si cela accentue parfois les prises de risques. Une situation difficile pour les équipes de permanents, pensées *a minima*, et plus encore pour les intermittents.

Précarité de l'emploi : pistes parlementaires

Artistes, créateurs et interprètes ne sont nullement voués, par une sorte de malédiction sociale, aux affres de la précarité, trop longtemps acceptée comme une sorte d'esthétique professionnelle. Un récent rapport parlementaire dresse un état des lieux éloigné des clichés et leur oppose des pistes de réformes structurelles. Il s'attache tout à la fois à dénoncer le caractère systématique et organisé de la précarité dans ce secteur et en appelle à la consolidation d'un emploi stable et qualifié. Corrélativement, il se penche sur les conditions concrètes de l'indemnisation du chômage et de la protection sociale dans des secteurs en grand besoin.

La culture, c'est du travail

Les champs de la culture et de la création sont aujourd'hui traversés de débats et de tensions qui, tous, s'organisent autour de la marchandisation des œuvres et, par voie de conséquence, du travail – dans sa diversité – de création, de réalisation et de diffusion. Nouvelles technologies, nouveaux modes de consommation sont au cœur des débats publics, souvent au détriment des réflexions à mener sur le travail et sa valeur, l'emploi, sa sécurisation et la protection des salariés. La publication d'un rapport parlementaire qui aborde ces questions de bonne façon, pour l'ensemble des secteurs et des travailleurs de la culture, ses vingt-sept propositions peuvent-elles changer la donne ? L'approche, en tout cas, ouvre des perspectives et devrait être prise en compte. Notre table ronde avec Angeline Barth, Denis Gravouil et Marc Slyper.

BERTRAND BECHARD / MAXPPP



SOMMAIRE

THÉÂTRE,
LES TRAVAILLEURS DE L'OMBRE
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
D'EMMANUEL VIRE
CULTURE, INFORMATION :
ENSEMBLE CONTRE
LE "LOW COST"
PAGE 21

ARTISTES, INTERPRÈTES :
PISTES OUVERTES CONTRE
LA PRÉCARITÉ
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Théâtre, les travailleurs de l'ombre

Matinée de fin de saison au Théâtre des Amandiers de Nanterre, fermé au public – sauf le bar-restaurant – mais animé comme une ruche, autour de ses trois salles occupées par diverses activités et de son immense atelier où se préparent des décors pour l'automne prochain. Centre dramatique national (financé par l'Etat et les collectivités territoriales), ouvert sur son environnement direct, le théâtre accueille en ce vendredi de juin des musiciens répétant pour un concert gratuit qui aura lieu dans la grande salle (neuf cents places), le soir même. Des étudiants travaillent une pièce dans la petite salle (cent vingt places), tandis que la majorité de l'équipe technique s'affaire au montage d'un décor dans la troisième salle (cinq cents places), qui doit pouvoir, dès l'après-midi, accueillir les répétitions d'une création du directeur du

théâtre, Jean-Louis Martinelli, programmée cet automne mais qui se produira d'abord à Naples cet été. «*Pour chacun de ces plateaux, il doit y avoir au minimum quelqu'un aux lumières et/ou au son. Plus les heures de mise en place que cela implique en amont et en aval des répétitions ou des spectacles, auxquelles s'ajoute tout le temps consacré à l'entretien des installations*», explique Mohammed Chaouih, régisseur plateau et délégué syndical Synptac-Cgt, salarié aux Amandiers depuis plus de trente ans. A bien y regarder, ils ne sont pourtant pas si nombreux : «*Le montage du décor a été fait essentiellement à trois, alors qu'il y a quelques années nous aurions été jusqu'à huit, sans compter deux électriciens. Cela ne veut pas dire que le travail sera mal fait, mais on nous demande d'en faire plus, plus vite et avec plus de contraintes, car les effectifs techniques sont les* ...

On nous demande d'en faire plus, plus vite et avec plus de contraintes, car les effectifs techniques sont les premiers touchés par les restrictions de budget.

Théâtre, les travailleurs de l'ombre

- *premiers touchés par les restrictions de budget.*» Les équipes fixes sont désormais le privilège des grandes scènes nationales, mais les « permanents » des Amandiers peuvent aussi témoigner que, même dans le théâtre subventionné, les gels ou les réductions de subventions, récurrentes depuis quelques années, ont particulièrement frappé les effectifs et les métiers techniques. Aux élections professionnelles de l'an dernier, pour 86 équivalents temps pleins (administratifs compris), contre plus de 120 dans les années 2000, il n'y a en fait que 54 permanents. « Il faut aussi mesurer le fait que les équipes techniques prennent une place de moins en moins importante au regard des équipes administratives et de la communication autour d'un événement. Pourtant, le respect des normes de sécurité toujours plus drastiques – pour nous, mais aussi vis-à-vis des artistes et du public – et le matériel high-tech très sophistiqué utilisé dans les machineries théâtrales, cela coûte de plus en plus cher. Mais, comme ces dépenses s'avèrent lourdes et incompressibles, c'est sur le volume d'emploi que se font les économies, même si cela accentue parfois les prises de risques. »

Certaines structures survivent également grâce au travail dissimulé ou gratuit, qui concerne rarement les tâches techniques les plus pointues et exposant à des risques d'accident ou menaçant la sécurité des installations.

Intermittents réguliers, les "permittents" restent néanmoins des précaires

Si les équipes de permanents sont pensées *a minima*, pour les intermittents la situation devient encore plus précaire, car soit ils ne sont sollicités que très ponctuellement, soit ils le sont régulièrement, mais sans espoir d'embauche

définitive. « Je fais partie de ces "permittents", témoigne Mehdi, machiniste, passé ce jour-là aux Amandiers pour voir si on avait besoin de lui dans les jours à venir. Je travaille aussi pour le château de Versailles, la Grande Halle de la Villette et le Théâtre des Champs-Élysées! C'est le seul moyen pour gagner sa vie, même s'il faut vivre avec le sentiment parfois désagréable de n'être qu'un pion interchangeable et l'angoisse de ne jamais savoir de quoi l'avenir sera fait. Je travaille au jour le jour, sans plan de carrière. Je me dis que j'emmagasine de l'expérience, je me forme pour accumuler le plus d'habilitations... et j'essaie de travailler pour des employeurs qui respectent nos droits. Ce n'est pas toujours le cas, par exemple au regard des heures supplémentaires, mais on est vite blacklisté dès que l'on ose faire la moindre remarque, et, parmi les précaires, j'ai pu constater que la solidarité n'était pas toujours de mise. » Un projet de loi pourrait sous peu imposer la régularisation de certains permittents, dans des conditions qui restent à déterminer.

Certaines structures survivent également grâce au travail dissimulé ou gratuit, qui concerne rarement les tâches techniques les plus pointues et exposant à des risques d'accident ou menaçant la sécurité des installations. « A Nanterre, en tout cas, on ne va pas s'amuser à prendre des stagiaires ou des personnes non qualifiées et non protégées pour installer des éclairages sous des hauteurs de plafond de vingt-deux mètres! » assure Jean-Louis Ramirez, chef machiniste, qui rappelle par ailleurs que ces métiers techniques exigent des compétences à la fois spécifiques et de plus en plus diverses : « Pour être en mesure de faire le bon geste au millimètre, avec le bon matériel et au bon moment, il faut remettre à jour sa formation en permanence. »

Pour ces métiers, pas de doute, la notion de qualification n'est pas un vain mot. Leur intervention sur un montage-démontage ou pendant un spectacle doit toujours être rapide, précise et efficace, en pleine coordination et en phase avec les besoins du créateur. Et forcément polyvalente, puisque les heureux élus sont moins nombreux mais n'en doivent pas moins accomplir l'ensemble des tâches indispensables. Chaque geste est strictement réglementé et nécessite une compétence faisant l'objet d'une habilitation : de l'accroche au levage des ponts et des « grils » provisoires (les structures métalliques au-dessus et autour de la scène qui supportent notamment l'éclairage), de la maîtrise de la machinerie à celle de la direction technique, de la pyrotechnie aux installations électriques, de la régie son à la gestion informatisée, la vidéo, etc., les métiers évoluent... « Nous sommes nombreux à avoir accédé à ces métiers et à nous être formés sur le tas, en faisant valoir notre expérience, rappelle Jean-Claude Fiems,



JEAN PIERRE AMET / MAXPPP



Pour les métiers techniques, la notion de qualification n'est pas un vain mot. Leur intervention sur un montage-démontage ou pendant un spectacle doit toujours être rapide, précise et efficace, en pleine coordination et en phase avec les besoins du créateur.

régisseur général. *Désormais il faut aussi passer par la formation professionnelle ou faire valider ses acquis pour que se maintienne une reconnaissance minimale de notre professionnalisme.*»

De plus en plus qualifiés, de moins en moins reconnus

C'est dans cet esprit que la Fédération Cgt du spectacle a créé, en 1974, le Cfpts (Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle), qui chaque année met à jour ses propositions en fonction des évolutions techniques ou artistiques du spectacle vivant, mais aussi des besoins de consolidation des compétences des stagiaires, en particulier au regard de la fameuse polyvalence et des « *compétences transversales* » de plus en plus exigées des employeurs. « *Ces qualifications, souvent de niveau bac plus deux minimum, ne sont pourtant pas si reconnues, puisque la grille de notre convention collective, qui doit faire l'objet d'une mise à niveau, comprend un niveau de rémunération au-dessous du smic!* » souligne Mohammed. Le Cfpts propose d'ailleurs également des sessions de formation sur la prévention des risques, sur les réglementations et sur les droits...

Les « anciens » ne l'ignorent pas ; cependant, faute de débouchés, certains savoir-faire ne se transmettent plus beaucoup, comme ceux liés à la serrurerie et à la forge, à l'ébénisterie ou à la sculpture, en lien spécifique avec la confection de décors et d'accessoires. De nombreux

métiers traditionnels sont même en voie de disparition, notamment du côté des costumes : les perruquiers et plumassiers, par exemple. Comme les maquilleurs, les décorateurs ou les scénographes, ils travaillent en « indépendants » et on n'a plus recours à eux que ponctuellement, en externalisant leurs tâches.

Les « anciens » des Amandiers, qui ont pour une part connu les heures enthousiastes du développement du théâtre populaire et de la culture pour tous, se demandent bien ce qui restera de cette mémoire, une fois qu'ils partiront à la retraite. Sans vouloir passer pour des dinosaures, ils savent que la transition ne pourra être assurée sans la transmission de la mémoire du lieu, de son histoire, des événements qui s'y sont déroulés. « *Nous aussi, nous avons dû faire des concessions, car nous nous sommes investis dans cette aventure collective, c'est le prix à payer quand on a la passion d'un métier. Mais, pour les jeunes, il sera de plus en plus en plus difficile de faire valoir leur statut, malgré la précarité qu'il impose, et le respect de leur travail et de leurs conditions de travail, bref de s'inscrire dans la continuité et la durée.* »

Même le théâtre subventionné souffre du tarissement de ses moyens. A Nanterre, par exemple, deux incertitudes planent : une nouvelle direction arrivera en 2014, avec tous les chamboulements que cela peut produire dans la structure des équipes ; et le réaménagement du bâtiment, qui date de 1976, devient urgent. Et qu'advient-il des ateliers, uniques en leur genre, installés à l'époque par Patrice Chéreau ? Et, dans ce contexte, y aura-t-il de l'argent pour continuer à proposer des spectacles de qualité, à la fois exigeants et populaires ? Et avec quelle place accordée à ceux qui ne sont pas sous les feux de la rampe mais dont le travail est indispensable pour que le rideau se lève ?

Valérie GÉRAUD

QUELLE PLACE ACCORDER À CEUX QUI NE SONT PAS SOUS LES FEUX DE LA RAMPE MAIS DONT LE TRAVAIL EST INDISPENSABLE POUR QUE LE RIDEAU SE LÈVE ?

biblio

“CULTURE”, IN “L’ÉTAT DE LA FRANCE 2013-2014”,
ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE, MAI 2013.

L’ÉVOLUTION DES PRATIQUES CULTURELLES 1973-2008,
COLLECTIF, REVUE “FUTURIBLES”,
JUILLET 2012.

SOCIOLOGIE DES PRATIQUES CULTURELLES,
PHILIPPE COULANGEON, ÉDITIONS
LA DÉCOUVERTE, COLLECTION REPÈRES,
AOÛT 2010.

PETIT TRAITÉ DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION,
AGNÈS TRICOIRE, LA DÉCOUVERTE,

CULTURES ET INÉGALITÉS. ENQUÊTES SUR LES DIMENSIONS CULTURELLES DES RAPPORTS SOCIAUX,
MAXIME QUIJOUX, FLAVIENE LANNA,
RAÛL MATTA, JULIEN REBOTIER, GILDAS
DE SÉCHELLES, ÉD. L’HARMATTAN.

web

- Le site de la Cgt : <www.cgt.fr>, rubrique « Société » puis « Culture ».
- Le site de la Cgt du spectacle : <www.fnsac-cgt.com>.
- Le site du ministère de la Culture et de la Communication pour connaître notamment l’actualité des études et des statistiques : <www.culturecommunication.gouv.fr>.
- Le site de l’Insee pour connaître les pratiques culturelles des Français : <www.insee.fr>, rubrique « Conditions de vie, société » puis « Vacances, loisirs ».

CÔTÉ CRÉATION QUAND LA CULTURE FAIT DÉBAT...

La liberté d’expression est bien consacrée, depuis plus de deux siècles, par l’article 11 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789, mais on n’y trouve pas la moindre référence aux œuvres ou à l’art. Or les œuvres font débat. Et ce débat se déroule de plus en plus devant les tribunaux, la loi se montrant sans cesse plus contraignante et répressive. Qui doit juger les œuvres et selon quels critères? De l’ élu qui décide d’interdire telle exposition à la commission de classification des films qui applique désormais des critères ouvertement subjectifs, la littérature, les arts plastiques, la chanson, le cinéma sont désormais passés au prisme des opinions de chacun, religieuses, morales, politiques. L’art doit-il se soumettre ou être soumis de force

à des impératifs aussi variés et étrangers à sa sphère? Comment définir la liberté de création? Y a-t-il des limites acceptables? Quelle est la nature du débat en droit et entre juristes? Comment répondre aux demandes de censure lorsque l’on est un élu? Que se passe-t-il ailleurs, et notamment aux Etats-Unis, souvent cités en exemple? C’est à toutes ces questions que tente de répondre le *Petit Traité de la liberté de création* (référence ci-contre), nourri de nombreux exemples concrets. Plaidant pour que le public reste libre d’entrer en contact avec les œuvres sans que l’on pense à sa place, l’auteur dessine ainsi les contours de la liberté de création, qui s’enracine dans la liberté d’expression mais s’en distingue parce que l’art n’est pas simplement du discours.

CÔTÉ EXCEPTION CULTURELLE LESCURE, MISSION CONCERTATION

Le rapport de la mission Lescure, rendu le 13 mai, formule quatre-vingts propositions visant tout à la fois à protéger les œuvres et leur diffusion du pillage et de la copie ainsi que l’exception culturelle. Leur application est soumise à la décision du gouvernement, et la philosophie sous-jacente repose pour une large part sur une volonté supposée d’autorégulation ou encore de « donnant-donnant » qui se traduit par une longue valse-hésitation. C’est que l’équation n’a rien de simple, tant les rapports sont conflictuels entre acteurs du numérique. Le dossier le plus en vue touche au téléchargement illégal. La mission Lescure met un terme à l’expérience Hadopi, devenue un symbole répressif, et transfère un système de riposte graduée au Csa. Elle se contente de demander aux hébergeurs et intermédiaires

techniques de faire eux-mêmes le ménage. Les hébergeurs seraient incités à inclure la protection des droits d’auteur dans leurs conditions d’utilisation tandis que les moteurs de recherche et les réseaux sociaux seraient invités à déréférencer les liens vers des sites proposant des contenus illégaux. Il préconise également un assouplissement de la chronologie des médias, c’est-à-dire l’ordre et les délais dans lesquels les différents supports sont autorisés à diffuser une œuvre audiovisuelle, afin de rendre plus attractive la vidéo à la demande (VàD). Le rapport propose d’« *avancer la fenêtre de la vidéo à la demande, éventuellement en réservant cette mesure aux services les plus vertueux, c’est-à-dire à ceux qui acceptent de prendre des engagements volontaristes en termes de financement de la création et d’exposition de la diversité* ».

CONVENTION COLLECTIVE CINÉMA “HAPPY END”?

Les invectives font rage depuis que l’ensemble des organisations de salariés du cinéma (sauf la Cfdt) a signé un accord avec l’Association des producteurs indépendants (Gaumont, Pathé, Ugc, MK2) prévoyant, au 1^{er} juillet prochain, l’extension de la convention collective du 12 janvier 2012. Celle-ci doit imposer des salaires minimums et le paiement des heures supplémentaires pour tous les salariés de la partie « technique » intervenant dans le cadre d’un projet cinématographique, du chef opérateur à l’ingénieur du son, en passant par le machiniste, les décorateurs ou les habilleurs. Mais les autres producteurs (Spi, Upf, Apc, Afpf) estiment que, dans ces conditions, les films à budgets petits ou limités ne pourront plus voir le jour – ce dommage causé à la « *diversité de la création* » représenterait 50 à 70 films sur les quelque 230 à

240 projets produits chaque année. Ils font également peser la menace d’une nouvelle vague de délocalisation des tournages vers des pays moins regardants. Pour la Cgt-Spectacle, signataire de l’accord, c’est pourtant le seul moyen d’enrayer une logique faisant des effectifs techniques la première variable d’ajustement des projets : intermittents ou pas, ils subissent cette pression au point de devoir travailler parfois à moins de 50 % du salaire conventionnel, et dans des conditions dégradées (aucun contrôle des horaires de travail) quand ce n’est pas gratuitement, au nom de l’aventure artistique qu’ils sont censés avoir la chance de vivre... Le conseiller d’Etat Raphaël Hadas-Lebel s’est vu confier la difficile mission de restaurer le dialogue entre les différents acteurs et devait présenter ses propositions au début juin : elles sont encore en suspens. V.G.



LAURENT THEILLET / MAXPPP

point de vue

EMMANUEL VIRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES CGT (SNJ-CGT)

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

Culture, information : ensemble contre le "low cost"

Défense de l'audiovisuel public, du droit à l'information et à la culture, de l'exception culturelle... Les sujets de convergence ne manquent pas entre le Snj-Cgt et la Fédération des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle-Cgt.

« L'univers des médias s'est considérablement modifié en trente ans. Les évolutions technologiques et les concentrations industrielles ont opéré une recomposition de nos secteurs qui se poursuit, avec d'un côté l'industrie de la communication, centrée sur les "contenants" (télécommunications, informatique, Internet), et de l'autre les "contenus" culturels (musique, presse, édition, cinéma, audiovisuel). Ce contexte nous a poussés depuis plusieurs années à réinterroger la place de notre métier ainsi que notre champ d'intervention en tant que syndicat national et au sein de la Cgt.

» Le syndicat des journalistes Cgt, qui a rang de fédération, représente un quart de la profession, signe que nombre de nos collègues s'inscrivent plus volontiers dans une démarche de rupture avec une tradition relativement corporatiste. En effet, si nous sommes attachés à notre identité, il nous tient également à cœur de l'interroger au regard d'enjeux plus larges, tels que le défi des contenus culturels, et de nous inscrire dans de nécessaires convergences et solidarités avec d'autres forces sociales. En novembre 2011, le Snj s'est prononcé à l'unanimité pour la création d'une fédération de l'information et de la culture à partir d'un texte intitulé *La Place du Snj-Cgt dans le Cgt: auteurs et créateurs relèvent ensemble le défi des contenus culturels*.

» L'information et la culture sont en effet au centre d'énormes enjeux économiques, idéologiques et politiques. Leur soumission aux nouvelles exigences du capitalisme rend plus que jamais nécessaire une lutte syndicale puissante et combative pour le respect du plura-

lisme. Cette lutte, nous la menons au quotidien avec la Fédération du spectacle dans les entreprises de l'audiovisuel, dans les instances paritaires où nous siégeons ensemble ou encore au sein de la Cgt en présentant des positions communes, comme lors du dernier congrès confédéral à Toulouse ou lors de la réécriture de la fiche 25 des repères revendicatifs ("Démocratie culturelle, droit à l'information et à la communication").

» Avec nos camarades techniciens, auteurs et producteurs, nous menons régulièrement des actions communes à France Télévisions ou encore à Radio France, où les journalistes ont récemment – en janvier dernier – soutenu la grève des techniciens contre la suppression de quatre postes, par solidarité, mais surtout au nom de la défense de la qualité du travail réalisé ensemble. Une mobilisation qui a permis le maintien de ces postes.

» Il existe également un certain nombre de similitudes dans les évolutions des statuts ou des métiers rassemblés dans nos fédérations, par exemple entre les intermittents du spectacle et les pigistes, dont la situation se précarise et se fragilise de plus en plus. Etre acteur de la culture ou producteur d'information, cela ne peut se faire que dans des conditions de sécurité économique et de liberté de conscience et de création, qui aujourd'hui ne sont pas garanties face à la course à l'audience ou au profit. Au-delà, notre réflexion porte aussi sur la place de nos métiers dans la société, qui est de "produire" des contenus, qu'il s'agisse d'information, de spectacle, de culture. La culture comme l'information ont un caractère aléatoire, lié à leur diffusion, dépendant en partie du contrôle des industriels, du pouvoir économique ou politique. De la même façon, nous nous battons pour défendre une liberté de conception qui ne soit pas soumise aux seules lois du marché, avec les conséquences que l'on mesure sur les conditions de vie et de travail des auteurs, salariés, précaires qui essaient de gagner leur vie de ces métiers.

« Il en va de la défense des valeurs sociales attachées à la culture et à l'information, aux libertés et aux droits qui garantissent le bon fonctionnement d'une démocratie. C'est le sens du combat que nous menons avec nos camarades de la Fédération du spectacle. Nos deux fédérations, qui tiendront leur congrès en septembre et octobre 2013, auront à valider le travail réalisé ces dernières années et à imaginer les conditions d'un rapprochement dans une fédération commune. »

Artistes, interprètes : pistes ouvertes

Artistes, créateurs et interprètes ne sont nullement voués, par une sorte de malédiction sociale, aux affres de la précarité, trop longtemps acceptée comme une sorte d'esthétique professionnelle. Un récent rapport parlementaire dresse un état des lieux éloigné des clichés et leur oppose des pistes de réformes structurelles ⁽¹⁾. Brève évocation...

Le rapport s'attache tout d'abord à restituer sa pleine dimension à ce secteur, en soulignant que les métiers artistiques sont en croissance et constituent un apport non négligeable à l'économie, aux territoires et au lien social. En 2008, 334 000 personnes déclaraient exercer à titre principal un métier artistique, soit une hausse de 94 % par rapport à 1990. La hausse de la population active n'atteignait que 17 % dans son ensemble. Mais cette croissance est disséminée, elle est assurée par un grand nombre de très petites structures telles que les hôtels, cafés et restaurants développant une activité marginale de réception, de spectacles. Cette croissance s'opère sous la double enseigne de la précarité et de la fragilité, de façon plus accentuée que le reste de l'économie. Celle-ci connaît un taux de contrats à durée déterminée de 13 %. Or le secteur culturel recourt aux Cdd à hauteur de 26 % dans l'audiovisuel et la diffusion, et de 41 % dans le secteur « art, spectacle, activités récréatives ». Une réalité très éloignée des clichés répandus à partir de la situation de quelques vedettes, et aux dimensions multiformes : isolement et vulnérabilité pour les auteurs, irrégularité et flexibilité pour les autres. Au vu de ces éléments, le rapport parlementaire écarte l'idée qu'ils pourraient découler simplement et mécaniquement de la dimension aléatoire propre à tout projet créatif. Il se montre en revanche critique sur les politiques d'embauche et de gestion des personnels des entreprises. Exemples à l'appui : un machiniste intermittent à France Télévisions a enchaîné environ sept cents contrats à durée déterminée d'usage depuis huit ans ; une maquilleuse signe des contrats à la semaine avec France Télévisions depuis quatorze ans ; un chef monteur travaillant pour France Télévisions depuis vingt et un ans a cumulé près de mille contrats...

Développer l'emploi stable et stabiliser les carrières

Dénonçant cette « permittance » qui n'a que peu de liens avec une quelconque réalité objective des emplois assumés, le rapport appelle à y mettre un terme par la mise en place d'un dispositif de requalification de ces Cdd d'usage en Cdi. Il en appelle à la stabilisation des carrières tout en interrogeant la faisabilité d'un objectif ambitieux : peut-on envisager des parcours professionnels dans le domaine des métiers artistiques, de « progresser » dans une carrière relevant de la création, sur des projets ponctuels dont l'avenir est par nature incertain, dans le cadre d'une succession de contrats de courte durée, parfois pour une seule journée ? Est-il véritablement possible de négocier ses condi-



tions d'emploi dans une économie dominée par l'appréciation subjective des talents et la diffusion croissante d'une « culture de la gratuité », et par ailleurs fortement dépendante de financements publics de plus en plus contraints ? Avant même de répondre, il constate que, face à ces interrogations, les professionnels opposent un profond besoin de sécurisation des emplois et des carrières. Si le rapport estime difficile une entière « remise à plat » du modèle français du spectacle vivant, il considère qu'il est urgent de conforter l'emploi stable et d'améliorer la qualité de l'emploi intermittent. Dans le même état d'esprit, il met en garde contre l'existence et la progression de nouvelles formes de précarisation de l'emploi et pointe les effets délétères à cet égard de l'auto-entrepreneuriat, du portage salarial et du travail clandestin. Il souligne, en rappelant les termes d'une circulaire du ministère de la Culture en date du 28 janvier 2010, que l'auto-entrepreneuriat constitue une atteinte flagrante

(1) Rapport d'information déposé [...] en conclusion des travaux de la mission sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, présenté par M. Jean-Patrick Gille, député. Disponible sur <www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0941.asp>.

contre la précarité



CLAUDE ESSERTEL / MAXPPP

IL N'EXISTE AUCUNE JUSTIFICATION D'ORDRE ARTISTIQUE QUI S'OPPOSERAIT À L'ACCÈS, POUR LES ARTISTES ET LES INTERPRÈTES, À UNE CATÉGORIE PARTICULIÈRE DE CONTRAT DE TRAVAIL.

à la présomption de salariat bénéficiant aux artistes. Il appelle de même à mieux contrôler les pratiques de portage salarial, dont il estime que, exercées parfois à la limite du marchandage, elles fragilisent considérablement les droits des artistes ainsi que des techniciens du spectacle. Il convient, conclut le rapport, de sécuriser la part salariée de la rémunération tant des artistes que des techniciens. Pour ce faire, il convient de parvenir à des dispositions conventionnelles consensuelles mais aussi appliquées. Il rappelle enfin que le secteur du spectacle vivant et enregistré figure, avec ceux de l'agriculture, du bâtiment et travaux publics, des hôtels, cafés et restaurants et des services aux entreprises, parmi les secteurs professionnels considérés comme « prioritaires » en matière de lutte contre le travail illégal et qu'il est vulnérable aux fraudes en matière de réglementation du travail. Enfin, et tout en soulignant les difficultés liées à la mise en œuvre de formation professionnelle, il souligne le caractère adapté de la validation des acquis de l'expérience aux parcours des intermittents du spectacle, où la formation « sur le tas » joue souvent un rôle important.

Les enjeux propres au régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle

Conforter l'emploi stable et faciliter la stabilisation des carrières implique d'aborder les enjeux propres au régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle, et le rapport s'y consacre longuement. Il pose en préalable que la précarité et la particularité des conditions d'emploi des intermittents du spectacle justifient le maintien d'un régime d'assurance chômage spécifique, dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle. Revenant sur les polémiques qui ont accompagné le mouvement des intermittents du spectacle de 2003, il souligne que la mention d'un déficit évalué à 1 milliard d'euros relève d'une approche strictement comptable. Il rappelle qu'il est naturel qu'un dispositif d'assurance couvrant un risque particulièrement élevé pour une catégorie de la population – en l'occurrence, le risque de chômage pour les intermittents du spectacle – soit déficitaire, au plan comptable, à la seule échelle de cette population. C'est justement, souligne-t-il, le principe de la solidarité interprofessionnelle de couvrir ceux qui sont les plus exposés au risque. Le rapport émet à cet égard des recommandations pour améliorer le solde financier du régime, guidées par les considérations de protection des plus fragiles, de contribution des mieux insérés sur le marché du travail et de réduction des effets pervers. Au titre de ces effets, il traite d'abord de la fraude en matière d'assurance chômage, dont il note qu'elle

est d'un volume limité: en 2012, le préjudice subi par Pôle emploi au titre du versement indu d'allocations au titre des annexes VIII et X s'est élevé à 1,2 million d'euros (sur un total de 76 millions d'euros pour l'ensemble de l'assurance chômage), et a concerné 449 personnes. Le montant moyen du préjudice s'est élevé à 2 650 euros par personne. Des montants faibles au regard du 1,2 milliard d'euros de prestations versées aux intermittents du spectacle et très éloignés du cliché trop véhiculé d'une « nébuleuse » d'intermittents du spectacle percevant indûment des allocations de chômage. Le rapport souligne aussi l'effet pervers que constituent les grignotages du salaire au bénéfice de l'usage de droits d'auteur. La pratique consistant à « globaliser » la rémunération pour y réserver la portion congrue au salaire, davantage assujéti aux cotisations sociales, est en effet largement répandue, notamment pour les réalisateurs, qui ne disposent pas de salaire minimum conventionnel. Le texte évoque ensuite les réformes nécessaires du financement pour assurer la pérennité du régime spécifique, et il souligne l'intérêt de l'hypothèse suggérée par les fédérations Cfe-Cgc et Cgt du spectacle de maintenir un plafonnement des cotisations tout en élevant leur montant. Il s'attarde sur la proposition d'un plafonnement du cumul mensuel des revenus d'activité des intermittents du spectacle et des allocations de chômage perçues. Un tel système éviterait que le salarié intermittent bénéficie d'un « revenu de complément » lorsque son revenu professionnel atteint un certain niveau et permettrait sans doute de limiter les indemnités les plus élevées. Le rapport souligne que cette proposition, qui permettrait de contenir les dépenses du régime de l'intermittence tout en préservant les plus précaires, avait fait l'objet d'un accord entre partenaires sociaux pour finalement être mise sur la touche par les organisations patronales confédérées...

Enfin, et pour illustrer les possibilités autres d'échapper à la précarité organisée par les employeurs, le rapport souligne l'émergence fortes de nouvelles formes d'organisation de l'emploi. Il cite notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire, placé à l'articulation de l'économie marchande et du secteur public, et qui expérimente de nouvelles modalités d'organisation de l'activité artistique, le plus souvent sous une forme associative, et qui, dans un rapport étroit avec les territoires, travaille au croisement de la création artistique et de la médiation culturelle, voire intègre la dimension culturelle dans un projet économique ou social plus vaste. De même, des formes atypiques d'organisation de l'emploi artistique par groupement d'artistes ou création de coopératives se présentent comme autant de modèles alternatifs et innovants, facilitant la multiactivité des professionnels. Moins finalement comme alternative à l'intermittence que comme concrétisation de réponses fluides mais permanentes à un besoin de culture à la fois changeant et d'une grande permanence.

Gilbert MARTIN

TABLE RONDE

Culture, création : quelle place pour le travail

PARTICIPANTS

ANGELINE BARTH,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU SYNDICAT NATIONAL
DES PROFESSIONNELS DU
THÉÂTRE ET DES ACTIVITÉS
CULTURELLES (SYNTAC-CGT),

DENIS GRAVOUIL,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU SYNDICAT DES
PROFESSIONNELS DE
L'INDUSTRIE DE L'AUDIOVISUEL
ET DU CINÉMA (SPIAC-CGT),

MARC SLYPER,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU SYNDICAT DES ARTISTES
MUSICIENS DE FRANCE
(SNAM-CGT),

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

LA BAISSÉ DU BUDGET DE LA CULTURE REPRÉSENTE UN DIX MILLIÈME DES ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR LE GOUVERNEMENT SUR LA GLOBALITÉ DE SON BUDGET. CE DIX MILLIÈME, IL A UN COÛT ÉNORME AU PLAN SYMBOLIQUE. ON ATTENDAIT DES CHANGEMENTS EN PROFONDEUR, DES LOIS D'ORIENTATION, DES PROJETS CULTURELS QUI IMPACTENT LA SOCIÉTÉ.

Les champs de la culture et de la création sont aujourd'hui traversés de débats et de tensions qui tous s'organisent autour de la marchandisation des œuvres et, par voie de conséquence, du travail – dans sa diversité – de création, de réalisation et de diffusion.

– **Options**: Plus d'un an après son installation, et alors que l'actualité est fournie – exception culturelle, convention collective du cinéma, régime d'assurance chômage –, comment évaluez-vous le travail du gouvernement Ayrault dans le domaine culturel ?

– **Marc Slyper**: C'est une grande déception. En janvier 2012, le candidat à la présidentielle avait avancé des idées fortes: la crise était celle d'un régime d'exploitation du travail, y compris dans les mondes de la culture; en période de crise, la culture – loin d'être un supplément d'âme – était donc pas question de brader d'une façon ou d'une autre la politique culturelle de l'Etat. Ces idées renvoyaient à un ensemble de réflexions sur la construction humaine, celle des individus et des sociétés. La conclusion étant qu'il s'engageait à sanctuariser le ministère de la Culture et à conduire de grandes réformes sous forme de lois d'orientation... Mais nous vivons l'inverse. Jamais le budget de la culture n'a été aussi bas. En 1981, le budget avait été doublé et s'était rapproché du symbolique 1 % du budget national; en 1993, le champ du ministère a été élargi et le 1 % a été un peu éreinté. Mais la baisse de 2013 et celles qui sont prévues en 2014-2015 font que le budget de la Culture est l'un des plus touchés. On est revenu à peu près au niveau antérieur à 1981.

– **Angeline Barth**: La déception est d'autant plus grande que les attentes étaient grandes. Nombre de nos établissements ont connu sous les précédents gouvernements des attaques constantes: les établissements nationaux ont subi la Rgpp, ils ont dû rendre des postes, ne pas remplacer les départs en retraite. Les structures subventionnées sont passées à la moulinette de méthodes comptables conçues pour réduire l'emploi permanent et le précariser. Les collectivités locales – qui représentent 70% des budgets publics affectés à la culture – sont elles-mêmes en grandes difficultés budgétaires, aggravées des reculs de financement d'Etat. Concrètement, c'est la dimension de démocratisation qui est frappée de plein fouet: tout ce qui est action dans les prisons, les lycées, les collèges, alors même que la réforme des rythmes scolaires prévoit et implique des activités de spectacle, d'éducation artistique. La ministre tente de faire oublier ce

contexte très dégradé en insistant sur l'idée qu'elle aurait préservé le spectacle vivant et sauvé le spectacle. Mais, même si cette ligne budgétaire est de fait un petit peu moins impactée que les autres, les crédits sont néanmoins en recul et gelés dans les directions régionales d'action culturelle.

– **Denis Gravoil**: On n'attendait pas de miracles budgétaires, mais on attendait une ambition. Or elle n'est pas là. L'ambition n'est au rendez-vous dans aucun secteur, et on le mesure au traitement de l'emploi, véritable pierre de touche. A France Télévisions, par exemple, on avait annoncé une grande ambition pour l'audiovisuel public, et qu'est-ce qui arrive? Un plan social! C'est la société la plus touchée par les baisses de postes, alors que les ambitions de développement passent par des contenus, et donc des emplois. Cette gestion de crise relève du scandale. A quoi les pouvoirs publics opposent un objectif de «diversité», qui renvoie à des faux-semblants. Par exemple, on se gargarise de la diversité des salles de cinéma; mais il n'y a pas diversité d'accès: une statistique datée de février dernier indiquait que 10 films occupaient 4 300 salles sur les 5 600 écrans existants. Ou alors ils survalorisent des «coups», comme dans le secteur des musées, très marqué par des stratégies de marchandisation avec, par exemple, les projets de Louvre à Abou Dhabi. On peut comprendre cette recherche de ressources financières; mais il faut savoir qu'un mécénat n'est jamais neutre et pèse sur les choix d'expositions, lesquelles doivent «plaire» au grand public, fût-ce au détriment d'autres choix, plus exigeants peut-être, qu'auraient pu faire des conservateurs.

– **Options**: Dans le domaine essentiel de l'Internet, le rapport Lescure se penche sur les moyens que l'Etat doit mobiliser pour sauvegarder les modes de production et de diffusion culturelle face à des acteurs du marché mondialisé; comment analysez-vous son contenu et ses propositions ?

– **Marc Slyper**: Il faut rappeler les enjeux de ce rapport, qui sont nombreux et importants. On sait que la révolution numérique bouleverse les modes d'accès aux œuvres culturelles et les rapports à ces œuvres. Hier, j'achetais un disque, une œuvre; aujourd'hui, j'écoute un titre. A partir de là, il s'agit de prendre en compte les acteurs – plates-formes,



LA CULTURE
RAPPORTE
NETTEMENT
PLUS QU'ELLE
NE COÛTE. C'EST
UN SECTEUR
D'EMPLOI,
D'INTÉGRATION,
DE LIEN ET DE
FIXATION DES
RÉSIDENTS. CETTE
DIMENSION POUSSE
À SE FOCALISER SUR
UNE CONCEPTION
SPECTACULAIRE
DE LA CULTURE,
À COUPS
D'ÉVÉNEMENTIEL,
AU DÉTRIMENT D'UNE
DÉMOCRATISATION
AUTHENTIQUE.

moteurs de recherche, fournisseurs – d'un secteur formidablement profitable qui inclut la presse, les photographes, les plasticiens et qui est créateur de valeur. L'objet décisif de la mission Lescure était de savoir comment partager cette valeur. Quel juste partage entre l'industrie de contenus et tous ceux qui participent à créer les contenus? Le rapport formule de très nombreuses propositions, dont certaines sont inabouties, d'autres peuvent sembler contradictoires entre elles... Mais ce sont des propositions, et il y a donc un débat à avoir. Notre position de fond sur ces enjeux, c'est qu'il faut rappeler la responsabilité publique à ses devoirs. Le marché est omniprésent dans la révolution Internet, et nous lui opposons la responsabilité publique. Nous revendiquons par exemple la responsabilité publique de développer des plateformes publiques – locales, régionales – d'accès aux œuvres. Nous devons créer des médiathèques publiques, ouvrant un accès à tous les publics, soit à l'œuvre seule, soit éventuellement à un téléchargement et un achat. Or, aujourd'hui, seules les enseignes marchandes assument cette mise à disposition. On a su créer des bibliothèques publiques en leur temps, pourquoi pas avec les livres numériques et toutes les œuvres culturelles exposées qui ont besoin d'un soutien public? Dans ce cadre, le partage de la valeur doit profiter à tous ceux qui créent et produisent, aux ayants droit à la propriété intellectuelle, mais aussi à ceux qui travaillent à la production et à la création des œuvres. C'est pour cela que nous développons l'idée qu'il faut soutenir la création, la production de la création, dans le cinéma, l'audiovisuel, la

presse, le spectacle vivant. Ces secteurs doivent bénéficier de la richesse qu'ils génèrent, et la fiscalité appliquée aux industries de contenant en est un élément essentiel.

– **Denis Gravouil**: D'une façon générale, nous avons apprécié l'orientation du rapport. Il tente, dans le cadre d'une nouvelle économie qui fonctionne de plus en plus au numérique, de faire contribuer tous les acteurs qui participent à cette chaîne sur le modèle de ce qui a été réussi auparavant. Par exemple, sur le modèle de la taxe sur la copie privée affectant les cassettes et disques vierges qui va aux artistes et créateurs, que l'on taxe de quelques centimes les smartphones. Cette proposition a fait hurler – une nouvelle taxe! – alors qu'elle est très raisonnable au regard des profits réalisés par les opérateurs de diffusion, dont les marges sont conséquentes. Il est vrai que l'on est face à des opérateurs mondialisés et habiles à développer des stratégies de contournement des lois et des fiscalités nationales. Mais des solutions existent, et le rapport Lescure en énumère quelques-unes tout en encourageant à des négociations collectives, et donc à des débats. Pour prendre un exemple sur un sujet d'importance, il recommande de rapprocher la chronologie des médias tout en la conservant. Pourquoi? Depuis 1945, le système qui a permis au cinéma français de demeurer fort, alors que d'autres cinémas européens ont quasiment disparu, est un système de soutien mutualisé mettant à contribution y compris le cinéma américain avec une taxation de la billetterie. Cela a su évoluer à l'arrivée de la télévision, avec la mise à contribution des diffuseurs, et aujourd'hui l'enjeu est de mettre

TABLE RONDE

Culture, création : quelle place pour le travail

UN DES ÉLÉMENTS ORGANISATEURS DE CETTE ÉCONOMIE, C'EST LA CHRONOLOGIE DES MÉDIAS, C'EST-À-DIRE LE TEMPS OBLIGATOIRE DÉTERMINÉ ENTRE LA SORTIE EN SALLE, LA DIFFUSION SUR LA TÉLÉVISION PAYANTE ET ENSUITE SUR LA TÉLÉVISION GRATUITE. CE SYSTÈME EST MIS À MAL PAR LA PIRATERIE, LA DIFFUSION SUR INTERNET ET AUTRES PRATIQUES DE CONTOURNEMENT.

... à contribution les nouvelles puissances financières que sont les fournisseurs d'accès à Internet et tous les opérateurs soi-disant gratuits qui fonctionnent très bien à des échelles internationale, type Google. Un des éléments organisateurs de cette économie, c'est la chronologie des médias, c'est-à-dire le temps obligatoire déterminé entre la sortie en salle, la diffusion sur la télévision payante et ensuite sur la télévision gratuite. Ce système est mis à mal par la piraterie, la diffusion sur Internet et autres pratiques de contournement. Le rapport Lescure avance des pistes de modulation : un film qui n'a pas marché en salle pourrait passer à la télévision plus rapidement, évitant ainsi un oubli préjudiciable. D'autres expérimentations sont possibles...

– **Options** : La demande des consommateurs est forte à cet égard et pousse à une gratuité de principe en même temps qu'elle plaide pour une suppression de la chronologie ; comment résister au poids combiné d'une sorte d'*hubris* du marché et de perceptions individualistes à courte vue ?

– **Denis Gravouil** : Le système prend en compte le temps nécessaire aux œuvres pour exister. Aujourd'hui, si ça ne marche pas à la première séance, on passe à autre chose le soir même, car la technologie le permet facilement. Mais, ce faisant, on sacrifie le temps de la réflexion, de l'appropriation, au bénéfice d'un temps de profitabilité. A quoi s'ajoute un énorme risque d'atomisation du citoyen. L'accès à une œuvre, lorsqu'il se fait dans un lieu public, passe par un partage entre l'œuvre et le public et entre le public. Il se produit une empathie sociale qui a un lien avec le projet de citoyenneté. C'est aussi pourquoi il faut défendre la chronologie des médias. Pour l'existence du cinéma, de la salle de cinéma, de l'économie qui les fait vivre ainsi que pour celles et ceux qui ont besoin de temps pour en profiter pleinement. Nous défendons ce rapport essentiel de partage, lié à tous ceux que l'on peut revendiquer par ailleurs dans la société.

– **Marc Slyper** : Il en va de même de la lutte contre la gratuité. Cette généralisation d'une soi-disant gratuité se traduit concrètement par un pillage des œuvres et des distributeurs et constitue une attaque contre la démocratisation. Une œuvre n'est pas plus gratuite que ne le serait son accès ; tout cela nécessite développements, efforts, une véritable économie. Les enjeux relèvent donc du partage de la valeur, de la reconnaissance du droit à la propriété intellectuelle pour tous les ayants droit, les plasticiens, les photographes, les journalistes... C'est pourquoi nous avons soutenu la riposte graduée d'Hadopi contre le pillage. Nous avons fait quelques critiques, la première touchant à son déficit pédagogique, au rôle de l'école par rapport à l'éducation sur la nature de l'œuvre, son



Angeline Barth.

accès. Nous étions de même contre toute coupure d'Internet alors qu'il suffisait de baisser le débit, rendant ainsi le téléchargement impossible... Aujourd'hui, le rapport Lescure avance de nombreuses idées, qui semblent compliquées, difficiles à mettre en œuvre. Mais elles ouvrent un champ de débat sur des bases saines.

– **Angeline Barth** : A proprement parler, les salariés que nous défendons ne sont pas directement concernés par cette prétention à une gratuité de fait et de droit. Mais, de mon point de vue, elle fait écho à des conceptions et des idées qui se sont données à plein lors de la polémique déclenchée à notre rencontre à propos de l'extension de la convention collective du cinéma. Il y a, de fait, un lien entre une vision du monde qui considère naturelle que l'œuvre soit gratuite et la demande, jamais explicite mais néanmoins insistante, d'un travail qui devrait lui aussi être, sinon gratuit, du moins peu coûteux.

– **Options** : On a vu, de fait, à l'occasion de l'extension de la convention collective du cinéma, se développer une fronde des producteurs et réalisateurs contre la Cgt accusée de tuer le cinéma...

– **Denis Gravouil** : Cela fait des années que nous réclamons une convention collective étendue, c'est-à-dire valable partout, ce qui vise à limiter les effets de mise en concurrence des salariés entre eux. C'est chose faite partout sauf dans le cinéma ; une négociation de huit années a fini par aboutir, en 2012, à un texte qui évidemment ne fait pas que des heureux. Parce que, pendant vingt ans, beaucoup de producteurs se sont habitués à jouer des salaires des équipes techniques comme de variables d'ajustement : on ne paie plus les heures sup, on baisse les tarifs, on recourt massivement aux stagiaires, au travail gratuit. Ce qui n'empêche pas les délocalisations, de deux types : vers la main-d'œuvre qualifiée et bon marché des ex-pays de l'Est, et vers des paradis fiscaux comme

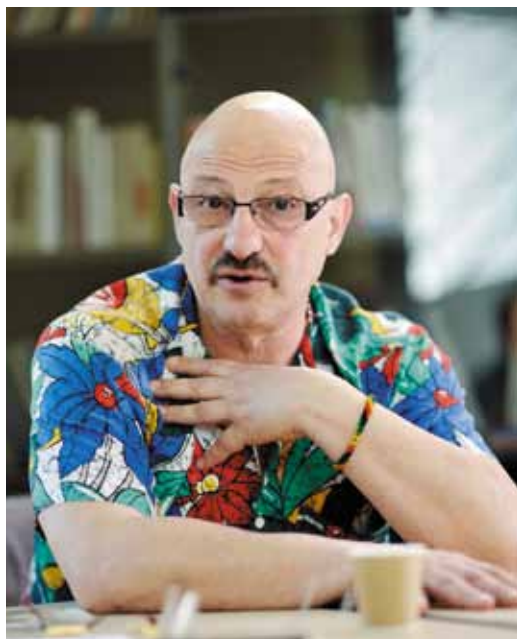
UN CRÉATEUR INDIVIDUEL S'IMPOSE LES RYTHMES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL QU'IL VEUT, C'EST ENTENDU. MAIS LORSQU'IL S'AGIT D'UN TRAVAIL DE CRÉATION COLLECTIVE, D'ÉQUIPE, MUTUALISÉ, CETTE IDÉE D'UN CRÉATEUR MAÎTRE DE TOUT ET DE TOUS EST INSUPPORTABLE.

le Luxembourg et la Belgique qui pratiquent un dumping fiscal à travers des crédits d'impôt. Près d'un tiers des temps de tournage du cinéma français se font dans ces pays. Le dernier Astérix a ainsi été tourné en Belgique, au Luxembourg, en Irlande et en Hongrie. Avec des figurants à quelques euros par jour et une chasse aux crédits d'impôt. L'amusant, c'est que ce film a déclenché la polémique sur les cachets des stars... Au final, c'est le travail qui trinque! Celui des techniciens comme celui de l'écrasante majorité des acteurs. On «propose» à ceux qui ont le moins de moyens de se défendre d'accepter que les salaires soient proportionnés aux budgets. Et nous nous opposons à une coalition d'intérêts qui se satisfait d'une répartition inégale de l'argent.

– **Angeline Barth:** Cette campagne a commencé avant l'extension de la convention, et je l'ai trouvée très choquante. Que des donneurs d'ordres puissent dire, froidement, à des salariés: «*Vous ne pouvez pas être payés*», c'est horrible. Une partie des réalisateurs qui ont signé une pétition ont aussi signé la pétition pour la préservation des annexes VIII et X. Donc ils soutiennent l'assurance chômage, mais pas des salaires alignés sur les compétences. On connaît les écarts de rémunération dans le théâtre aussi, et l'on sait qu'il y a un problème de redistribution de la manne financière. On sait que l'on travaille dans des métiers de passion, loin de l'usine et des cadences infernales; il y a un côté bohème, on fait un peu ce que l'on veut, on côtoie des stars... Pourquoi, dans ces conditions, devrait-on être payés? Les salaires du spectacle vivant sont de deux à trois fois inférieurs à ceux du cinéma parce que ce n'est pas le même secteur, pas les mêmes modèles économiques; mais on souffre de cette mentalité un peu générale, d'autant plus détestable qu'elle n'a rien à voir au fond avec le niveau des rémunérations.

– **Options:** N'aurait-il pas fallu, dans ces conditions, appuyer les revendications à des propositions économiques?

– **Denis Gravouil:** La convention collective n'est pas censée régler les problèmes de financement du cinéma mais fixer des salaires minimums pour des salariés qui sont déjà intermittents, connaissent des carrières aléatoires et dont on veut qu'ils acceptent de moduler leurs salaires. Je rappelle que nous avons déposé à l'Élysée une pétition signée par quatre mille techniciens qui soutiennent la convention collective. Dans le cadre des grèves lancées en 2007, nous avons négocié un accord aux termes duquel les producteurs reconnaissent les salaires historiques, et



Mark Slyper.



Denis Gravouil.

demandé d'autre part l'organisation d'états généraux du cinéma pour réfléchir ensemble aux conditions de son financement. Cette proposition est hélas restée lettre morte. A partir du moment où nous avons signé cet accord, personne, y compris parmi les pouvoirs publics, n'a voulu se pencher sur la question du financement de toutes les œuvres. C'est ce *statu quo* qui risque d'être mortifère, parce qu'il encourage la généralisation du travail gratuit ainsi que des conditions de travail véritablement monstrueuses...

– **Marc Slyper:** Cette polémique dissimule une véritable escroquerie intellectuelle. On confond sciemment la création et les conditions de la création. Un créateur individuel s'impose les rythmes et les conditions de travail qu'il veut, c'est entendu. Mais lorsqu'il s'agit d'un travail de création collective, d'équipe, mutualisé, cette idée d'un créateur maître de tout et de tous est insupportable. Elle s'adosse quelque part aux effets pervers portés par les annexes VIII et X d'indemnisation du chômage. Aujourd'hui, il est devenu plus important d'ouvrir son dossier d'indemnisation que de réclamer un niveau de rémunération correcte. Nous défendons évidemment l'assurance chômage, bec et ongles. Mais ce n'est pas un salaire régulé, c'est une rémunération chômage en période de non-travail. Le niveau de vie, lui, doit être construit sur les périodes travaillées, sur les droits que nous construisons, sur leur transférabilité d'une entreprise à une autre. Il nous revient de rester fermes sur nos valeurs syndicales – la valeur du travail, de la qualification, des compétences, le rôle de la rémunération. A cet égard, il faut se féliciter de la publication d'un bon rapport parlementaire qui pose les questions de bonne façon, pour l'ensemble des secteurs et des travailleurs de la culture. Le rapporteur formule vingt-sept propositions qui constituent une base pour un vrai débat sur la place du travail, sa valeur et son financement. Une approche qui ouvre des perspectives et devrait être prise en compte. ◀

RETRAITES À LA RECHERCHE D'UN

À L'OCCASION D'UNE INITIATIVE DE L'UGICT-CGT, INTERVENANTS SUÉDOIS ET ITALIENS ONT DRESSÉ LE BILAN DU SYSTÈME DE RETRAITE À COMPTES NOTIONNELS MIS EN ŒUVRE DANS LEURS PAYS RESPECTIFS... À NE PAS SUIVRE !

«**A** la recherche d'un modèle ? Ne suivez pas la voie suédoise ! » Karl Gustav Scherman est président d'honneur de l'Aiss (Association internationale de sécurité sociale), mais aussi ancien directeur de l'Agence de sécurité sociale suédoise. Et c'est sous forme de boutade, pourront croire certains, qu'il tire ainsi un premier bilan, après dix ans d'application, de la mise en œuvre, en Suède, des comptes notionnels «à cotisations définies». Une boutade, vraiment ? Ce n'est pas l'esprit de sa formule : «*Le système n'offre ni pensions adéquates, ni justice sociale, ni transparence*», a-t-il expliqué lors d'une journée d'étude organisée par l'Ugict-Cgt pour éclairer la réforme en cours en France, à la lumière, particulièrement, des expériences suédoise et italienne. Les comptes notionnels à cotisations définies : dans ce système, les taux de cotisation sont fixés une fois pour toutes, et c'est aux prestations de s'adapter pour rétablir l'équilibre financier du régime de retraite. Ils sont une illustration de ce que pourrait être une réforme des retraites «systémique», l'objet, précisément, du rendez-vous de 2013, comme le prévoyait l'article 16 de la loi de 2010. En posant ainsi les termes du débat : «*A compter du premier semestre 2013, le comité de pilotage des régimes de retraite organise une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge collective du risque vieillesse.*» Or, en Suède, mais aussi en Italie, les retraités en font déjà l'expérience.

C'est à compter de 2003 qu'il a été appliqué en Suède, remplaçant ainsi un système proche à l'origine du régime français. «*Il a fallu dix années de réflexion pour préparer la réforme*», a expliqué Ole Settergren, directeur des études, de la recherche et de la prospective à l'Agence nationale suédoise pour les retraites. Pourquoi changer ? Pour plusieurs raisons, a-t-il précisé en substance : des raisons démographiques, d'équité inter- et intragénérationnelles, mais aussi des raisons économiques avec, à l'époque, une perspective d'épuisement des réserves à l'horizon 2015. L'objectif principal de la réforme ? «*Obtenir l'équilibre financier absolu*» avec un taux de cotisation fixé indépendamment de l'économie. Ce qui veut dire que la valeur des pensions n'est plus garantie. Dans ce système, fonctionnant toujours en répartition, le montant des cotisations, revalorisé chaque année en fonction d'un indice fixé par les responsables du régime, est enregistré sur le compte individuel de chaque salarié. Lorsqu'il prend sa retraite, ce capital accumulé virtuel est transformé en rente, dont le montant annuel est calculé en fonction de l'espérance de vie moyenne de la génération concernée. Mais, en cas de déséquilibre budgétaire, en période de crise notamment, un mécanisme d'équilibrage automatique s'applique immédiatement : pour la seule année 2010, toutes les pensions de retraite ont ainsi subi un abattement de 4,5%.

Certes, «*la stabilité financière est ainsi assurée, mais, à force de s'en remettre uniquement aux formules mathématiques, sans considération pour les conséquences sociales d'un tel système*», a souligné Karl Gustav Scherman. Avec, en outre, un «*transfert, avec le mécanisme d'équilibrage automatique, de tous les risques financiers sur l'individu*». Et pourtant, à l'époque, la réforme «systémique» a été parfaitement acceptée : «*La réputation de la Suède d'être un Etat-providence progressiste a été utile aux hommes politiques pour présenter leurs propositions de réforme comme conformes au modèle suédois. Mais la Suède n'est plus ce pays de Cocagne de la protection sociale*», a insisté



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

l'ancien directeur de l'Agence de sécurité sociale. En 2014, est ainsi encore attendue une baisse des pensions en valeur nominale de l'ordre de 2,4%.

C'est pourtant un modèle similaire que l'Italie a aussi choisi d'adopter, où le système par répartition à prestations définies a été abandonné. La réforme des retraites ? «*Un sport national en Italie, où cinq réformes sont intervenues depuis 1992*», a expliqué Laura Crescentini, coordinatrice technique d'Assoprevidenza, dans un contexte par ailleurs marqué par un très faible taux de natalité. Si celle menée par Giuliano Amato en 1992 modifiait déjà certaines bases de calcul, la réforme Dini, adoptée trois ans plus tard, a véritablement amorcé la rupture : l'objectif est alors de stabiliser les coûts des pensions par rapport à l'évolution du Pib. Parce que la période de transition entre l'ancien et le

NOUVEAU MODÈLE?



nouveau système est plus longue qu'en Suède, c'est à long terme que les conséquences sociales de cette réforme se feront pleinement sentir. Mais, en 2010 déjà, année où les coefficients servant de base de calcul ont été révisés pour la première fois, les pensions ont enregistré une baisse de 8 % pour les soixante-cinq ans. Ajoutés aux mesures de la réforme Fornero de 2011, « *les effets d'ensemble ne se sont pas encore concrétisés* », a souligné Italo Stellon, ancien syndicaliste de la Cgil. Mais, déjà, plusieurs certitudes : cela va impacter fortement les revenus et les droits des retraités, en particulier ceux des femmes, retarder le départ à la retraite de nombreux salariés à un moment où les jeunes diplômés, notamment, sont sans perspectives d'emploi. A l'heure où le débat prend pied en France, « *ce qui se profile est inacceptable* », a souligné Marie-José Kotlicki,

secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, pour qui « *le passage à une réforme systémique à cotisations définies est une mesure irresponsable eu égard au contexte économique et social* ». Et d'ajouter en substance : est-il responsable de demander de travailler plus longtemps quand les politiques des employeurs poussent les seniors à quitter les entreprises de plus en plus tôt, parfois dès quarante-cinq ans ? Est-il responsable d'introduire le critère d'espérance de vie au nom de l'équité qui, d'emblée, va encore aggraver les discriminations dont sont déjà victimes les femmes ? Est-il juste, pour avoir droit à une pension décente, finalement virtuelle, de devoir travailler jusqu'à soixante-neuf ans, comme l'illustre la projection du système en Italie et en Suède ? Autant de questions qui ne relèvent pas de formules arithmétiques mais de choix politiques. ▶

Christine LABBE

EN CAS DE DÉSÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE, EN PÉRIODE DE CRISE NOTAMMENT, UN MÉCANISME D'ÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE S'APPLIQUE IMMÉDIATEMENT : POUR LA SEULE ANNÉE 2010, TOUTES LES PENSIONS DE RETRAITE ONT AINSI SUBI, EN SUÈDE, UN ABATTEMENT DE 4,5 %.

L'initiative « Retraites 2013, l'heure des choix » s'est tenue le 27 mai dernier, salle du Ccn, à Montreuil.

HÔTEL-DIEU PARIS FIN PROGRAMMÉE DES URGENCES: FIN DE L'ÉTABLISSEMENT?

L'HÔTEL-DIEU, HÔPITAL CENTRAL, VOIT PEU À PEU SES SERVICES DÉPLACÉS DANS D'AUTRES STRUCTURES HOSPITALIÈRES. DERNIER SERVICE MENACÉ : CELUI DES URGENCES.



refaits et déménagés le 8 avril dernier. Le plan de réorganisation pour réduire l'offre des soins et des personnels est en marche. Les syndicalistes craignent que l'Hôtel-Dieu n'accueille plus d'activité médicale, mais uniquement des services administratifs comme le siège de l'AP-HP. « L'installation de bureaux nécessiterait encore 160 millions d'euros, dont 32 millions non financés. » Cette incohérence financière s'ajoute à un projet de fonder « une maison médicale » ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour les cas les moins graves et d'encourager « un hôpital debout ». La crainte est que ce projet soit abandonné et que l'Hôtel-Dieu, vidé de sa raison d'être hospitalière, soit vendu.

Comme en 2010, le personnel est mis devant le fait accompli

Autre motif de colère d'Alain Carini : « Aucune précaution n'a été prise par rapport au personnel. L'annonce de la fermeture des urgences a été faite en dehors du Chsct et du Cte. Nous avons vécu la même chose en 2010, où nous avons été mis devant le fait accompli : les laboratoires de bactériologie devaient déménager vers Cochin, où le personnel n'était pas préparé à accueillir celui de l'Hôtel-Dieu. La direction n'avait pas préparé ce transfert qui s'est mal passé. Les agents sont en souffrance, les risques psycho-sociaux sont maximaux ! »

Aujourd'hui, plusieurs actions sont menées devant la justice. Soucieuse de l'unicité de l'AP-HP, la Cgt a également proposé un « projet alternatif » pour revaloriser la mission de l'Hôtel-Dieu comme centre hospitalier universitaire et comme hôpital de proximité pour la population parisienne. Une activité de chirurgie ambulatoire, une maternité de niveau 1 et une polyclinique médicale seraient autant de pistes pour promouvoir « ce nouveau modèle intégré de soins aigus, de recherche et de prévention sans sacrifier ses missions d'hôpital ». Reste à convaincre les politiques que la loi de 2009 sur la réforme de l'hôpital devrait être revue... Et ceux qui briguent la mairie de Paris en 2014 que l'Hôtel-Dieu doit vivre et poursuivre sa vocation d'origine : soigner ceux qui en ont besoin. ◀

Claire PADYCH

« **B**âti au XIII^e siècle, l'Hôtel-Dieu va se métamorphoser complètement en hôtel de luxe d'ici à 2016 », peut-on lire sur une revue hôtelière qui décrit le projet du futur cinq étoiles de Lyon. Le scénario est le même à Marseille. Et pour Paris ? Le risque d'une opération immobilière juteuse existe : après le transfert de plusieurs services vers d'autres hôpitaux, celui des urgences est à son tour menacé. La directrice de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a en effet annoncé sa fermeture au 4 novembre 2013. Les quatre-vingt mille patients pris en charge chaque année (dont la moitié d'urgences médico-judiciaires) devraient être redirigés vers d'autres structures. « Le redéploiement de ces urgences vers les autres hôpitaux rendra la situation catastrophique pour tous », annonce un tract qui insiste également sur le temps d'attente des malades

sur des brancards, obligeant « à des sorties d'hospitalisation prématurées pour libérer des places ». Et la question taboue est posée : « Que se passera-t-il en cas de crise sanitaire comme en 2003 ? »

« Les urgences dans le centre de Paris sont indispensables, l'Hôtel-Dieu est à la croisée des chemins », répond Alain Carini, secrétaire général du syndicat Mict de l'AP-HP, qui travaille avec le syndicat général de l'Hôtel-Dieu. « L'attente est de quatre heures en moyenne, c'est moins long qu'ailleurs. Si les urgences déménagent, d'autres hôpitaux, et notamment Lariboisière, risquent d'être très vite saturés. Il y aura un désert sanitaire sur neuf arrondissements de Paris. » Peut-être alors est-ce une question de vétusté ? « Les salles ont été entièrement refaites il y a moins de cinq ans », soupire-t-il. Les services de réanimation et de chirurgie thoracique ont également été récemment

CHRISTEL BRIGAUDEAU / MAXPPP

PROFESSIONNELS DE SANTÉ LES CADRES DE L'AP-HP DANS LE MOUVEMENT REVENDICATIF

LA LUTTE DES CADRES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP) RÉVÈLE LA CRAINTE DE CES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE VOIR LEURS CONDITIONS D'EXERCICE SE DÉGRADER D'AVANTAGE ET LEUR STATUT REMIS EN CAUSE.

Depuis les années 2000, la Cgt est très présente sur le terrain de l'encadrement dans les hôpitaux. Elle avait affirmé, en 2009, au moment des audiences du rapport Singly (ou « Rapport de la mission cadres hospitaliers ») : « Nous ne voulons pas de cadres "managers" mais de cadres de santé. » Secrétaire de l'Usap-Cgt, responsable du collectif cadres Usap-Cgt, coordinatrice de la commission exécution et responsable de la question de l'encadrement des cadres de santé, Graziella Raso montre que ce danger n'a pas disparu. Ainsi, 400 « postes vacants » pointés en 2007 sont aujourd'hui assurés par des non-cadres (ce n'est que très récemment que la Drh de l'AP-HP a reconnu que 475 postes étaient concernés). Or ces personnels de santé doivent assurer davantage de tâches, sans considération ni rémunération supplémentaires et sans aucune formation. Par ce subterfuge organisé par la direction, des cadres diplômés n'ont pas été engagés, et ce personnel hospitalier, appelé communément « faisant fonction », auquel des missions surqualifiées ont été imposées, a permis des économies sur les postes par une véritable variable d'ajustement financière et un glissement du statut. Au-delà, un manque d'attractivité du fait des conditions de travail peut survenir, de même que des situations de souffrance au travail.

« Nous avons fait une assemblée générale en décembre dernier, au cours de laquelle les cadres AP-HP ont décidé d'occuper pendant quatre heures l'hôpital Saint-Antoine, raconte Graziella Raso. La direction est venue, et des négociations ont été



ouvertes. L'enjeu est le respect du statut, de la qualification et de la rémunération. » Au cours des dix réunions de négociation, la Cgt, dans l'unité d'une intersyndicale, a porté les revendications des cadres dans leur plate-forme revendicative. Lors d'une AG qui s'est tenue le 2 avril à l'hôpital Cochin, une cinquantaine de cadres ont confirmé leur préoccupation sur le développement des faisant fonction ainsi que sur la désorganisation des services, qui montre, par exemple, le manque de cadres la nuit. Les cadres ont également défendu l'unicité de l'AP-HP. Ils ont souhaité qu'il existe un « socle commun » aux hôpitaux de l'AP-HP, qui pourrait définir le nombre requis de cadres de proximité, le nombre de cadres supérieurs, en fonction des pathologies traitées, du nombre de lits, du nombre de sites et de leur étendue géographique, ainsi que des différents « tutorats » à assurer.

« La mobilisation sans faille nous a fait gagner sur quelques points », souligne Graziella Raso. D'abord, un décret du 26 décembre 2012 relatif au reclassement indiciaire du corps des cadres de santé paramédicaux de la santé publique hospitalière. Ensuite, après une bataille homérique, la direction, qui voulait imposer des horaires de travail sur le mode du forfait, a été obligée de reculer : le cadre de santé peut faire son choix entre le forfait et le décompte horaire, comme la réglementation le prévoit. Mais il reste beaucoup à faire pour résorber le manque de cadres ; la Cgt propose de doubler les promotions d'écoles de cadres et d'ouvrir des postes supplémentaires aux concours sur titres pour les diplômés cadres de santé. En espérant que les discussions aboutiront vite, afin que les cadres de santé ne perdent pas la leur... ▶

Claire PADYCH

UGICT-CGT

Calendrier

• Colloque

« Démocratie sociale dans l'entreprise : quel approfondissement et à quelles conditions ? » Tel est le thème d'un colloque organisé, le 27 juin, sur l'initiative de l'association Dialogues. Il se tiendra à Sciences Po, amphithéâtre Emile-Boutmy - 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

• Collectif

Le collectif Ugict-Cgt « Professionnels du travail social » se réunira le mardi 2 juillet à la Cgt, à Montreuil, salle 1000.

• Séminaire

Le séminaire d'été du bureau de l'Ugict-Cgt se réunira les mercredi 3 et jeudi 4 juillet 2013.

• Forum

Le 3 juillet prochain, l'Institut syndical européen tiendra son forum mensuel, boulevard du Roi Albert II, à Bruxelles. Au programme : « Au-delà de l'austérité, le retour à l'économie verte ? »

• Emploi

« Quand l'entreprise forme, quand la formation sécurise » est le thème de la troisième biennale emploi-formation du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). Initialement prévue le 21 juin, cette biennale a été reportée au jeudi 19 septembre 2013. En savoir plus sur <www.cereq.fr>.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt devrait se réunir le mercredi 18 septembre. Un conseil national se tiendra les jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2013.

• Débat

Le 8 octobre 2013, en partenariat avec Presage-Ofce et Sciences Po, le magazine *Alternatives économiques* organise à Paris une rencontre-débat intitulée : « Egalité au travail pour tous et toutes. »

Formations

• Communication Web

L'Ugict-Cgt organise un stage « Communication Web et réseaux sociaux », du 10 au 12 juillet 2013, à la Cgt, à Montreuil. Ce stage s'adresse à tous les militants, qu'ils soient chargés de la communication de leur syndicat ou non. Il s'agit d'appréhender les grandes tendances de la communication Web et de se familiariser avec certains outils, comme les réseaux sociaux. Sur le plan pratique, ce stage a pour objet de savoir faire vivre un site Web au service de l'activité syndicale, de créer et de gérer un site avec la plate-forme <reference-syndicale.fr>. Et, plus globalement, de comprendre les enjeux de la communication Web, en particulier en direction des jeunes et des ingénieurs et cadres. En savoir plus : <ramage@cgt.fr>.

• Calendrier des formations

Pour connaître l'ensemble des formations programmées par l'Ugict-Cgt (management, retraites, vie syndicale, égalité professionnelle...) au cours du deuxième semestre 2013 : <www.ugict.cgt.fr>, rubrique « L'Ugict-Cgt », puis « Agenda » ou « Formation ».

la revue des revues

Insertion Depuis dix ans, les jeunes issus des zones urbaines sensibles connaissent des difficultés croissantes d'insertion. Le constat est dressé par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), dans un récent numéro de *Bref*. L'étude montre que cette dégradation a particulièrement affecté les hommes qui, au-delà d'origines sociales défavorisées et de faibles niveaux de formation, semblent pâtir de ce que les chercheurs appellent « un effet quartier ». Pour les femmes, au contraire, cet effet aurait tendance à s'estomper. *Bref du Céreq*, n° 309, avril 2013. En savoir plus sur <www.cereq.fr>.

Travail La Confédération syndicale néerlandaise (FNV) a rendu public un rapport intitulé « Technostress traitant des conséquences possibles, sur la santé des travailleurs, d'un usage intensif de toute une série de nouveaux équipements technologiques (smartphones, tablettes...) ». Dans sa revue *HesaMag*, l'Institut syndical européen relaie l'information, en parlant d'un « risque émergent », notamment en termes de risques psychosociaux et de troubles musculo-squelettiques et en exposant une série de recommandations livrées par ce rapport. *HesaMag*, n° 7, 1^{er} semestre 2013.

Santé Quelle est l'espérance de vie « en bonne santé » des Européens ? Analysant les études d'Eurostat effectuées depuis 2005, l'Ined (Institut national d'études démographiques) montre un paradoxe : si l'espérance de vie à soixante-cinq ans s'est allongée d'un an dans l'Union européenne en cinq ans, le temps vécu en mauvaise santé perçue a diminué, en dépit de l'augmentation des années de vie s'accompagnant de maladies chroniques. Pour l'Ined, il faut y voir notamment l'effet « d'une meilleure prise en charge des problèmes de santé ». *Population et Sociétés*, n° 499, avril 2013.

Logement Dans sa dernière revue, l'Ofce (Office français des conjonctures économiques) publie les contributions présentées à l'occasion d'une journée d'étude sur « la ville et le logement ». La « cherté » du logement en France y est au cœur de la plupart des réflexions, avec l'idée, notent les auteurs de l'article, que « les pouvoirs publics se doivent d'intervenir afin de résoudre cette crise du "logement cher" ». D'autres contributions insistent sur l'importance du logement social, lui-même soumis à d'énormes pressions financières, avec le risque d'une remise en cause des acquis de l'Etat-providence. *Revue de l'Ofce*, collection « Débats et politiques », n° 128, 2013.



ARNO BIRGI / MAXPPP

RECHERCHE L'ARCHIPEL DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

UN RÉCENT OUVRAGE COLLECTIF DRESSE UN ÉTAT DES SAVOIRS SUR LES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES, POINT AVEUGLE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.

Connaissiez-vous les professions intermédiaires ? C'est sous forme de question que s'ouvre un récent ouvrage collectif qui leur est consacré ⁽¹⁾. Une manière de présenter leur situation paradoxale : à la fois importantes en nombre – elles représentent un quart de l'emploi salarié privé – et pourtant peu étudiées et peu visibles. C'est pour combler ce déficit que le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a voulu dresser un état des savoirs sur ces professions, en combinant données statistiques, revues de littérature et enquêtes en entreprises. Il s'est pour cela appuyé sur un programme de recherche mené depuis 2008 qui, dans une deuxième phase, s'est intéressé à la réalité de ces professions dans les entreprises. Au total, ont été étudiés soixante-cinq métiers différents, dans une trentaine d'entreprises privées et publiques couvrant la quasi-totalité des secteurs d'activité.

Apparues en 1982 en remplacement du vocable peu gratifiant de « cadres moyens », les professions intermédiaires regroupent, selon l'Insee, différentes entités socioprofessionnelles : les contremaîtres et les agents de maîtrise, les techniciens, les commerciaux, les administratifs, les professions intermédiaires des domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et du travail social. « Ni cadres ni ouvriers » : c'est souvent par défaut que l'on tente de les définir. « On peu légitimement se demander, notent Jean-Paul Cadet et Christophe Guitton, si les professions

intermédiaires sont autre chose qu'une fiction statistique regroupant des entités socioprofessionnelles sans liens entre elles, hormis leur situation médiane dans l'espace social et leur position intercalaire au sein des organisations. » L'ouvrage propose donc d'y aller voir de plus près.

Quatre dimensions distinctes ?

En partant en particulier de la réalité du travail, ce qui permet de présenter, dans une première approche, les professions intermédiaires en quatre groupes distincts : les professions intermédiaires à dominante managériale (responsable d'unité dans la construction automobile, par exemple) ; celles à dominante technique (technicien de l'aéronautique, en informatique, infirmier...) ; les professions ...

statistiques

Les professions intermédiaires représentent, en 2010, un quart de la population salariée en France. Au sein de ce groupe, les professions intermédiaires administratives et commerciales, plutôt féminisées, sont majoritaires (53 % de l'ensemble). Les principaux secteurs regroupant ce type de catégories sont le commerce, les activités financières et d'assurances, les services aux entreprises. Sont classés comme « techniciens » le tiers des professions intermédiaires ; 40 % d'entre eux travaillent dans un secteur industriel. Minoritaires, les agents de maîtrise représentent 14 % du groupe, selon les données 2009.

(1) Jean-Pierre Cadet et Christophe Guitton (sous la direction de), *Les Professions intermédiaires, des métiers d'interface au cœur de l'entreprise*, Editions Armand Colin / Recherches, mars 2013. En savoir plus sur <www.cereq.fr>.

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DEVENIR CADRE... OU PAS

UNE PARTIE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES NE LE SOUHAITE PAS. DES RÉTICENCES MOTIVÉES PAR DE MULTIPLES RAISONS.

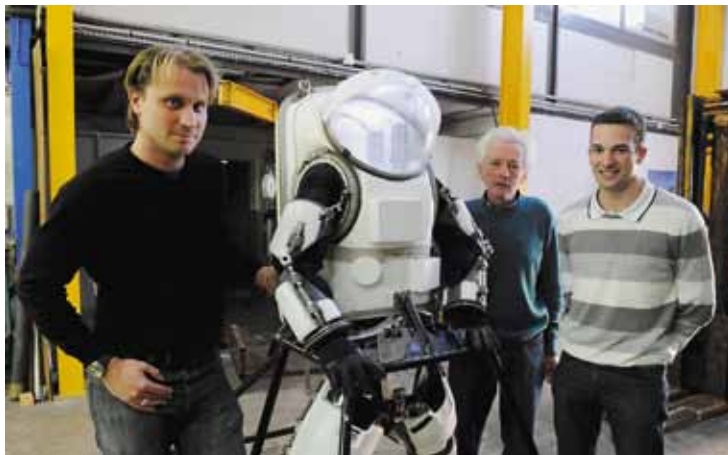
... intermédiaires à dominante commerciale (chargé de clientèle, commercial itinérant...), enfin celles à dominante administrative et gestionnaire (assistant au gestionnaire, encadrant courrier...). Une plongée dans l'univers de ces professions qui, pour Christophe Guitton, conduit à deux constats principaux. Premier constat : « *L'analyse du contenu et des conditions d'exercice des métiers fait ressortir une interpénétration des dimensions managériale, technique commerciale et administrative, qui invalide partiellement la catégorisation statistique des professions intermédiaires et accroît la tendance à la polyvalence fonctionnelle des emplois.* » Pour être plus précis, un métier sur deux étudiés par les chercheurs du Céreq comporte une dimension managériale, la moitié également connaît un essor de la dimension commerciale, rares sont ceux qui ne comportent pas une dimension administrative.

Second constat dressé par Christophe Guitton : « *L'analyse de la place des professions intermédiaires dans les organisations met en évidence un processus multiforme de rationalisation du travail et de la "managérialisation" de l'activité. Ce processus affecte particulièrement les professions intermédiaires en raison de leur position d'interface au sein des entreprises.* » Le terme « *managérialisation* » fait référence à « *la volonté des directions de compenser leur éloignement du terrain par des exigences de reporting sans cesse accrues* », sur fond de multiplication de logiciels spécialisés et d'outils de gestion qui ont envahi le quotidien de nombreuses professions intermédiaires, principalement des managers de proximité. Or cette contrainte, poursuit Christophe Guitton, « *conduit à éloigner à leur tour les encadrants intermédiaires de leurs équipes, au risque de provoquer un phénomène de sous-traitance en cascade du management de proximité* ».

S'en tenir à ces seuls enseignements sur les professions intermédiaires serait réducteur. Le travail effectué par les chercheurs du Céreq va bien au-delà en s'intéressant à toutes les étapes de leur vie professionnelle (recrutement, travail, formation, professionnalisation, gestion de l'emploi et des carrières). Mais aussi, plus globalement, par ce qu'elles nous apprennent des transformations du travail en cours, dont les professions intermédiaires semblent être à la fois « *les objets et les relais* ». ◀

Christine LABBE

Le refus d'une évolution vers le statut cadre se construit à partir de ce que les professions intermédiaires entvoient des cadres à leur contact.



GUILLAUME RUOPPOLO / MAXPPP

Devenir cadre, quand on appartient au groupe des professions intermédiaires, ne va pas de soi. C'est notamment ce qu'a montré une enquête de l'Apec menée en 2009 : 28 % des techniciens, 41 % des agents de maîtrise et des contremaîtres, 33 % des autres professions intermédiaires ne le souhaitent pas, ce qui est loin d'être négligeable. Dans la recherche du Céreq, un certain nombre de facteurs expliquant ces réticences, voire ce refus pour certains, y sont mis en évidence. Avec un point commun à tous ces facteurs qui se combinent : « *D'une manière générale, le refus d'une évolution vers le statut cadre se construit à partir de ce que les professions intermédiaires entvoient des cadres à leur contact.* » Ou de la représentation qu'ils se font de leur rôle, de leur activité, de leur position dans l'entreprise qui n'apparaît pas envisageable, voire enviable. Parmi les raisons ainsi évoquées : la difficulté, quand on est cadre, de continuer à concilier vies professionnelle et personnelle, de « *vivre des temps de travail incertains* » avec, comme corollaire, la crainte d'un stress plus intense se répercutant sur la vie de famille. A cela s'ajoute la question de l'identité professionnelle : « *Certains salariés des professions intermédiaires, notent les chercheurs, ne veulent pas s'éloigner de ce qui fait le cœur de leur métier au profit d'activités managériales pour lesquelles ils ne se sentent ni intéressés, ni même compétents.* » La notion de compétences est en ce sens cruciale, car souvent abordée comme si le « *management repos[ait] sur des qualités ou des compétences naturelles* » que certains individus ne possèdent pas.

Autre frein au passage cadre, la notion de « *groupe* ». Ainsi, « *devenir cadre ne suppose pas seulement un changement de métier mais engendre également un éloignement de ses collègues de travail* ». Si beaucoup n'y sont pas prêts, c'est en grande partie parce que les cadres continuent à être perçus, notamment par les professions intermédiaires, « *comme appartenant à un groupe distinct* », porteur des orientations stratégiques de l'entreprise, en proximité avec les directions. Pour autant, préviennent les chercheurs du Céreq, ces réticences sont à resituer dans le contexte de l'entreprise. Non pas que les professions intermédiaires manquent de motivation ou d'engagement, comme le pensent certaines directions d'entreprise, mais elles se montrent très critiques envers les règles de promotion sur ce que l'on appelle les « *marchés internes* » : en effet, ces règles « *sont diversement appréciées par les salariés des professions intermédiaires, qui les perçoivent comme floues, aux résultats incertains, trop sélectives et faisant l'objet d'un faible accompagnement de la part de l'entreprise* », à la fois par la fonction RH et par les managers. C.L.

Droit du travail

Egalité de traitement : nouvel apport

Les affaires en matière d'égalité de traitement dans l'emploi et le travail constituent une source toujours très importante de contentieux devant les juridictions civiles. Au fil des arrêts, rendus au regard des cas d'espèce, la Cour de cassation donne des indications et affine ce régime juridique de l'égalité de traitement. Une nouvelle décision, rendue de façon solennelle, apporte de nouvelles précisions.

Michel CHAPUIS

Les faits

La Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance a dénoncé, le 20 juillet 2001, divers accords collectifs nationaux et locaux applicables au sein des entreprises du réseau des caisses d'épargne, dont l'un, du 19 décembre 1985, prévoyait le versement, outre d'un salaire de base, de primes de vacances, familiale et d'expérience, et d'une « gratification de fin d'année treizième mois ».

Aucun accord de substitution n'a été conclu à l'expiration des délais prévus à l'article L. 2261-13 du Code du travail. Cet article dispose : « Lorsque la convention ou l'accord qui a été dénoncé n'a pas été remplacé par une nouvelle convention ou un nouvel accord dans un délai d'un an à compter de l'expiration du préavis, les salariés des entreprises concernées conservent les avantages individuels qu'ils ont acquis, en application de la convention ou de l'accord, à l'expiration de ce délai. Lorsqu'une stipulation prévoit que la convention ou l'accord dénoncé continue à produire ses effets pendant un délai supérieur à un an, les dispositions du premier alinéa s'appliquent à compter de l'expiration de ce délai. »

Par deux engagements unilatéraux, la Caisse nationale a :

- d'une part, fait bénéficier les salariés présents dans l'entreprise à l'expiration des délais prévus à l'article L. 2261-13 du Code du travail des modalités d'évolution de la gratification de fin d'année, devenue un avantage individuel acquis, prévues par l'accord dénoncé ;
- d'autre part, accordé aux salariés engagés postérieurement une prime de treizième mois répondant aux mêmes conditions d'ouverture, de calcul et de règlement.

La procédure

M. X., salarié de la caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin, estimant ne pas avoir été rempli de ses droits, a saisi la juridiction prud'homale de demandes en paiement de diverses sommes. Le salarié estimait qu'il avait droit au paiement cumulatif de la gratification de fin d'année et de la prime de treizième mois, au nom du principe d'égalité de traitement. Il a donc formé une demande en paiement d'un rappel de salaire à ce titre.

Les arguments échangés et la décision

Ayant été débouté par la cour d'appel au titre de la gratification de fin d'année (treizième mois), le salarié se pourvoit en cassation et développe plusieurs arguments, notamment « que si la seule circonstance que des salariés aient été engagés avant ou après la dénonciation d'un accord collectif ne saurait justifier les différences de traitement entre eux à la seule exception de celles résultant pour les salariés engagés avant la dénonciation des avantages individuels acquis par ces derniers lesquels ont pour objet de compenser en l'absence de conclusions d'un accord de substitution, le préjudice qu'ils subissent du fait de la dénonciation de l'accord collectif dont ils tiraient ces avantages »...

Le pourvoi du salarié est rejeté. Pour la Cour de cassation, « le principe d'égalité de traitement ne s'oppose pas à ce que l'employeur fasse bénéficier, par engagement unilatéral, les salariés engagés postérieurement à la dénonciation d'un accord collectif d'avantages identiques à ceux dont bénéficient, au titre des

avantages individuels acquis, les salariés engagés antérieurement à la dénonciation de l'accord ». Et, par conséquent, dans cette affaire, « la cour d'appel, qui a constaté, sans dénaturer les bulletins de paie, que le salarié avait effectivement perçu, au mois de décembre de chaque année, la gratification de fin d'année prévue par l'accord du 19 décembre 1985, et retenu à bon droit que l'engagement unilatéral pris par la caisse de faire bénéficier les salariés engagés postérieurement à la dénonciation de l'accord collectif d'une prime de treizième mois identique à la gratification de fin d'année payée en tant qu'avantage individuel acquis aux salariés engagés antérieurement à la dénonciation n'avait pas eu pour effet de supprimer ledit avantage, a, par ces seuls motifs, légalement justifié sa décision ».

La chambre sociale de la Cour de cassation « Dit n'y avoir lieu à renvoi de ces chefs » et « Déboute M. X. de sa demande en paiement d'un rappel de salaire au titre de la rémunération annuelle minimale et de dommages-intérêts et le Syndicat du personnel banque assurances Cgt Auvergne-Limousin de sa demande en paiement de dommages-intérêts ⁽¹⁾. »

Par ailleurs, s'agissant de l'accord collectif relatif à la rémunération annuelle minimale, la Cour confirme sa jurisprudence selon laquelle, lorsque les partenaires sociaux ont précisé les éléments de rémunération exclus du minimum conventionnel, il faut s'en tenir strictement à cette définition. En l'espèce, examinant les termes de l'accord instituant une rémunération annuelle minimale conventionnelle, elle constate que les avantages individuels acquis ne font pas partie des éléments exclus de l'assiette de comparaison pour déterminer ladite rémunération. Elle en tire la conséquence que les primes de vacances, familiale et d'expérience dont bénéficient les salariés au titre des avantages individuels acquis doivent être prises en compte pour l'appréciation du respect du salaire minimum conventionnel. ◀

(1) Soc., 24 avril 2013, M. Alain X. et autre, la caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin, n° 12-10.196/12-10.219, arrêt FS-PBRI – publié au Rapport annuel de la Cour de cassation.

Erreur de paie de l'administration

Les nouvelles règles d'extinction d'une dette d'un agent public

L'article 2219 du Code civil définit la prescription extinctive comme "un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps". Elle a donc pour effet d'éteindre la dette du débiteur, le créancier ne pouvant plus lui en réclamer le versement.

Edoardo MARQUÈS

La loi n° 2011-1778 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 (article 94.I), en créant un article 37-1 dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, est venue définir un nouveau délai de prescription extinctive en ce qui concerne les créances résultant de paiements indus effectués par les personnes publiques en matière de rémunération de leurs agents.

Cet article dispose en effet que ces créances « *peuvent être répétées dans un délai de deux années à compter du premier jour du mois suivant celui de la date de mise en paiement du versement erroné, y compris lorsque ces créances ont pour origine une décision créatrice de droits irrégulière devenue définitive.*

» *Toutefois, la répétition [le remboursement – Ndlr] des sommes versées n'est pas soumise à ce délai dans le cas de paiements indus résultant soit de l'absence d'information de l'administration par un agent de modifications de sa situation personnelle ou familiale susceptibles d'avoir une incidence sur le montant de sa rémunération, soit de la transmission par un agent d'informations inexactes sur sa situation personnelle ou familiale.*

» *Les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas aux paiements ayant pour fondement une décision créatrice de droits prise en application d'une disposition réglementaire ayant fait l'objet d'une annulation contentieuse ou une décision créatrice de droits irrégulière relative à une nomination dans un grade lorsque ces paiements font pour cette raison l'objet d'une procédure de recouvrement.*»

Champ d'application

Les versements indus peuvent résulter de dysfonctionnements lors de la prise en charge, par les services de gestion, des changements de situation personnelle ou professionnelle ou bien encore d'erreurs des services ressources humaines lors des travaux de paie.

Tous les éléments de rémunérations principales ou accessoires versées par une personne publique sont concernés par cette prescription extinctive. Sans établir une liste exhaustive, il est possible de relever les cas les plus fréquents donnant lieu à répétition d'un indu. Ceux-ci concernent :

- **le traitement** : l'agent a été rémunéré sur la base d'un indice supérieur à celui auquel il avait droit, a perçu un traitement correspondant à un temps plein alors qu'il travaillait à temps partiel, a bénéficié d'une rémunération en l'absence de service fait, a continué à être rémunéré alors qu'il était radié des cadres ;

- **les compléments de rémunération** énumérés à l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires que sont l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (Sft) : l'agent peut avoir perçu un Sft alors que son conjoint agent public le percevait ou que l'âge de ses enfants n'ouvrait plus ce droit ; il a pu bénéficier d'une indemnité de résidence au taux de Paris alors qu'il était affecté dans une commune n'y ouvrant pas droit ;

- **les primes et indemnités** instituées par un texte législatif ou réglementaire : l'agent percevait une nouvelle bonification indiciaire (Nbi)

alors que les fonctions qu'il occupait ne le rendaient pas éligible ;

• **le remboursement des dépenses engagées par l'agent dans l'exercice de ses fonctions** : prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, frais de mission, etc. ;

• **la rémunération accessoire** comme lorsque l'agent participe à des activités de formation et de recrutement.

Ces indus peuvent être recouverts par l'administration, soit par prélèvement direct, soit par l'émission d'un titre exécutoire, sur la paie des agents, mais cette possibilité doit s'inscrire dans un délai précis. Or la prescription extinctive en ce qui concerne les créances résultant de paiements indus effectués par les personnes publiques en matière de rémunération de leurs agents a connu, ces cinq dernières années, de nombreuses évolutions. Pour simplifier, elle était de trente ans jusqu'à la loi n° 2008-561 du 17 juin 2008, puis est passée à cinq ans après la publication de ladite loi. En outre, la jurisprudence sur le retrait des actes créateurs de droits est venue compléter ces règles de prescription. En matière d'indus de rémunération, la jurisprudence du Conseil d'Etat opérait une distinction entre :

- les simples erreurs de liquidation qui peuvent être répétées dans le délai de droit commun de cinq ans prévu à l'article 2224 du Code civil ;
- et les décisions créatrices de droit accordant un avantage financier, qui ne peuvent être retirées que pendant un délai de quatre mois ⁽¹⁾.

Délai de prescription

La loi du 28 décembre 2011 a réduit à deux ans, à compter du 30 décembre 2011, le délai de prescription des créances résultant de paiements indus effectués par les personnes publiques en matière de rémunération de leurs agents

UN NOUVEAU DÉLAI DE DEUX ANS

Le nouvel article 37-1 de la loi du 12 avril 2000 précitée clarifie les règles de répétition (de remboursement) de l'indu en ce qui concerne les créances résultant de paiements effectués à tort par les personnes publiques en matière de rémunération de leurs agents.

Ainsi, les nouveaux principes applicables sont les suivants :

- les créances de l'Etat et des autres administrations publiques sur les agents publics sont répétées (remboursables) dans un délai de deux ans, que les paiements indus résultent d'une erreur de liquidation ou d'une décision créatrice de droits ;
- ce délai part à compter du premier jour du mois suivant celui de la date de mise en paiement du versement erroné ;
- les indus de rémunération se caractérisant, le plus souvent, par le fait qu'ils se répètent pen-

dant plusieurs mois, chaque paiement erroné constitue un nouveau point de départ de la prescription d'assiette (délai glissant).

En outre, à ces principes généraux s'ajoutent quelques exceptions prévues aux deuxième et troisième alinéas du nouvel article 37-1.

LES EXCEPTIONS ET EXCLUSIONS DU NOUVEAU DÉLAI DE PRESCRIPTION DE DEUX ANS

La responsabilité de l'agent

Lorsqu'un agent omet de prévenir l'administration d'un changement dans sa situation personnelle ou familiale, c'est le délai de droit commun qui s'impose, en l'occurrence cinq ans.

De plus, si l'agent transmet de fausses informations lui permettant d'obtenir un avantage financier indu, il n'y a pas de délai de prescription, puisque les décisions obtenues par fraude établie dans le respect de la procédure contradictoire peuvent être retirées à tout moment et qu'il incombe à l'administration d'en tirer toutes les conséquences légales ⁽²⁾.

Les exclusions prévues par la loi

Afin de préserver la situation des agents, le troisième alinéa du nouvel article 37-1 exclut des nouvelles règles de prescription de l'indu certaines décisions créatrices de droits :

- le II de l'article 94 de la loi du 28 décembre 2011 précise que le nouveau délai de prescription ne s'applique pas aux paiements faisant l'objet d'instances contentieuses en cours à la date de publication de ladite loi. Dans cette hypothèse, les délais applicables à la date d'introduction de l'instance restent en vigueur ;
- par ailleurs, tous les paiements ayant pour fondement une décision créatrice de droits prise en application d'une disposition réglementaire ayant fait l'objet d'un recours en annulation contentieuse sont exclus du champ d'application de la loi. Il s'agit ici de préserver les versements découlant de l'application de textes, notamment les statuts particuliers ou les textes indemnitaires, dont l'annulation par le juge serait susceptible de remettre en cause significativement la situation de l'agent. Les délais de jugement feraient en effet porter une charge financière trop lourde à l'agent sans que, à aucun moment, son administration ait commis d'erreur en procédant à l'attribution d'un avantage financier ;
- une autre exclusion concerne les décisions de nomination dans un grade. Sont ici concernés les agents ayant été promus ou titularisés dans un grade sans remplir les conditions et dont la nomination serait devenue définitive, l'acte n'ayant pas été retiré dans un délai de quatre mois. Une demande de reversement à l'encontre de ces agents conduirait, en effet, à leur demander de reverser un trop-perçu alors même qu'ils exercent effectivement les fonctions pour lesquelles ils ont été nommés irrégulièrement et satisfont à la règle du service fait.

(1) Conseil d'Etat, Assemblée, 26 octobre 2001, requête n° 197018, Ternon.

(2) Conseil d'Etat, 29 novembre 2002, requête n° 223027.

AURILLAC/ FESTIVAL

LA FAMILLE DE LA RUE EN PLEIN CŒUR DU CANTAL



L'affiche du 28^e Festival international de théâtre de rue d'Aurillac.

CREATION GRAPHIQUE : JEROME COFFY D'APRES UNE ILLUSTRATION DE H. GALERON

Quatre jours durant, au beau milieu de l'été, la ville d'Aurillac, préfecture du Cantal, jadis capitale de la Haute-Auvergne, n'est plus qu'un très vaste théâtre sous le ciel. Elle ouvre ses rues, ses places, ses squares, ses alentours à une foule d'artistes de la rue et à un public fort de cent mille personnes. Depuis la première édition (en 1986), la ville et le festival, qu'anime Jean-Marie Songy, se sont attachés, à côté de la programmation proprement dite – une vingtaine de compagnies françaises et étrangères – à accueillir toutes les formations de rue qui souhaitent se produire. Plus de cinq cents troupes sont réunies par le biais du « Rendez-vous des compagnies de passage ». Rendez-vous professionnels et rencontres publiques alimentent la réflexion et, en amont de la manifestation, au chapitre des « Préalables », au cours duquel sont reçues – du 13 au 20 août – les compagnies de la programmation officielle, sont favorisés de nouveaux regards et de nouveaux rythmes lors d'échanges avec le public. On note cette année, entre autres, outre la participation d'éléments « historiques », comme la compagnie Oposito (avec *Kori Kori*) et Générisk Vapeur (avec *Waterlitz*), la présence de Gisèle Vienne, chorégraphe et experte en installations (avec *Jerk*), des Chiens de Navarre, délirants iconoclastes (avec notamment *les Danseurs ont apprécié la qualité du parquet*) et de la Compagnie Louis Brouillard, de théâtre proprement dit, qui montrera la dernière création de son talentueux directeur Joël Pommerat, *la Réunification des deux Corées...*

Stéphane HARCOURT

• 21-24 AOÛT, FESTIVAL D'AURILLAC, ASSOCIATION ÉCLAT, BP 205, 15002 AURILLAC, TÉL. : 04 71 43 43 70, <FESTIVAL@AURILLAC.NET>, <WWW.AURILLAC.NET> ET <WWW.FACEBOOK.COM/FESTIVAL.AURILLAC>.

AVIGNON/ THÉÂTRE AVANT LE CHANGEMENT DE DIRECTION

Pour leur dernier Festival d'Avignon, Hortense Archambault et Vincent Baudriller (Olivier Py leur succède l'an prochain) ont choisi en qualité d'« artistes associés » le comédien-metteur en scène Stanislas Nordey et l'auteur-acteur-metteur en scène congolais Dieudonné Niangouna. Le premier – après l'inauguration, le 5 juillet, de la FabricA, nouveau lieu vivant, par Christophe Berthonneau présentant *Ouvert!* – créera le 6, dans la Cour d'honneur, la pièce de l'autrichien Peter Handke, *Par les villages* (1982). Dieudonné Niangouna, c'est à la Carrière de Boulbon qu'il présentera (le 7) *Shéda*, pièce qu'il a écrite et dont il assume la réalisation scénique. Les deux artistes associés ont pour leur part sélectionné tels ou tels artistes, de danse et de théâtre. On note les noms de Jérôme Bel, Jean-Paul Delore, Anne Teresa de Keersmaeker et Boris Charmatz, Faustin Linyekula, Jean-François Peyret, Ludovic Lagarde, etc.

• DU 5 AU 26 JUILLET, <WWW.FESTIVAL-AVIGNON.COM>.

SORTIES FILMS

Diaz

DANIELE VICARI (IT.)

Un documentaire romancé sur l'extrême violence de la répression contre les militants de l'antimondialisation lors de la dernière journée du G8 à Gênes, en 2001, quand trois cents policiers ont donné l'assaut sur l'école Diaz.

D'acier

STEFANO MORDINI (IT.)

Tourné sur l'île d'Elbe, ce film suit les déambulations de deux adolescentes dans des paysages d'usines et de cités poussées dans le béton. On s'attache fort à ces deux jeunes personnages, quand bien même le réalisateur a visiblement peiné à peindre, à l'arrière-plan, la misère ouvrière moderne.

Shokuzai

KIYOSHI KUROSAWA (JAP.)

Due au grand réalisateur nippon, homonyme du célèbre géant du cinéma, cette histoire sublimement grave s'attache à l'impossible tentative d'oubli, quinze ans après l'assassinat d'une de leurs condisciples, de trois jeunes femmes qui en furent témoins.

L'homme du lac

ALAIN GUIRAUDIE (FR.)

C'est l'été dans la nature, en un lieu de drague pour hommes entre eux. Frank va s'éprendre de Michel, un homme très beau et très dangereux... Le cinéma de Guiraudie, toujours nu et cru, ne ressemble décidément à aucun autre par son accent de vérité impavide.

LILLE/ TRAITS DE GÉNIE MICHEL-ANGE, DÜRER ET LES AUTRES PLUS ERNEST PIGNON-ERNEST



Atelier d'Ernest Pignon-Ernest, novembre 2012.

Le palais des Beaux-Arts de Lille abrite une collection de dessins anciens, venus d'un legs, en 1834, du peintre Jean-Baptiste Wicar. Près de trois mille feuilles, pour la plupart de l'école italienne (Raphaël, Filippino Lippi, Fra Bartolommeo, Andrea del Sarto, Jacopo Chimenti da Empoli, Carlo Dolci, etc.). Il en est encore de Dürer, Lucas Cranach, Poussin, David. Cela s'expose sous le titre « Traits de génie ». En parallèle, Ernest Pignon-Ernest, qui investit la rue avec des dessins puissants à visée poétique et politique, lui-même doté d'une main « classique », aura montré une douzaine de dessins d'après tel ou tel maître, ainsi que – jusqu'au 30 juin, dans la chapelle du musée de l'Hospice Comtesse – l'installation de sa série intitulée « Extases », vouée aux élans vers le ciel de grandes mystiques.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 22 JUILLET, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, 59000 LILLE, TÉL. : 03 20 06 78 00, <WWW.PBA-LILLE.FR>.

SARLAT/ JEUX POUR TOUS LES GOÛTS

Le festival des jeux du théâtre de Sarlat en Périgord, « premier d'Aquitaine, le plus ancien après Avignon », a soixante-deux ans. Jean-Paul Tribout, qui le dirige, s'est encore attaché à « concocter un programme éclectique qui puisse enchanter tous les publics ». Sont prévus dix-huit spectacles, une lecture, des rencontres-débats avec les spectateurs. Les représentations ont lieu en plein air, en quatre espaces qui sont la place de la Liberté, le jardin des Enfeus, l'abbaye Sainte-Claire et le jardin du Plantier. Quelques repères: *Tour de piste*, de Christian Giudicelli, mis en scène par Jacques Nerson; *Huis clos*, de Jean-Paul Sartre, par Agathe Alexis et Alain Alexis Barsacq; *la Guerre de Troie n'aura pas lieu*, de Jean Giraudoux, mise en scène de Francis Huster...

• DU 20 JUILLET AU 5 AOÛT, FESTIVAL DES JEUX DU THÉÂTRE DE SARLAT, BP 53, 24202 SARLAT CEDEX, TÉL. : 05 53 31 10 83.

CARTIER/ SCULPTURE MUECK À FLEUR DE PEAU

La Fondation Cartier pour l'art contemporain accueille le sculpteur australien Ron Mueck avec six œuvres récentes et trois exécutées pour l'occasion. Ses figures réalistes, sur de surprenants changements d'échelle, ne laissent pas de troubler, ne serait-ce que par leur aspect à fleur de peau.

• JUSQU'AU 29 SEPTEMBRE – 261, BOULEVARD RASPAIL, 75014 PARIS, TÉL. RÉS. : 01 42 18 56 67, <INFO.RESERVATION@FONDATION.CARTIER.COM>.



Ron Mueck, « Mask II », 2002, matériaux divers.

© RON MUECK, PHOTO COURTESY ANTHONY D'OFFAY, LONDRES

OPÉRA BASTILLE/ "SIGNES" CARLSON PLUS DEBRÉ

En 1997, Carolyn Carlson et le peintre Olivier Debré (1920-1999), maître de l'abstraction lyrique, signaient respectivement la chorégraphie et les décors et costumes de *Signes*, une œuvre dansée ces jours-ci reprise à l'Opéra Bastille, avec les étoiles, les premiers danseurs et le corps de ballet de l'Opéra de Paris. La musique de René Aubry doit être diffusée sur enregistrement. Les lumières sont de Patrice Besombes. Olivier Debré avait proposé de concevoir un ballet à partir d'un sourire, celui de la Joconde. « *Il nous a entraînés dans sa vision* », raconte aujourd'hui Carolyn Carlson. « *Ce fut avec lui, poursuit-elle, une confrontation très fructueuse.* »

• DU 3 AU 15 JUILLET, INFORMATION-RÉSERVATION : 08 92 89 90 90, <WWW.OPERADEPARIS.FR>.

EXPOSITION

HUNDERTWASSER L'HOMME-NATURE DANS TOUS SES ÉTATS



Hundertwasser, «Le Presque Cercle», 1953, huile et apprêt de craie blanc de zinc et colle de poisson.

AU MUSÉE EN HERBE, UN HOMMAGE LUDIQUE EST RENDU AU PEINTRE-ARCHITECTE-PENSEUR-HUMANISTE FÉRU D'ÉCOLOGIE, QUI COLLECTIONNAIT LES TIMBRES-POSTE ET FAISAIT POUSSER DES ARBRES DANS LES MAISONS ⁽¹⁾.

Connaissez-vous le Musée en herbe ? Rien n'est moins sûr. Il n'est pas loin du Louvre, dont il n'a ni le renom, ni la longévité, ni la superficie. Le Musée en herbe, à un jet de pierre de la forteresse qu'est la Banque de France, se niche dans une petite rue discrète du premier arrondissement de Paris. Il a été ouvert en 1975. Il propose des expositions sur l'art pour tous, de trois à cent trois ans. C'est la mission qu'il s'est donnée. Il s'agit, nous dit-on, « d'expositions prestigieuses et de parcours où les visiteurs, dont on capte la curiosité, sont les héros ». On s'y préoccupe « d'une approche de l'art basée sur le jeu et l'humour ». Le Musée en herbe, dirigé par Sylvie Girardet, subventionné par la Ville de Paris, l'Etat et la Région, est géré par une association loi 1901. Pour donner idée de l'esprit de l'entreprise, voici les titres de quelques-unes de ses manifestations récentes : « Vasarely vous a à l'œil », « Les Hiéroglyphes de Keith Haring » (c'était en 2011-2012, soit avant l'actuelle rétrospective du musée d'Art moderne de la Ville de Paris, voir *Options* n° 587), « Surréaliste mon cher Dali » et « La vache de Mr Warhol ».

Il cueille des fleurs qu'il met à sécher dans des herbiers

Cette fois, c'est « Dans la peau de Hundertwasser ». De son vrai nom Fritz Stowasser, cet artiste autrichien infiniment singulier (né à Vienne en 1928, mort de crise cardiaque en 2000, sur le paquebot *Queen Elizabeth* en route vers l'Europe) n'a pas été exposé depuis 1975. C'était au musée d'Art moderne de la Ville de Paris. Le Musée en herbe, en collaboration avec la Fondation Hundertwasser de Vienne, montre de ses œuvres majeures, d'étonnantes maquettes, des études d'ar-

chitecture et jusqu'à des objets personnels : photographies, carnets de croquis, crayons bien taillés, son bureau rustique ou encore la tinette à l'humus sans eau installée dans son appartement parisien, car le jeune bourgeois viennois du début, qu'un délicat autoportrait de jeunesse nous montre le visage glabre et anguleux, s'est peu à peu transformé en une sorte d'homme des bois barbu, véritable pionnier de l'écologie militante, coupant lui-même ses vêtements, vivant volontiers nu sous la pluie.

Dans sa peinture aussi, n'abhorre-t-il pas la ligne droite ?

Ici s'imposent quelques indices biographiques. Le père meurt lorsque le petit Fritz, comme l'appelle sa mère, est encore tout enfant. Il a onze ans quand la guerre éclate. Il rêve déjà de paix et de paisible nature, collectionne les timbres et cueille des fleurs qu'il met à sécher dans des herbiers. A vingt ans, il décide de devenir peintre. Il voyage, roule en tous sens dans Paris, par exemple, sur un vieux vélo, bourlingue sur un bateau, exécute des tableaux fortement colorés, sur lesquels des figures aux yeux envahissants se mêlent à des villes-spirales et des arbres-fleurs, tandis que semblent danser des gouttes de pluie rouges ou dorées... De fait, la peinture de cet autodidacte, d'abord aquarelliste, est tantôt inspirée de Paul Klee et de dessins d'enfants, tantôt de formes répertoriées dans l'ouvrage célèbre du psychiatre allemand Hans Prinzhorn (1886-1933), *Bildneri der Geisteskranken (Création artistique chez les malades mentaux)*. L'intéressent aussi, un temps, les collages à

(1) Jusqu'au 31 décembre au Musée en herbe, 21, rue Hérold, 75001 Paris, <www.musee-en-herbe.com>.



Hundertwasser, «Architecture Model», Ronald McDonald House, Essen, 2003.

Transformé en une sorte d'homme des bois barbu, véritable pionnier de l'écologie militante, coupant lui-même ses vêtements, vivant volontiers nu sous la pluie.

la façon «dada» de Kurt Schwitters (1887-1948). Il y a surtout qu'il n'oublie pas les tonalités ornementales de ses compatriotes Gustav Klimt et Egon Schiele. C'est de 1953 – soit trois ans après son premier séjour à Paris et un an avant que le critique

Julien Alvard le fasse sortir de l'ombre aux yeux des amateurs parisiens après sa première exposition individuelle à la galerie Paul Facchetti – que datent ses premières «spirales» et que se met en place son univers plastique si aisément reconnaissable.



Hundertwasser, «L'Infinité tout près», 1994.

Jardins, maisons clôturées, yeux en amandes et têtes sphériques, barbes, larmes et gouttes d'eau, barques sur des mers agitées, c'est tout un monde d'invention qui, sous le pinceau du petit Fritz désormais monté en graine, se fond en de féériques compositions kaléidoscopiques dont la gamme chromatique n'est pas loin, parfois, de rappeler les miniatures persanes. Par ailleurs, Hundertwasser, farouche protecteur de la nature, avec laquelle il entend que l'homme – et d'abord lui-même – vive dans la plus

... parfaite harmonie, professe la sainte horreur des sinistres immeubles rectangulaires aux ouvertures identiques. Dans sa peinture aussi, n'abhorre-t-il pas la ligne droite ? La quarantaine venue, il se met donc à construire et/ou « guérir » des maisons, un lycée, une église, des incinérateurs... Il entend réintégrer la nature au cœur des villes. Il y voit un facteur de bonheur. Ne va-t-il pas jusqu'à réserver des appartements pour des arbres locataires poussant dans l'habitat avec leurs racines plantées dans un compost fait maison, leur cime penchée à la fenêtre ? Il crée également un « *droit à la fenêtre* » – tiens ! –, lequel stipule, selon ses propres dires, en 1958, qu'« *un locataire doit avoir le droit de se pencher à sa fenêtre et de changer tout ce qu'il veut du mur extérieur, aussi loin que peut aller sa main* ». Il conçoit des projets architecturaux avec sols ondulés et toits végétalisés. On peut voir certaines de ses maquettes en faveur d'une forme de magnifique urbanisme que l'on dirait proche de l'illustration pour des livres d'enfants. Grande ingénuité de couleurs et de courbes, bulbes dorés, mélange des styles, verdure à tous les étages. Il cultivait à plaisir l'asymétrie dans l'art de bâtir. Le génie du catalan Gaudí lui fut une référence et un modèle. La cité de Hundertwasser serait d'un poète. A Hambourg, n'a-t-il pas transformé un bunker hideux en forêt miniature ?

Tout cela s'accompagne de manifestes aux titres parlants (*Pour une société sans déchet; la Folie du nettoyage...*) et de nombreux textes de circonstance nourris de bel idéalisme philosophique. On peut saisir combien Hundertwasser pourrait aujourd'hui être définitivement hissé sur le pavois de la plus généreuse utopie écologique. Il a réalisé plus de mille œuvres, tableaux et gravures, toutes sans exception placées sous le signe de la profusion organique et la fanfare

“Si quelqu'un rêve seul, ce n'est qu'un rêve. Si plusieurs personnes rêvent ensemble, c'est le début d'une réalité.”

des couleurs. Il a construit selon ses préceptes des dizaines d'édifices dans le monde. Et il paraît qu'il a planté plus de cent mille arbres. L'exposition, enfance oblige, est intelligemment interactive. Hundertwasser était un philatéliste averti. Il a dessiné, pour les Nations unies notamment, de superbes vignettes. On découvre sur un mur composée par lui une espèce d'ode humaniste au timbre-poste comme moyen d'unir les hommes.



Hundertwasser, « The boy with the green hair », lithograph in 8 colours, 1967.

Il est alors loisible, par exemple, de jouer à oblitérer un timbre. Je vous laisse à penser combien les postiers en herbe, s'acharnant pour ce faire sur la petite machine à ressort, produisent un bruit d'enfer. Quel plaisir d'être le seul adulte, ce jour-là, au milieu de petits accompagnés par leurs institutrices ! Comme il est reposant, ce brouhaha d'enfants, au regard des bêtes considérations que suscite souvent chez les « grands » l'observation de la peinture !

Hundertwasser a résidé en Normandie puis à Venise, quelquefois à Vienne. Il a passé les dernières années de son existence en Nouvelle-Zélande, soit à l'autre bout du monde, dans une maison édifée par ses soins en matériaux de récupération ou sur un ancien navire de commerce qu'il avait aménagé et baptisé *Regentag* (*Jour de pluie*). Voici pour finir, par pure gourmandise en quelque sorte, un bref florilège de citations de ce fils spirituel du poète américain David

Thoreau (1817-1862), dont Henry James a dit qu'« *il tirait plus de joie de la fréquentation d'un pin que de celle d'un humain* ». Dans son *Manifeste de la moisissure contre le rationalisme en architecture* (1958), Hundertwasser déclare ceci : « *Nous vivons aujourd'hui dans le chaos des lignes droites, dans la jungle des lignes droites. Que celui qui ne veut pas le croire se donne la peine de compter les lignes droites qui l'entourent et il comprendra, car il n'arrivera jamais au bout [...]. Cette jungle de lignes droites, qui nous enferment comme dans une prison, nous devons la supprimer.* » Ailleurs, il note que « *les Beaux-Arts doivent être beaux* » mais que « *les peintres ne doivent pas forcément savoir peindre* », ou encore : « *Le véritable analphabète n'est pas dans l'incapacité de lire et d'écrire, mais dans l'inaptitude à créer.* » Enfin, pour la bonne bouche, cette pensée proprement politico-philosophique : « *Si quelqu'un rêve seul, ce n'est qu'un rêve. Si plusieurs personnes rêvent ensemble, c'est le début d'une réalité.* »

Jean-Pierre LÉONARDINI

Mahler et Berg

Boulez à la tête du Philharmonique de Vienne, avec ses cordes légendaires, dans un programme Mahler et Berg... C'est tout dire! De Mahler, le chef propose *Das Klagende Lied* et, de Berg, la suite tirée de son opéra *Lulu*. Des couleurs symbolistes pour Mahler, résolument expressionnistes pour Berg, celles, bipolaires, de la Vienne de la Sécession de l'époque, oscillant, dans le domaine de la peinture, entre Gustav Klimt et Egon Schiele. Des flots de sonorités vibrantes et chatoyantes avec Dorothea Röschmann, soprano, Anna Larsson, contralto, et le ténor Johan Botha pour Mahler, et le chant cru et acéré d'une Lulu d'exception en la personne de la soprano Anna Prohaska.

• MAHLER, "DAS KLAGENDE LIED", BERG, "LULU-SUITE", BOULEZ, UN CD DEUTSCHE GRAMMOPHON, ENVIRON 16 EUROS.

PHILIPPE JORDAN

Debussy, Stravinsky, Ravel

C'est au chef Philippe Jordan que revient l'honneur de rendre hommage à trois partitions phares de la première moitié du XX^e siècle, le *Prélude à l'après-midi d'un faune* de Debussy (1912), le *Sacre du Printemps* (1913) de Stravinsky et le *Boléro* de Ravel (1928). Trois partitions généreusement servies par la danse, avec le souvenir de Nijinski, créateur du *Prélude* et du *Sacre* aux Ballets russes de Diaghilev, celui d'Ida Rubinstein, la rivale de Diaghilev, pour le *Boléro*, qui fut un premier exemple de musique répétitive, mais surtout aussi de Béjart et de George Dunn... Des partitions vibrantes, étincelantes, riches de grandes ondes sonores poussant jusqu'au paroxysme les ressources de l'orchestre. L'occasion aussi de se convaincre que l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dans ce répertoire qu'il connaît par cœur, est sans aucun doute l'un des meilleurs du monde!

• PHILIPPE JORDAN, "DEBUSSY, STRAVINSKY, RAVEL", ORCHESTRE DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS, UN CD NAÏVE, ENVIRON 18,50 EUROS.

NIGEL KENNEDY

Récital

Depuis longtemps, il brave les convenances avec ses allures de rocker tout en se hissant au sommet du podium du violon classique! C'est l'incomparable Nigel Kennedy, qui ne reste pas en place lors de ses récitals, arpentant la scène d'un bout à l'autre à grandes enjambées, tout en jouant de son instrument, électrisant par son énergie les musiciens qui l'accompagnent! On le connaît dans les plus grandes partitions classiques, explorant tous les registres (Bach, Vivaldi...). Et, ici encore, dans cet album «jazz», il joue deux pièces de Bach, il est vrai dans ses propres arrangements, ainsi que les partitions qui lui sont chères, celles de Fats Waller, de Dave Brubeck, de Ze Gomez, avec lesquelles il dit avoir «grandi [...], en gardant bien à l'esprit que [sa] croissance est loin d'être achevée, jusqu'ici», s'adjoignant pour l'occasion les ressources d'un ensemble jazz acoustique.

• NIGEL KENNEDY, "RÉCITAL", UN CD SONY CLASSICAL, ENVIRON 20 EUROS.

Millésime 2012

Sale temps pour les producteurs!

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après deux grands millésimes (2009 et 2010) et un 2011 moyen mais très généreux, 2012 se caractérise par un recul significatif des volumes produits dans toutes les régions. Gel hivernal, grêle du printemps, canicule en été, forte présence du mildiou et de l'oïdium ont contribué à produire la plus petite récolte de ces vingt dernières années. Si la France reste encore le premier pays producteur en Europe, la vendange 2012 marque un recul de l'ordre de 20 % par rapport à 2011.

Toutes les régions sont plus ou moins touchées : faible baisse dans le Bordelais, en Provence et dans le Sud-Ouest, 20 % de moins en Bourgogne, mais 33 % aux Hospices de Beaune. Dans le Languedoc-Roussillon, c'est la plus faible récolte depuis cinq ans avec une baisse de 40 %. Dans le Beaujolais, c'est pire encore, avec une vendange réduite de moitié, voire plus par endroits. *Idem* dans le Muscadet, dans le Chinonais, le Saumurois.

Heureusement, les conditions climatiques de la fin d'été 2012, avec un temps sec et chaud et le soleil des vendanges, ont permis de récolter des raisins à bonne maturité. Beau muscadet, qualité satisfaisante à Bordeaux, très beau vin doux naturel dans le Roussillon, vendanges très prometteuses en Champagne, belle concentration des grains dans le Beaujolais qui devrait donner de très beaux vins nouveaux dont nous pourrions nous régaler bientôt.

La qualité sera sans doute au rendez-vous grâce au savoir-faire de nos amis vigneron, mais l'année risque d'être dure pour eux.

SALVAYRE

Lydie Salvayre, au demeurant romancière prolifique, a écrit une pièce de théâtre, *Quelques conseils utiles aux élèves huissiers*, publiée aux éditions Gallimard et dont Jeanne Mathis signe la mise en scène à la Manufacture des Abbesses (7, rue Véron, 75018 Paris, tél. : 01 42 33 42 03, <www.manufacturedesabbesses.com>). C'est jusqu'au 27 juillet (à 19 h), par Frédéric Andrau, sous des lumières d'Ivan Mathis.

NAVA

Sous le sigle Nava, qui signifie Nouveaux Auteurs dans la vallée de l'Aude, Jean-Marie Besset et Gilbert Désveaux, qui dirigent ce festival de théâtre qui se tient à Limoux, Saint-Hilaire et Serres, proposent, pour sa quatorzième édition – du 25 juillet au 4 août – quatre mises en espace de pièce inédites, plus un stage d'art dramatique et un débat sur le thème « Quand le théâtre s'empare de personnages historiques ». (Tél. rens. et rés. : 04 68 31 85 08.)

ZWEIG

René Loyon a mis en scène *Vingt-Quatre Heures de la vie d'une femme*, d'après le roman de Stefan Zweig (1881-1942), traduction d'Olivier Bournac et Alzir Hella, adaptation de Marie Le Galès. C'est joué par cette dernière, jusqu'au 7 septembre, au Lucernaire (53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, tél. rés. : 01 55 79 76 10).

TRUUISME

La vie a ses hauts et ses bas

LA MÊME SEMAINE, J'APPRENDS LE SUCCÈS D'UN AMI, LE ROMANCIER CARYL FÉREY, ET LE DÉCÈS D'UNE AMIE ROMANCIÈRE TOULOUSAIN, PATRICIA PARRY.



Patricia Parry.

Sa voix s'est tue le 1^{er} juin. Patricia avait cinquante-cinq ans. Il y a deux mois, dans ma chronique d'*Options*, je disais tout le bien qu'il fallait penser de son quatrième roman, *Sur un lit de fleurs blanches*, couronné par le Prix du roman d'aventures. Outre ses qualités littéraires, cette surdouée entama des études de médecine à dix-sept ans, devint psychiatre puis chef de pôle et présidente de la commission médicale de son établissement. Sa famille et ses amis polardeux – Patricia fut trois ans durant vice-présidente de l'association Toulouse Polars du Sud – lui ont rendu hommage le vendredi 7 juin.

Cette année, le festival du film de Cannes s'est achevé par un événement qui a réjoui le cœur des polardeux. L'un des nôtres, l'ami Caryl Férey, que l'on a plus souvent l'habitude de croiser en jeans et blouson de cuir, arborait smoking, chemise blanche et nœud papillon noir, c'est-à-dire l'uniforme obligatoire de la personnalité invitée à monter les fameuses marches tapissées de rouge pour accéder à l'immense salle du festival. Or celui-ci s'achevait, cette année, par la projection en avant-première du film *Zulu*, réalisé par Jérôme Salle, d'après le roman homonyme de Caryl Férey, avec, incarnant les rôles principaux, Forest Whitaker et Orlando Bloom. Tourné en Afrique du Sud avec une équipe technique recrutée sur place, de même que le reste de la distribution, *Zulu*, qui sortira sur les écrans le 6 novembre prochain, s'annonce comme un film franco-sud-africain fort réussi aux dires de ceux qui ont déjà eu la chance de le voir, notamment Caryl Férey lui-même. Petit rappel de l'histoire de ce livre, publié dans la Série noire en 2007 et qui reçut le très convoité Grand Prix de littérature policière l'année suivante. L'ouvrage débute par l'assassinat d'un homme, enserré dans un pneu de voiture auquel on met le feu. Son petit frère, Ali Neuman, assiste au supplice de son aîné avant de fuir le bantoustan du Kwazulu pour échapper aux milices de l'Infatua, en guerre contre l'Anc, alors clandestin. Quelques années plus tard, Neuman est devenu chef de la police criminelle de Cape Town, une ville avec ses quartiers à l'insolente richesse mais aussi ses ghettos misérables et ses gangs impitoyables. Il doit composer avec deux fléaux majeurs : la violence et le sida, dont le pays, première démocratie d'Afrique, bat tous les records. L'enquête sur le meurtre d'une femme blanche, fille d'un ancien rugbyman, permet de découvrir que le décès de la victime, aux douteuses fréquentations, aurait été pro-

voqué par une drogue de composition inconnue. Un second cadavre de femme blanche est découvert. Son sang contient lui aussi de la drogue, et le corps porte des blessures à l'image des sacrifices zoulous. L'équipe d'enquêteurs dirigée par Ali Neumann piétine, et la population blanche tombe vite dans la psychose raciale. Comme dans ses précédents ouvrages, Caryl Férey sait parfaitement ménager le suspense grâce à une intrigue aux pistes multiples et des investigations menées avec dynamisme. Malgré leur violence, ses personnages qu'il compose avec minutie s'humanisent et sont rendus vulnérables par l'expression de leurs obsessions, leurs failles ou leurs contradictions. *Thriller* diabolique, *Zulu* est aussi l'occasion de dépeindre la réalité sociale et politique de l'Afrique du Sud de nombreuses années après la fin de l'*apartheid*. Officiellement, la ségrégation a disparu de la scène politique, mais de vieux ennemis continuent à œuvrer dans l'ombre pour en perpétuer les effets.

On appréciera aussi le petit dernier-né de Caryl Férey, mis en vente depuis le 17 mai, intitulé *Comment devenir écrivain quand on vient de la grande plouquerie internationale*. Ce libellé donne la tonalité du livre et la dérision dont fait preuve le romancier pour conter ses tribulations. La première partie, *L'Age de pierre*, relate son adolescence à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) et sa relation avec le grand frère. La seconde, *L'Age de fer*, débute par les batailles de crachats de Caryl, alors en CM2 dans son village, se poursuit par son apprentissage de l'écriture – il assassinait tous ses copains dans des histoires farfelues – pour s'achever par une proposition de le faire chevalier des Arts et des Lettres. On retiendra aussi les surnoms donnés par Férey à ses interlocuteurs, tous des éditeurs de polars connus, comme Hibou lugubre (Robert Pépin), Coussinet sensible (Jean-Jacques Reboux), Gros Papa (Patrick Raynal) ou encore Cheval fougueux (Aurélien Masson). Bref, un témoignage utile et plein d'humour par un romancier dont le talent n'a d'égal que la simplicité et la modestie. ◀

Claude MESPLÈDE

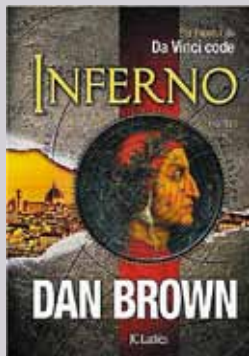
BIBLIOGRAPHIE

- PATRICIA PARRY, *SUR UN LIT DE FLEURS BLANCHES*, MASQUE N° 2510, 570 PAGES, 6,90 EUROS.
- CARYL FÉREY, *ZULU*, GALLIMARD FOLIO N° 584, 464 PAGES, 8,10 EUROS.
- CARYL FÉREY, *COMMENT DEVENIR ÉCRIVAIN QUAND ON VIENT DE LA GRANDE PLOUQUERIE INTERNATIONALE*, POINT SEUIL N° 3036, 161 PAGES, 10 EUROS.

APPRENTISSAGE

Délivrez-moi des livres (et moi)

L'ESSAI D'AGNÈS DESARTHE DÉBUTE COMME UNE RÉFLEXION PLEINE D'HUMOUR SUR LA LECTURE MAIS TOURNE VITE À UNE INTROSPECTION DOULOUREUSE.



L'univers romanesque est un monde à géométrie variable: deux vies parallèles se rejoignent souvent avant l'infini. Ou avant le dénouement. Dans *La Pendue de Londres* de Didier Decoin, elles se croisent deux fois: une fois dans un pub londonien pour une rapide conversation, une deuxième fois au pied de la potence. Lui est un bourreau et un mari modèle, consciencieux et sans mauvaise conscience, presque une vedette dans le Londres d'après-guerre, puisqu'il a été en charge de l'exécution des dignitaires nazis après le procès de Nuremberg: «*En tant qu'ultime rouage de la justice, écrit-il pour définir sa mission, le bourreau était supposé n'avoir pas beaucoup plus d'états d'âme qu'un butoir au bout d'une voie de chemin de fer, il n'était même pas un acteur, juste un exécutant qui n'avait qu'un mot à dire en entrant dans la cellule du condamné: "suivez-moi" et puis qui gardait le silence jusqu'au bruit sourd du corps tombant dans le vide.*» Elle est une jolie femme, aussi pulpeuse que malchanceuse avec les hommes. Elle abusera de ses charmes comme des hommes ont abusé d'elle. Elle tuera par amour. Mais, là encore, un homme va abuser de sa candeur. Elle sera condamnée à mort. Son exécution va émouvoir l'Angleterre et bouleverser les certitudes du bourreau. Aucune autre femme ne sera condamnée à mort. L'histoire est vraie. Tout le reste est littérature. Et ça, c'est le domaine de Didier Decoin, qui fait son office de romancier avec la même précision et la même efficacité que son héros. Le lecteur est condamné à se passionner pour ce fait-divers que l'auteur construit comme une tragédie. Elle s'appelait Ruth Ellis. L'auteur en a fait une émouvante héroïne de roman. Une façon pour la littérature de la gracier à titre posthume...

Dix ans après le succès du *Da Vinci Code*, qui avait fait de l'église Saint-Sulpice un haut lieu touristique parisien, Dan Brown revient avec *Inferno*, polar historique qui fonctionne avec les mêmes... codes: le professeur Robert Langdon, son héros récurrent, doit sauver le monde en vingt-quatre heures en déjouant un complot ourdi par un cerveau brillant mais malade qui veut réguler la surpopulation mondiale en stérilisant la moitié de la planète. Cette fois, ce n'est plus *La Cène* de Léonard de Vinci, mais *La Divine Comédie* de Dante et sa représentation par le peintre Vasari qui seront au cœur de cette enquête menée à Florence puis à Venise avant de s'achever à Istanbul. Comme dans toute visite guidée de l'Europe menée au

pas de course, chaque chapitre a le droit à un rebondissement et surtout à un cliché culturel pour assouvir le besoin de connaissance du lecteur. Car il ne s'agit pas seulement de le distraire, il convient de le cultiver. La lecture de ce «*Vasari Code*» lui permettra d'économiser un voyage coûteux et surtout la lecture de Dante, puisque Dan Brown en dit l'essentiel. Et il y a fort à parier que, l'été prochain, les guides des tours-opérateurs s'arrêteront dans la grotte du jardin du musée des Offices où Robert Langdon a su mobiliser sa culture pour trouver un passage secret oublié. Désormais, *L'Enfer*, c'est Dan Brown...

Longtemps, l'écrivaine Agnès Desarthe a écrit pour éviter de lire. Pour éviter de se lire, surtout. Son essai, *Comment j'ai appris à lire*, débute comme une réflexion pleine d'humour et de fraîcheur sur la lecture mais tourne vite à une introspection douloureuse. «*Il arrive fréquemment que l'on demande à l'auteur pour la jeunesse que je suis de citer un livre qui a marqué son enfance. A cette question je suis tentée de répondre: "Aucun." Il n'y avait pas de livres dans mon enfance. Il n'y avait pas de place pour ça. Je détestais lire, vous comprenez?*» La petite fille débordante d'imagination avait pressenti que la lecture lui permettrait de déchiffrer les êtres et de se découvrir, dans tous les sens du terme. Et ça, elle ne le voulait pas. Enfant, elle garde peu de souvenirs de lecture. Lycéenne, elle méprise les classiques auxquels elle préfère des romans à mauvaise réputation. Etudiante, elle prendra enfin la lecture à bras-le-corps pour la coucher avec elle sur son divan: si Agnès Desarthe a mis en place toutes les stratégies d'évitement possibles pour ne pas lire comme les autres, c'est tout simplement parce qu'elle ne se sentait pas comme les autres. Comment comprendre les romans des autres quand votre propre roman familial vous échappe? Agnès Desarthe deviendra traductrice par hasard avant de traduire ses propres maux dans des romans pour la jeunesse puis pour les adultes. Aujourd'hui, elle lit et relit. *Comment j'ai appris à lire* ou «*Des livres et moi*», enfin! ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• DIDIER DECOIN, *LA PENDUE DE LONDRES*, GRASSET, 336 PAGES, 18,90 EUROS.

• DAN BROWN, *INFERNO*, J.-C. LATTÈS, 556 PAGES, 22,90 EUROS.

• AGNÈS DESARTHE, *COMMENT J'AI APPRIS À LIRE*, STOCK, 172 PAGES, 17 EUROS.

SYNDICALISME

Ugict, jeune
cinquanteenaire

L'UGICT-CGT EXISTE DEPUIS CINQUANTE ANS. UN ANNIVERSAIRE QUI PERMET DE REVENIR SUR UN ITINÉRAIRE ⁽¹⁾, SUR QUELQUES-UNS DE SES POINTS SAILLANTS ET DE SES ENJEUX, TANT DU POINT DE VUE INTERNE À LA CGT QUE VIS-À-VIS DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS...

La création officielle de l'Ugic remonte à la conférence nationale de Saint-Denis, le 11 mai 1963 ; elle fait suite à d'importantes luttes de cadres et d'ingénieurs sur les questions industrielles mais procède également d'une vision stratégique de l'unité des travailleurs. Cette vision se retrouve dans le rapport introductif de Benoît Frachon, alors secrétaire général, au 34^e Congrès confédéral, qui s'appuie sur l'attitude des ingénieurs, cadres et techniciens (Ict) après la grève historique des mineurs de 1963 : « *Les ingénieurs et cadres des mines ont manifesté leur inquiétude à propos du grave préjudice porté à l'intérêt national par la décadence de l'industrie houillère dans laquelle nous entraînent infailliblement les clauses du marché commun... Dans toutes les industries, des ingénieurs, des techniciens de haute valeur s'inquiètent de ce que leurs compétences, leurs savoirs sont détournés du but qu'ils en attendent. Parfois pour favoriser l'épanouissement des monopoles étrangers ou cosmopolites, on brise leur élan et leur enthousiasme...* » La création d'une organisation spécifique Cgt correspond également aux exigences des cadres de ne pas être exclus des négociations

sur les salaires, les retraites et la prise en compte de leur situation particulière dans les *process* de travail ainsi que leur volonté de rassemblement.

S'appuyant sur des expériences structurelles en son sein et sur son audience dans les secteurs de l'énergie et du rail, où a été créée une organisation spécifique fédérale, la Cgt entend poursuivre et créer une organisation spécifique Ugic. Ce faisant, elle tourne définitivement la page d'une stratégie d'alliance avec les cadres pour mieux se structurer au sein de la Cgt et travailler leurs propres revendications. De fait, la naissance de l'Ugic est

saluée comme une bouffée d'air par un certain nombre de cadres qui, d'emblée, en validant cette nouvelle conception du spécifique, rejoignent la Cgt.

Le mouvement de Mai 1968 donne un nouvel élan à l'Ugic qui gagne son « t » de techniciens à la suite d'occupations d'usines par des techniciens. Lesquels découvrent les responsabilités que leur confèrent leur qualification et leurs capacités d'intervention dans la gestion stratégique des entreprises. En 1968, l'organisation patronale Cnppf évalue la chose à sa juste mesure et déclare, aux assises de Villepinte : « *Il faut empêcher à tout prix que les cadres basculent* », ce qui l'incite à pousser la Cgc à se structurer dans les entreprises, au plus près des cadres.

L'année 1968 constitue aussi un nouveau tournant dans la réflexion sur le spécifique de la Cgt. Avec le changement du périmètre de l'organisation spécifique Ict, l'analyse et la conception du spécifique Cgt évoluent encore. La Cgt ne se structure plus sur le seul rapport hiérarchique

chiffres

L'évolution du salariat, caractérisée par une élévation générale des qualifications, une jeunesse de plus en plus diplômée (43 % diplômée de l'enseignement supérieur) et une féminisation plus forte de l'encadrement, se poursuit et connaît une nouvelle accélération depuis le début des années 2000.

- En 1962, les Ictam constituaient 14 % du salariat, dont 4 % de cadres.
- En 1982, les Ictam totalisaient 24 % du salariat, dont 8 % de cadres.
- En 2003, les Ictam représentaient 37 % du salariat, dont 14 % de cadres.
- En 2011, ils constituaient 46 % du salariat, dont 19,2 % de cadres.
- La composante Ictam ne cesse de s'accroître, mais à un rythme accéléré (une augmentation de 1 ou 2 % tous les dix ans de 1982 à 2000), puis en une décennie de 1 % par an. L'évolution est donc beaucoup plus rapide au profit de la masse des Ictam dans le salariat.

C'est dans ce contexte que la Cgt est aujourd'hui la deuxième organisation du pays représentative parmi les cadres et les techniciens, derrière la Cfdt, devant la Cgc.

(1) Cet article reprend une allocution prononcée par Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, devant son conseil national.



au capital, les cadres en tant qu'encadrants, mais également sur les rapports au travail, en intégrant dans sa réflexion spécifique le rapport à la qualification, à la place et au rôle dans le *process* de travail des composantes du salariat, la question des rapports sociaux dans l'entreprise.

Cette nouvelle dynamique de l'Ugict, portée par la Confédération, est validée dans les faits. Des luttes se développent, arrachant au patronat des conventions collectives et des grilles de classification dans le privé, comme les grilles « techniciens » et la convention nationale des cadres dans la métallurgie, dans les années 1970. La prise en compte collective de la nécessité et de l'évolution de l'outil Ugict permet aux Ict de bénéficier sur les lieux de travail de toute la force de la Cgt et de devenir ainsi l'affaire de toute la Confédération

Les années 1980 vont de pair avec les prémices d'une augmentation significative du nombre de cadres et de techniciens dans le salariat, de luttes fortes de cette population contre la désindustrialisation. L'Ugict réalise alors ses premiers grands rassemblements de luttes interprofessionnelles et enregistre l'appari-

tion des premiers signes de divorce entre les cadres et les stratégies des directions d'entreprises. Dans la Cgt, elle prône une démarche de conquêtes propositionnelles. La chute du mur de Berlin favorise le passage d'une démarche d'adhésion des cadres, encore plutôt idéologique, au primat du revendicatif. En effet, le 44^e Congrès confédéral, sous l'impulsion d'Henri Krasucki, stimule alors les transformations de la Cgt. C'est un nouveau souffle qui encourage l'Ugict-Cgt à déployer une syndicalisation de masse des Ict sur des bases revendicatives d'intervention dans la gestion et des bases démocratiques intégrant la consultation des salariés.

L'Ugict construit alors sa démarche d'ouverture démocratique et revendicative dépassant l'Hexagone, puisqu'elle adhère à Eurocadres, organisation spécifique de la Confédération européenne des syndicats, avant même que l'adhésion de la Cgt à la Ces soit effective.

En 1987, l'Ugict-Cgt se dote d'un logo, « le coquelicot », pour identifier la communauté et la transversalité des préoccupations des cadres et des techniciens,

La Cgt ne peut plus se contenter de n'être que première organisation des ouvriers-employés si elle veut rester première organisation du salariat dans le paysage syndical français.

...

- ... au-delà de la diversité des organisations Cgt qui la constituent. Cela accompagne l'affirmation de sa double nature: l'organisation de la Cgt pour s'adresser et se développer parmi les Ict et, dans le même temps, l'organisation qui rassemble les Ict dans la Cgt. Comme l'indiquent les statuts de la Cgt, l'Ugict-Cgt est à la fois une organisation spécifique, autonome et convergente.

Dans le but de mieux interprofessionnaliser son activité, elle se déploie sur les territoires entre les années mi-1980 à 1995, en développant les commissions départementales Ugict, à la fois outil de l'union départementale et de l'Ugict nationale.

De premiers mouvements d'ensemble de cadres unitaires, conduits par l'Ugict et la Cgc, revendiquent, dans les années 1999-2000, une réduction du temps de travail. L'Ugict affirme dans la Cgt et auprès des Ict la notion de «*cadres salariés, non pas comme les autres mais au même titre que les autres salariés*». Les années 2000 voient une augmentation constante des Ict, avec pour corollaire une croissance de la part intellectuelle dans le travail et une surexploitation du travail qualifié, source de la plus montante, plus forte rentabilité financière, mais aussi un redressement des effectifs de l'Ugict, qui reste néanmoins insuffisant au regard des évolutions quantitatives en cours.

Face à cette recrudescence de la croissance des Ict dans le salariat, de la diversification des fonctions d'encadrement (cadre manager, de proximité, commercial, expert...), émerge une plus forte lisibilité des préoccupations transversales et communes de l'encadrement. Au-delà de la Rtt et de l'équilibre vie privée-vie au travail, la quête de sens et la soif de reconnaissance, de moyens pour exercer ses responsabilités sociales traversent les luttes de début 2000 et structurent un changement d'état d'esprit des Ict, attentifs, disponibles, à la recherche d'alternatives.



CLAUDE CANDILLE

Un tel bref retour historique permet de mesurer la longue et lente maturation de la Cgt sur la place que doit occuper l'Ugict dans la Confédération et l'ensemble de la Cgt. A la fois outil des syndiqués Ict, outil de la Cgt tout entière, imbriquée dans la Cgt et portée par toute la Cgt.

Cette réflexion sur le spécifique n'a jamais été une simple question quantitative mais a toujours relevé d'une analyse qualitative et stratégique, même si certaines de ces évolutions, comme l'intervention dans la gestion, restent objets de débat, voire de conflits malgré les orientations confédérales, alors que les questions d'implication et d'anticipation sur les stratégies des entreprises se posent bien au-delà de la fermeture des entreprises!

A la veille de modifications structurelles lourdes du syndicalisme en France, consécutives à la loi sur la représentativité, qui relance la stratégie de division du syndicalisme en gentils constructifs et méchants contestataires, de constituer un fort bloc syndical réformiste et de l'autre caricaturer un bloc contestataire non fréquentable, l'enjeu pour la Cgt n'est donc plus seulement d'aller rencontrer des cadres, mais d'être représentative parmi les cadres et les techniciens.

La Cgt ne peut plus se contenter de n'être que première organisation des ouvriers-

employés si elle veut rester première organisation du salariat dans le paysage syndical français. Or la représentativité n'est pas qu'une question électorale, il s'agit bien d'être représentatif des revendications des Ict, de ce que l'on est capable de gagner ensemble. Ce qui implique, pour l'Ugict-Cgt, un travail revendicatif beaucoup plus important concernant la masse des Ict dans leur diversité: jeunes diplômés, cadres de proximité, Drh, cadres managers, personnel de haute technicité, commercial...

Cet effort doit se réaliser dans le secteur privé comme dans le secteur public, mais aussi dans la fonction publique, où l'on sait pertinemment que les cadres seront les vecteurs principaux de réformes qui déstructurent la conception même des principes républicains du service public. La question est de devenir la référence syndicale qui gagne la reconnaissance sociale des Ict, qui redéfinisse leur place dans l'entreprise, qui construise une nouvelle figure et identité sociale de l'encadrement leur permettant d'exercer pleinement toutes leurs qualifications et responsabilités.

A défaut, les cadres risquent d'abandonner aux portes de l'entreprise leurs valeurs éthiques professionnelles et personnelles, d'abdiquer sur les moyens d'exercer leurs responsabilités sociales et d'être alors instrumentalisés en tant qu'artisans désincarnés de la financiarisation du travail et de l'entreprise, et chevaux de Troie de la déstructuration des garanties collectives pour tout le salariat.

La Cgt est bien la Confédération générale du travail. Elle défend à ce titre les travailleurs, mais aussi leur travail. C'est donc logiquement que l'Ugict-Cgt défend les intérêts sociaux des Ict, partie intégrante du salariat, et qu'elle doit définir avec eux la fonction d'encadrement, de haute technicité allant de pair avec la transformation des rapports sociaux. ◀

La nature a horreur du vide...

Le syndicalisme cadres prend de l'ampleur, confronté à la création de la Sécurité sociale avec un régime de retraite plafonné. Le cartel confédéral des ingénieurs et cadres, mis en place en 1946 par la Cgt, s'est impliqué fortement dans la création d'un régime complémentaire de retraite et de prévoyance pour les cadres, et l'Agirc naît le 14 mai 1947. Mais, en refusant l'organisation de l'activité spécifique revendicative parmi ces catégories, il ne permet pas à la Cgt de se déployer, alors même que ces catégories rejoignent plus massivement la Cgc. La naissance de la Cgc s'opère à la suite du refus de la double affiliation proposée à la Cgt et à la Cftc par les organisations catégorielles de cadres non confédérées. Le développement de la Cgc, la reconnaissance de sa représentativité sont aussitôt instrumentalisés et encouragés par le patronat.

TECHNOLOGIES : VIE PRIVÉE, DERNIÈRE FRONTIÈRE ?



Les technologies de l'information et de la communication ont permis de réduire considérablement les coûts de collecte et de traitement des données personnelles. Certains estiment qu'Internet, la biométrie, la géolocalisation ou encore les puces Rfid menacent nos vies privées à un niveau jamais atteint jusqu'à présent : surveillance, usurpation d'identité, invasion du marketing en ligne, etc. D'autres soulignent les bienfaits de l'exploitation des données personnelles ouvrant des perspectives nouvelles – personnalisation des services, marketing mieux ciblé, services de mobilité... – et contribuant à la croissance économique. Cet

ouvrage a pour ambition d'éclairer ce débat actuel, obscurci par des enjeux industriels et partisans. En s'appuyant sur de nombreux exemples, il dresse un état des lieux de la réflexion économique sur les conséquences de l'exploitation des données personnelles sur la vie privée et le bien-être des individus. Il propose une évaluation des solutions institutionnelles visant à réguler ces évolutions, de l'autorégulation à l'octroi de droits de propriété aux individus sur leurs données personnelles. Cette synthèse s'adresse donc aux économistes et aux juristes, mais plus généralement à tous ceux qui sont passionnés par ce débat sociétal majeur.

ÉCONOMIE DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE LA VIE PRIVÉE,
Fabrice Rochelandet,

LA DÉCOUVERTE, COLLECTION REPÈRES, 128 PAGES, 10 EUROS.

STUPÉFIANTS PRATIQUES COMPULSIVES

La consommation de substances psychoactives, réputées engendrer la toxicomanie, classées comme « stupéfiants » par le droit, est un fait social établi : l'usage de ce que l'on nomme communément les drogues (héroïne, cocaïne, etc.) s'est développé en Occident au XIX^e siècle pour s'y diffuser massivement à partir des années 1950. Cette pratique sociale courante demeure le plus souvent récréative et occasionnelle, mais un certain nombre de consommateurs en font un usage régulier, parfois compulsif. Quels sont les déterminants de la massification récente de la consommation de drogues ? Comment comprendre le comportement d'un individu continuant une pratique dont il voudrait, souvent, pouvoir se défaire ? Quels sont les processus sociaux et politiques qui ont présidé au classement de certaines substances en stupéfiants ? C'est à ces interrogations essentielles que la sociologie tente de répondre, pour finalement se forger un entendement singulier des questions de drogues et de toxicomanie.

SOCIOLOGIE DE LA DROGUE,
Henri Bergeron, LA DÉCOUVERTE, "REPÈRES",
128 PAGES, 10 EUROS.

GLOBALISATION FÉMININ SOUS TENSION

Ce livre part d'un point de vue inhabituel : celui des femmes en lutte. Il montre comment, de gré ou de force, les femmes sont au cœur de la mondialisation. Parce que les institutions internationales et les gouvernements tentent de s'appuyer sur elles, sur leur immense désir de « participer » et sur leur force de travail, pour en faire un pilier du néolibéralisme. Un certain discours sur l'égalité des sexes et sur le développement est mobilisé pour les engager à participer à leur propre domination et pour légitimer la mondialisation. Sur le plan économique, la surexploitation des paysannes, des ouvrières, des migrantes dans le travail sexuel et les « services » permet de dégager de nouveaux profits. Sur le plan de la contrainte par la force, à la violence « classique » contre les femmes s'ajoute un état international de guerre permanente. Ces deux formes de « guerre de basse intensité » contre la population civile font partie des nouveaux modes semi-privatisés de gestion de la force de travail mondialisée et féminisée.

**DE GRÉ OU DE FORCE, LES FEMMES
DANS LA MONDIALISATION,**
Jules Falquet,
LA DISPUTE, 256 PAGES, 21 EUROS.

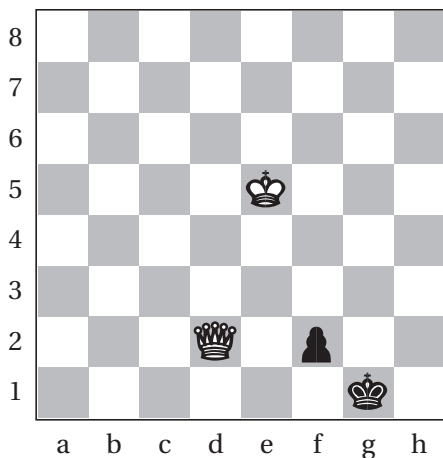
INÉGALITÉS L'ÉGALITÉ EN DÉGRADÉ...

Aujourd'hui, sept enfants de cadre sur dix exercent un emploi d'encadrement. A l'inverse, sept enfants d'ouvrier sur dix occupent un emploi d'exécution. Entre le début des années 1980 et la fin des années 2000, la reproduction sociale n'a pas diminué, bien au contraire. Même si la société française s'est considérablement ouverte sur le long terme, le constat reste sans appel : les conditions de la naissance continuent à déterminer le destin des individus. Pour notre société, qui a fait de l'école la principale voie de mobilité sociale, le bilan est sévère. Très élitiste, l'école de la République se préoccupe du succès de quelques individus, surreprésentés parmi les groupes sociaux les plus favorisés, et ignore trop souvent le sort des « vaincus » de la compétition scolaire, promis à la relégation. Pour desserrer l'étau de la reproduction sociale, il faut en terminer avec le mythe d'une école méritocratique et rendre enfin l'école plus démocratique. A l'heure où les carrières s'allongent et où l'exigence de mobilité ne cesse d'être affirmée, il est impensable que le destin des individus soit figé si tôt. Il faut multiplier les occasions d'égalité, notamment en repensant la formation initiale et son articulation avec un dispositif universel de formation tout au long de la vie, garanti par l'Etat et les partenaires sociaux. Cette révolution culturelle est nécessaire pour lutter efficacement contre la transmission des inégalités.

LE DESTIN AU BERCEAU – INÉGALITÉS ET REPRODUCTION SOCIALE,
Camille Peugny, LE SEUIL, "LA RÉPUBLIQUE DES IDÉES", 128 PAGES, 11,80 EUROS.

Tactique

Composition de G. Greco (xvii^e siècle). Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Départage

A l'issue du tournoi des candidats qui s'est disputé à Londres, c'est le Norvégien Magnus Carlsen qui disputera le match pour le titre mondial, à la fin 2013, contre le champion du monde en titre Viswanathan Anand. Premier *ex æquo* mais battu au départage, le Russe Vladimir Kramnik a expliqué qu'il était déçu, mais que son échec s'expliquait en partie par un manque de chance. Le départage classique le plaçait devant Carlsen, mais le départage spécifique de l'épreuve favorisait celui qui avait enregistré le plus grand nombre de victoires. Comme dit un de mes amis, Kramnik est éliminé parce qu'il

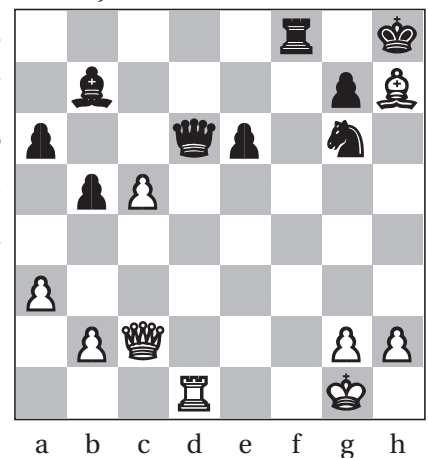
n'a perdu qu'une seule partie en quatorze rondes! Il n'existe pas de système de départage idéal. A deux rondes de la fin, Kramnik affrontait Carlsen. Pour avoir une chance de le rattraper, le Russe était condamné à gagner. Son adversaire, dont le but était de sauvegarder sa précieuse place de numéro trois mondial, était lui aussi d'humeur belliqueuse.

Aronian L. (2809) – Kramnik V. (2810)

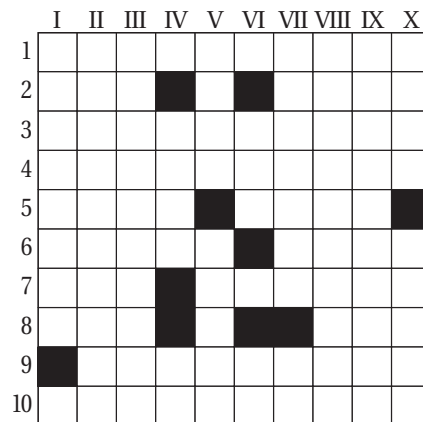
Tournoi des candidats, Londres, 12^e ronde, 2013, défense semi-Tarrasch

1. d4, Cf6; 2. c4, e6; 3. Cf3, d5; 4. Cc3, c5; 5. cxd5, Cxd5; 6. e3, Cc6; 7. Fd3, Fe7; 8. a3, 0-0; 9. Dc2, cxd4; 10. exd4, f5; 11. 0-0, Ff6; 12. Cxd5, Dxd5; 13. Fe3, b5; 14. De2, Fb7; 15. Tac1, a6; 16. Tfd1, f4; 17. Tc5 (17. Fxf4?, Cxd4; 18. De3, Cxf3+; 19. Dxf3, Dxf3; 20. gxf3, Fxb2-+), 17... Dd6; 18. Dc2!?, fxe3; 19. Fxh7+, Rh8; 20. fxe3, Ce7; 21. e4?! [le meilleur coup était 21. Th5!?, Tac8; 22. Ce5, Txc2; 23. Fxc2+, Rg8; 24. Fh7+, Rh8; 25. Fg6+, Rg8; 26. Fh7+ (26. Ff7+, Txf7; 27. Th8+, Rxh8; 28. Cxf7+, Rg8; 29. Cxd6=), 26... Rh8; 27. Fg6+]=], 21... Tac8! (élimine la possibilité Th5); 22. e5, Fxe5!; 23. Cxe5 (si 23. Txc8, Txc8; 24. dxe5, Db6+; 25. Df2, Dxf2+; 26. Rxf2, Rxh7-+; 27. Dxe5, Dxc5+-+), 23... Txc5; 24. Cg6+ (24. Dxc5?, Dxc5; 25. dxc5, Rxh7; 26. Td7, Cc6!-+), 24... Cxg6; 25. dxc5 (VOIR DIAGRAMME).

25... Fe4! (le coup important qu'il fallait voir avant de jouer 21... Tac8! Sur 25... De5?; 26. Fxg6+-); 26. Txd6 (si 26. Dxe4?!, Dxd1+; 27. De1, Dxe1#. Si 26. cxd6, Fxc2; 27. Td2, Rxh7; 28. Txc2, Td8-+), 26... Fxc2; 27. Fxg6, Fxg6; 28. Txe6, Fd3!; 29. h4 (29. Txa6?); 29... a5; 30. c6, Tf1+?! [une mauvaise décision qui remet tout en question. Le bon chemin était 30... Tc8!; 31. Rf2, Fc4; 32. Td6, b4; 33. axb4, axb4; 34. Re3, Fb5; 35. Td4 (35. g4, Fxc6; 36. Rd4, Fa4; 37. Tb6, b3; 38. Tb4, Fd7-+), 35... b3; 36. Tb4, Fxc6; 37. Txb3, Fxg2-+]; 31. Rh2, Tc1; 32. Te3, Fb1; 33. Tc3, Txc3; 34. bxc3, Rg8; 35. c7, Ff5; 36. Rg3, Rf7; 37. Rf4, Fc8; 38. Rg5, Fd7; 39. h5, Fe6; 40. g3, a4; 41. g4, Rf8 [après 41... Re7; 42. Rg6, Fxg4; 43. Rxc7, Rd7; 44. h6, Ff5; 45. Rf6! (45. h7?, Fxh7; 46. Rxh7, Rxc7; 47. Rg6, Rd6; 48. Rf5, Rd5; 49. Rf4, Rc4-+), 45... Fb1; 46. Re5, Rxc7; 47. Rd4, Rb6; 48. c4, b4 (48... bxc4; 49. Rxc4 =); 49. axb4, a3; 50. Rc3, a2; 51. Rb2=]; 42. Rf4, Re7; 43. g5, Rd7; 44. Re5, Fg8; 45. c8D+, Rxc8+; 46. Rd6, Rd8; 47. Rc6, Re7; 48. Rxb5, Re6; 49. Rxa4, Rf5; 50. g6? [la fatigue se fait sentir, les Blancs ratent une nulle forcée qui s'obtenait par 50. h6!, g6; 51. c4 (51. Rb5, Rxc5; 52. a4, Rxh6; 53. a5, g5; 54. a6, g4; 55. a7, Fd5; 56. c4, Fa8; 57. c5, g3; 58. c6, g2; 59. c7, g1D; 60. c8D=), 51... Rxc5; 52. Rb5, Rxh6; 53. a4, g5; 54. a5, g4; 55. a6, g3; 56. a7, g2; 57. a8D, g1D=]; 50... Rg5 (Kramnik jouera maintenant la finale avec une grande précision); 51. Rb5, Rxh5; 52. a4, Rxc6; 53. a5, Rf6; 54. a6 (54. c4, Re5; 55. a6, Rd4!; 56. c5, Fc4+0-0+), 54... Fd5; 55. c4, Fa8; 56. Rb6, Re5!; 57. Rc7 (57. c5, Rd5-+), 57... g5! [57... Rd4?; 58. Rd6!, Rxc4 (58... g5; 59. c5, g4; 60. c6+-); 59. Re5, Rb5; 60. Rf5=]; 58. Rb8, Fe4; 59. Rc7, g4; 60. a7, g3; 61. c5, Fa8; 62. Rb8, Fc6; 0-1.



mots croisés



HORIZONTALEMENT

1. Celui d'extrême droite peut mener au 10 horizontal. – 2. Ça ne fait pas grand-chose. Lagardère ira-t-à toi. – 3. Indicible. – 4. Régulaient les entrées des châteaux. – 5. En hyperactivité. S'oppose au passager. – 6. Extraits de Dilthey. A accès au Golfe. – 7. Personnel. La septième planète dans un triste état. – 8. Excédent brut d'exploitation. Trois romain. – 9. Glucide. – 10. Celui de Clément Méric a été pétré par des nerfs d'extrême droite.

VERTICALEMENT

I. Extrémité osseuse. – II. Les nerfs d'extrême droite le sont sans vergogne. – III. Machines à percer. – IV. Fis disparaître. Chef de yakuza. – V. Extrêmement émus. Barrages à poissons. – VI. Il lutte pour l'égalité entre femmes et hommes. N'est plus en état. – VII. A habité l'île d'Icare après la chute de ce dernier. Eclaté. – VIII. Un processus par lequel l'extrême droite tente de miner la démocratie. – IX. Arma ses groupes de nerfs. – X. De vagues périodes. Bien tranquille.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Extremisme. – 2. Peuple. – 3. Dhtz#; 1-0. 4. Rg3+; 2. Rg3! [sur 2... Rh1 (2... Dd5); 3. Dc2! (2. Dxc2? = pat); 2... Rg2; 3. Df3+; Rg1; Rf4+; Dd+ [sur 1... Rh1] jouant pour le pat; blanc pour lancer une attaque de mat. 1. Le plan est de profiter de la proximité du Roi

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. d4, Cf6; 2. c4, e6; 3. Cf3, d5; 4. Cc3, c5; 5. cxd5, Cxd5; 6. e3, Cc6; 7. Fd3, Fe7; 8. a3, 0-0; 9. Dc2, cxd4; 10. exd4, f5; 11. 0-0, Ff6; 12. Cxd5, Dxd5; 13. Fe3, b5; 14. De2, Fb7; 15. Tac1, a6; 16. Tfd1, f4; 17. Tc5 (17. Fxf4?, Cxd4; 18. De3, Cxf3+; 19. Dxf3, Dxf3; 20. gxf3, Fxb2-+), 17... Dd6; 18. Dc2!?, fxe3; 19. Fxh7+, Rh8; 20. fxe3, Ce7; 21. e4?! [le meilleur coup était 21. Th5!?, Tac8; 22. Ce5, Txc2; 23. Fxc2+, Rg8; 24. Fh7+, Rh8; 25. Fg6+, Rg8; 26. Fh7+ (26. Ff7+, Txf7; 27. Th8+, Rxh8; 28. Cxf7+, Rg8; 29. Cxd6=), 26... Rh8; 27. Fg6+]=], 21... Tac8! (élimine la possibilité Th5); 22. e5, Fxe5!; 23. Cxe5 (si 23. Txc8, Txc8; 24. dxe5, Db6+; 25. Df2, Dxf2+; 26. Rxf2, Rxh7-+; 27. Dxe5, Dxc5+-+), 23... Txc5; 24. Cg6+ (24. Dxc5?, Dxc5; 25. dxc5, Rxh7; 26. Td7, Cc6!-+), 24... Cxg6; 25. dxc5 (VOIR DIAGRAMME).



SUR LA ROUTE, ADOPTEZ UNE CONDUITE APAISÉE.

Les mois d'été sont particulièrement accidentogènes. Ce risque d'accident est notamment dû au fait de l'intensification de la circulation et aux grands mouvements de départs et retours de vacances. La somnolence est notamment responsable d'un accident mortel sur 3 sur autoroute. Pensez à :

- faire une pause dès que la somnolence commence à se faire sentir et au moins toutes les 2 heures ;
- respecter les distances de sécurité ;
- ne pas saturer l'habitacle, de simples petits objets pouvant se transformer en projectiles en cas d'accidents.

Et bien évidemment, roulez attachés !

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur www.macif.com rubrique prévention

Pour nous écrire : lavieplussure@macif.fr

PREVENTION





Pour vous, nos conseillers s'engagent.

Nous analysons avec vous votre consommation actuelle
pour vous aider à mieux maîtriser votre consommation future.



Retrouvez nos 8 engagements sur engagements.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

**LES ENGAGEMENTS
EDF & MOI**